



# Un état des lieux de la notion de norme sociale en sciences sociales

Jérémy Bouillet

## ► To cite this version:

Jérémy Bouillet. Un état des lieux de la notion de norme sociale en sciences sociales. Science politique. 2011. dumas-00820963

**HAL Id: dumas-00820963**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00820963>**

Submitted on 7 May 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

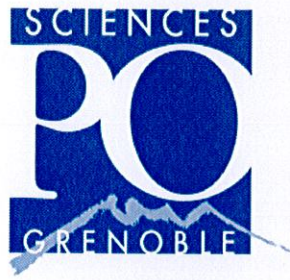


Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

---

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES  
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9  
[www.iep-grenoble.fr](http://www.iep-grenoble.fr)



Diplôme de L'Institut d'Études Politiques de Grenoble

Master 2

**Sciences de gouvernement comparées**

**Un état des lieux de la notion de norme  
sociale en sciences sociales**

**Jérémy BOUILLET**

**Septembre 2011**

Mémoire de master 2

Sous la direction de Martine Kaluszynski



Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

**Un état des lieux de la notion de norme sociale en science  
sociales**

**Jérémy BOUILLET**

**Septembre 2011**

Mémoire de master 2

Sous la direction de Martine Kaluszynski

## -- *Résumé* --

\*\*\*\*\*

Ce travail a pour objectif d'offrir un panorama des diverses approches de la notion de norme sociale à travers la littérature des sciences humaines et sociales. En effet, nos manières d'agir, de sentir et de penser sont encadrées dans des mondes sociaux porteurs de dimensions normatives. Relever ces dimensions, les expliquer, comprendre leurs interactions et la manière dont elles émergent, se diffusent, se renforcent ou s'affaiblissent sont des questions transversales à la sociologie, la science politique, la philosophie, la psychologie ou encore l'histoire – pour ne citer que ces disciplines.

Ces approches ne sont pas toujours conciliables car leurs postulats de départ ou leurs présupposés épistémologiques entrent parfois en contradiction. De fait, nous ne prétendons pas faire ressortir l'approche la plus pertinente ; nous suggérons au contraire de varier les regards en fonction des objets à éclairer et des terrains à disposition. Par ailleurs, ce travail ne prétend pas faire un état de l'art exhaustif mais bien de suggérer des lectures ou des approches pouvant nourrir une réflexion plus vaste. Il amorce une réflexion qui peut servir de cadre à un travail de thèse plus précis.

\*\*\*\*\*

## -- *Remerciements* --

\*\*\*\*\*

Ce travail étant d'abord le fruit d'un stage, je souhaite saluer les membres du Groupe de Recherche Énergie, Technologie et Société (GRETS) d'EDF qui ont patiemment supporté mes questions. Vos conseils, directement ou indirectement, ont été une aide précieuse. Un merci spécifique à Mathieu Brugidou, Isabelle Moussaoui et Arthur Jobert.

Je remercie Martine Kaluszynski pour les quelques conversations que nous avons pu avoir et qui, bien que souvent décousues, m'ont guidé au cours de ces quelques mois. Merci surtout pour m'avoir donné la liberté de faire de ce mémoire cet objet finalement un peu étrange.

Un clin d'œil particulier à mes colocataires. À Cécile, Anne-Claire et Nico pour la relecture.

À Camille.

\*\*\*\*\*

## -- Citations --

\*\*\*\*\*

*« Vers le milieu du mois de juillet de l'année 1838, une de ces voitures nouvellement mises en circulation sur les places de Paris et nommées des milords, cheminait, rue de l'Université, portant un gros homme de taille moyenne, en uniforme de capitaine de la garde nationale.*

*Dans le nombre de ces Parisiens accusés d'être si spirituels, il s'en trouve qui se croient infiniment mieux en uniforme que dans leurs habits ordinaires, et qui supposent chez les femmes des goûts assez dépravés pour imaginer qu'elles seront favorablement impressionnées à l'aspect d'un bonnet à poil et par le harnais militaire.*

*La physionomie de ce capitaine appartenant à la deuxième légion respirait un contentement de lui-même qui faisait resplendir son teint rougeaud et sa figure passablement joufflue. À cette auréole que la richesse acquise dans le commerce met au front des boutiquiers retirés, on devinait l'un des élus de Paris, au moins ancien adjoint de son arrondissement. Aussi, croyez que le ruban de la Légion d'honneur ne manquait pas sur la poitrine, crânement bombée à la prussienne. Campé fièrement dans le coin du milord, cet homme décoré laissait errer son regard sur les passants qui souvent, à Paris, recueillent ainsi d'agréables sourires adressés à de beaux yeux absents. [...]*

*À la manière seulement dont le capitaine accepta les services du cocher pour descendre du milord, on eût reconnu le quinquagénaire. Il y a des gestes dont la franche lourdeur a toute l'indiscrétion d'un acte de naissance. »*

Honoré de Balzac, *La Cousine Bette*

\*\*\*\*\*



## Sommaire

|                                                                                                  |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>SOMMAIRE .....</b>                                                                            | <b>8</b>   |
| <b>1. INTRODUCTION.....</b>                                                                      | <b>9</b>   |
| 1.1. QU'EST-CE QU'UNE NORME SOCIALE ? .....                                                      | 10         |
| 1.2. APPROCHE DESCRIPTIVE ET APPROCHE PRESCRIPTIVE DE LA NORME SOCIALE.....                      | 13         |
| 1.3. L'HERITAGE SOCIOLOGIQUE DE LA NORME SOCIALE : PREMIERE APPROCHE.....                        | 18         |
| 1.4. LA NORME COMME OBJET DYNAMIQUE.....                                                         | 22         |
| <b>2. LA PLACE DES ACTEURS DANS ET FACE A LA NORME : ELEMENTS DE DISCUSSION THEORIQUES .....</b> | <b>25</b>  |
| 2.1. L'ORIGINE DE LA DISCUSSION THEORIQUE EN SCIENCES SOCIALES.....                              | 27         |
| 2.1.1. « L'individualisme weberien ».....                                                        | 27         |
| 2.1.2. Le « holisme durkheimien » .....                                                          | 31         |
| 2.1.3. Typologie des actions parietiennes .....                                                  | 36         |
| 2.2. LA QUESTION DE LA RATIONALITE DES INDIVIDUS : LA NORME SOCIALE DANS L'ACTION .....          | 40         |
| 2.2.1. Prolégomènes .....                                                                        | 40         |
| 2.2.2. Vers le dépassement de cette alternative théorique ? .....                                | 46         |
| <b>3. AUTRES APPROCHES THEORIQUES DE LA NORME SOCIALE .....</b>                                  | <b>52</b>  |
| 3.1. L'OUVERTURE A LA THEORIE DES JEUX : UN <i>HOMO OECONOMICUS</i> EN INTERACTION .....         | 52         |
| 3.2. LA NORME SOCIALE ET LA QUESTION DE LA MORALE EN SOCIOLOGIE.....                             | 58         |
| 3.2.1. Cinq manières de concevoir l'articulation entre norme sociale et morale .....             | 59         |
| 3.2.2. Quels critères pour une définition conceptuelle de la morale en sociologie ? .....        | 61         |
| 3.3. NORME JURIDIQUE, NORME SOCIALE, DES OBJETS MOUVANTS DE LA SCIENCE POLITIQUE .....           | 65         |
| 3.3.1. Le droit comme ressource pour l'action .....                                              | 67         |
| 3.3.2. Du droit à la norme.....                                                                  | 71         |
| <b>4. LA NORME COMME PRATIQUE D'UNE NORMALITE .....</b>                                          | <b>74</b>  |
| 4.1. LA NORME COMME PRATIQUE AU QUOTIDIEN : ANTHROPOLOGIE DE LA CONSOMMATION .....               | 74         |
| 4.1.1. Étudier la vie quotidienne .....                                                          | 74         |
| 4.1.2. Un exemple : confort intérieur et températures .....                                      | 77         |
| 4.1.3. La norme par le haut : la « tétranormalisation des normes » .....                         | 81         |
| 4.2. LA NEGOCIATION DE LA NORME PAR LES RESEAUX ET LES STRUCTURES.....                           | 83         |
| 4.2.1. Perspectives de la sociologie des sciences et des techniques .....                        | 84         |
| 4.2.2. L'approche normative par les structures foucaaldiennes.....                               | 89         |
| <b>5. ÉBAUCHE DE CONCLUSION SUR LA NOTION DE NORMES SOCIALES.....</b>                            | <b>92</b>  |
| <b>6. POUR UNE APPROCHE DES NORMES SOCIALES EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE</b>                  | <b>95</b>  |
| 6.1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....                                                                   | 95         |
| 6.2. L'APPROCHE DES NORMES SOCIALES PAR LES PUBLICS .....                                        | 98         |
| <b>7. BIBLIOGRAPHIE.....</b>                                                                     | <b>103</b> |

# **Un état des lieux de la notion de norme sociale en sciences humaines et sociales**

## **1. Introduction**

Nous passons une grande partie de notre temps à nous situer et à agir par rapport aux comportements de nos pairs, à émettre des jugements de valeurs, à nous prononcer sur ce qui nous semble légitime ou non. Ces manières d'agir, de sentir et de penser, encastrées dans le monde social dans lequel les individus sont immergés, posent une question apparemment simple et pourtant fondamentale aux sciences humaines : pourquoi agissons-nous et pensons-nous comme nous le faisons ?

Jusqu'où pensons-nous ou agissons-nous en fonction de ce que nous estimons relever de nos intérêts personnels ou, au contraire, d'intérêts collectifs ?

Jusqu'à quel point pensons-nous ou agissons-nous en suivant des jugements qui peuvent sembler arbitraires ou, au contraire, selon ce que nous percevons comme des naturalités ?

Qu'est-ce qui relève d'un processus de socialisation ? D'un raisonnement stratégique ? Des composantes axiologiques de la vie sociale ?

Ces questions transversales de la psychologie, la sociologie, la philosophie, voire de l'histoire, pointent l'existence, dans les gestes du quotidien, de ce que les individus perçoivent comme un devoir être, d'une dimension normative qui enserme leurs manières d'agir, de sentir et de penser de manière consciente ou non. En d'autres termes, ces questions interrogent la place et le rôle de ce que la sociologie a appelé la « norme sociale ». Sous un vocable d'apparence simple, la notion recoupe en réalité une myriade de définitions et il y a peu de consensus sur son contenu ou ses formes, c'est-à-dire sur ce qu'est une norme, la/les manière(s) dont elle émerge, se diffuse, se renforce ou s'affaiblit.

L'objet de ce mémoire est de fournir un aperçu de diverses approches en sciences humaines qui nous apparaîtraient comme pertinentes pour comprendre l'émergence et la diffusion de normes sociales. Nous ne prétendons pas, à ce titre, effectuer un relevé exhaustif, ni surmonter des contradictions qui tiennent à des postures épistémologiques qui ne sont pas toujours conciliables. Ce travail n'a donc pas l'ambition de réaliser un catalogue extensif mais il relève du souhait de présenter des cadres de pensée qui permettraient d'amorcer une

réflexion plus vaste sur les normes sociales.

### 1.1. Qu'est-ce qu'une norme sociale ?

Ouvrir ce mémoire par une citation d'Honoré de Balzac n'est pas anodin ; qui mieux que l'auteur de la *Comédie humaine* a tenté de reproduire un monde social dans ce qu'il a de plus normatif ? Dans *Trois Maîtres*, Stefan Zweig exprime au lecteur les raisons pour lesquelles il tient Dickens, Dostoïevski et Balzac comme les plus grands romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle. Sans vouloir négliger d'autres maîtres comme Goethe, Flaubert ou Tolstoï, il justifie son propos par le fait que l'Anglais, le Russe et le Français ont façonné une « loi de la vie » : « à propos de personnes réelles nous dirons : une figure balzacienne, un personnage à la Dickens, une nature dostoïevskienne. »<sup>1</sup> Dans le cas d'Honoré de Balzac, ce sont les procédés de compression et de distillation qui fascinent Zweig et qui justifient, à ses yeux, la légitimité de l'ambition prométhéenne de l'auteur de la *Comédie humaine*. Balzac est par ailleurs un grand lecteur de Cuvier et de Lavoisier, il a lui-même défini sa vision du corps social comme un lamarkisme – de la même manière que Zweig est très marqué par Taine et sa théorie de l'influence du milieu.

Une lecture assez classique tend à considérer l'écrivain français comme un « sociologue » avant l'heure dans la mesure où comme Carl von Linné ou Georges-Louis de Buffon, il dissèque et classe, réduit à quelques éléments fondamentaux la complexité naturelle du monde. Zweig l'écrit en ces termes : « Comme Napoléon, il fait de la France le pays maître de l'univers, avec Paris pour centre. Et à l'intérieur de ce cercle, dans Paris même, il trace plusieurs autres cercles : la noblesse, le clergé, les ouvriers, les poètes, les artistes, les savants. De cinquante salons aristocratiques il n'en fait qu'un seul – celui de la duchesse de Cadignan. De cent banquiers il fait le baron de Nucingen, de tous les usuriers, Godseck, de tous les médecins, Horace Bianchon. [...] Là où la vie produit mille variations, lui ne connaît qu'un seul thème. Il ignore les types mixtes. Son univers est plus pauvre que la réalité, mais il est plus intense. Car ses personnages sont des extraits, ses passions des éléments purs, ses tragédies des condensations. »<sup>2</sup> Mais contrairement aux apparences, une lecture un peu plus

<sup>1</sup> ZWEIG Stefan, *Trois Maîtres, Tome III : Essais*, Le livre de poche, Paris, 1996, p. 48. À titre personnel, nous pensons cependant que ce qui fascine également Zweig, puisqu'il s'y retrouve, est le rapport de Balzac à la monomanie : les figures de la *Comédie humaine* sont animées de la même flamme – tournée vers le jeu (le baron de Nucingen), les femmes (Marsay), l'obsession d'amour (le père Goriot), etc. – que les personnages d'*Amok* ou de la *Lettre à une inconnue*.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 53-54

spécifique laisse aussi penser que, pour être le révélateur de la société de la Restauration, il n'en est pas un simplificateur. Comme Albert Béguin<sup>3</sup> le souligne, si le Jacques Lantier de Zola est un tueur qui pense, le lecteur ignore les motivations et les conflits intérieurs qui l'animent. À l'inverse, les Lucien de Rubempré, Eugène de Rastignac ou Raphael de Valentin de Balzac voient chaque mouvement de leur âme disséqué ; ils posent et se posent des questions morales, esthétiques, religieuses, ils remettent en cause leurs actes, jugent les actions de la foule qui les entoure, etc. En d'autres termes, et c'est sans doute ce qui fait la force du monde de la *Comédie humaine*, les figures balzaciennes sont des personnages enserrés et vivant dans leur monde social normatif : ils agissent sur une scène tout en étant contraints par ses lois matérielles ou immatérielles.

Cette parenthèse a un objectif au regard de notre questionnement sur la norme sociale. Les hommes et les femmes de la *Comédie humaine*, pas plus que ceux de nos sociétés, ne sont figés. Ainsi que le rappelle Stefan Zweig, « *tout ce qui agit sur les choses se modifie également soi-même ; [...] rien n'agit librement, comme un dieu qui ne ferait qu'exercer son influence du dehors, mais [...] tous les hommes dont l'assemblage instable constitue une époque sont également formés par cette époque et [...] leur morale et leurs sentiments sont, tout comme eux-mêmes, des produits. D'après cette loi, tout est relatif ; ce qui, à Paris est appelé vertu est considéré comme un vice aux Açores ; il n'y a pas de valeurs fixes et les hommes passionnés doivent estimer le prix de l'univers comme Balzac veut qu'ils estiment le prix d'une femme : elle vaut toujours ce qu'elle coûte.* »<sup>4</sup>

Le détour par la littérature balzacienne illustre plusieurs choses : tout d'abord, ce que les sociologues appellent la norme sociale n'est pas l'apanage de la sociologie. Des champs et disciplines fort variés en ont l'intuition voire les utilisent, bien que sous des vocables différents. D'où l'intérêt de faire certains détours disciplinaires. Ensuite, pour être riche la notion ne peut s'aborder sous l'angle d'une définition univoque, unanimement partagée et *a priori*. L'intérêt de l'écriture balzacienne ne réside pas dans la compression simpliste des réalités mais parce qu'elle laisse émerger un monde ouvert et poreux où les personnages sont soumis à des codes, des tentations, des envies, des morales divers, pluriels et même parfois contradictoires. Ainsi, pour comprendre ce que peuvent être les normes sociales et le rôle qu'elles jouent, il convient, au moins dans un premier temps, de les saisir à travers une

<sup>3</sup> BÉGUIN Albert, *Balzac visionnaire*, L'âge d'homme, Paris, 2011, 206 p.

<sup>4</sup> ZWEIG Stefan, *Trois Maîtres*, op. cit., p. 75

acception relativement lâche et large.

Dès lors, nous faisons le choix de partir de deux définitions : la première d'Émile Durkheim, la seconde de Georges Homans<sup>5</sup>. Pour le premier, « *un phénomène est normal lorsqu'il se rencontre de manière générale dans une société d'un certain type, à une certaine phase de son devenir.* »<sup>6</sup> Et selon Georges Homans, « *une norme est un état qui spécifie la manière dont il est attendu qu'une personne ou qu'un groupe particulier de personnes se comporte dans une situation donnée, attendu, tout d'abord, par la personne qui émet la norme. Ce que j'attends de vous est ce que vous devriez faire.* »<sup>7</sup> Se dégage de ces deux définitions une description sommaire du périmètre et des caractéristiques d'une norme sociale. Elle a une cible puisque des individus ou des acteurs collectifs sont visés plus ou moins explicitement ; de même, elle est portée par ce qu'Howard Becker nomme des « *entrepreneurs de morale* »<sup>8</sup>. Elle a une dimension prescriptive (*oughtness*) (qui n'est pas nécessairement prédictive) qui vise explicitement des comportements mais qui n'est pas sans porter sur les croyances et les attitudes pour autant. Et, reprenant les mots de Zweig, la norme ne vaut que dans des circonstances données. À ce titre elle est contextuelle mais aussi évolutive ; il y a une conditionnalité de la norme qui ne permet pas de l'élever en impératif kantien. Ajoutons qu'à ces dimensions, Karl-Dieter Opp<sup>9</sup> en ajoute deux : la norme est partagée (une norme individuelle n'est pas une norme), et par extension, elle ne prendrait sens qu'à la condition que la non-conformité soit sanctionnée d'une manière ou d'une autre.

Prenant en compte ces quelques caractéristiques, la norme sociale peut se dessiner par l'entremise d'une première distinction.

---

<sup>5</sup> Sociologue américain qui a notamment travaillé sur la négociation des rapports sociaux au sein de groupes restreints.

<sup>6</sup> ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologiques*, Paris, Gallimard, 1985, p. 369

<sup>7</sup> [A norm is a statement specifying how a person is, or persons of a particular sort are, expected to behave in given circumstances – expected, in the first instance, by the person that utters the norm. What I expect from you is what you ought to do] in BOUDON Raymond, DEMEULENAERE Pierre, VIALE Riccardo (dir.), *L'explication des normes sociales*, PUF, Paris, 2001, p. 12

<sup>8</sup> BECKER Howard, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 (1963), 247 p.

A noter cependant que lorsqu'il parle « *d'entrepreneurs de morale* », Becker distingue ceux qui créent la norme (« *les croisés* ») de ceux qui la font appliquer (la « *force de police* ») mais nous n'entrons pas dans ce débat pour le moment.

<sup>9</sup> OPP Karl-Dieter, 'Social Networks and the Emergence of Protest Norms: Some Hypotheses and an Empirical Test', cite dans *Social Norms*, HECHTER Michael, OPP Karl-Dieter, New York, Russel Sage Foundation, 2001, 456 p. Sociologue allemande, il est professeur émérite de l'université de Leipzig.

## 1.2. Approche descriptive et approche prescriptive de la norme sociale

Une distinction relativement courante en sociologie consiste à identifier deux dimensions aux normes sociales : une dimension descriptive et une dimension prescriptive. La dimension descriptive renvoie aux notions de distribution statistique normale autour d'ensembles de quantités (moyennes, majorités/minorités, etc.), c'est-à-dire de régularité des états, et suggère que la norme sociale ne fait que refléter des comportements. Ainsi que le souligne Raymond Aron reprenant l'analyse de Durkheim, « *le signe premier et décisif de la normalité d'un phénomène, c'est simplement sa fréquence.* »<sup>10</sup> En cela, la norme sociale peut être rapprochée d'autres concepts tels que les usages<sup>11</sup>, les coutumes<sup>12</sup> ou les habitudes<sup>13</sup>. Ainsi considérée, la norme sociale est d'abord comportementale, c'est-à-dire qu'elle ne présage rien des dimensions cognitives ou affectives des individus associés aux pratiques décrites ni des dimensions causales qui la détermine. Pourtant, comme l'écrit Georges Simmel : « *Autant notre vie semble déterminée par les mécanismes objectifs qui régissent les choses, autant il nous est impossible en réalité de faire un pas, ou d'avoir une pensée, sans que notre sentiment n'attribue des valeurs aux choses et ne dirige nos actes en fonction de ces valeurs.* »<sup>14</sup> Des auteurs comme Aristote dans *l'Éthique à Nicomaque* ou David Hume dans *La Morale. Traité de la nature humaine* ont relevé depuis longtemps qu'il est impossible de ne pas considérer que toute action soit orientée par quelque chose comme un « bien » ou une

<sup>10</sup> ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologiques*, op. cit., p. 369

<sup>11</sup> « *Pratique, manière d'agir ancienne et fréquente, ne comportant pas d'impératif moral, qui est habituellement et normalement observée par les membres d'une société déterminée, d'un groupe social donné. [...] Je remarque en passant que cet usage d'une place et d'un siège particuliers pour la maîtresse de la maison est déjà fort ancien ; le bon ton, la politesse même lui font une loi de ne l'offrir à aucune autre femme, quels que soient son rang et sa qualité (Jouy, Hermite, t. 4, 1813, p. 315). Pendant six mois, il me fut interdit de parler au mess. Usage excellent : nous apprenions ainsi à connaître l'humilité de notre condition et le respect dû à nos anciens (Maurois, Sil. Bramble, 1918, p. 142)* » Définition du dictionnaire du CNRTL - <http://www.cnrtl.fr/definition/usage>

<sup>12</sup> « *Par "coutume", nous entendons, à la différence de la "convention" et du "droit", une règle sans garantie extérieure que l'agent observe librement, que ce soit d'une façon simplement "machinale", par "commodité" ou pour toutes sortes d'autres raisons, en même temps qu'il peut s'attendre pour ces raisons à ce que les autres membres qui appartiennent au groupe la respectent vraisemblablement. Ainsi comprise, la coutume n'a rien d'"obligatoirement valable" : on n'"exige" de personne qu'il la suive.* » WEBER Max, *Économie et société*/1, Plon, 1921 (1994), p. 62

<sup>13</sup> « *Façon permanente, fréquente, régulière ou attendue, d'agir, de sentir ou de se comporter, acquise volontairement ou non. Il faut que je vous prévienne des habitudes de Madame : elle ne boit que du vin (Goncourt, Journal, 1860, p. 773). Il faudrait quitter votre existence, votre maison, vos habitudes, tout, tout ! Hors de là, il n'y a pas de remède, d'espoir (Flaub., Corresp., 1861, p. 412)* » Définition du dictionnaire du CNRTL - <http://www.cnrtl.fr/definition/habitude>

<sup>14</sup> SIMMEL Georges, *Philosophie de l'argent*, cité dans DEMEULENAERE Pierre, *Les normes sociales. Entre accords et désaccords*, PUF, Paris, 2003, p. 17



« avantage »<sup>15</sup>. Dès lors, toute action possède un caractère évaluatif ; la description simple d'un état de faits sur les comportements des individus n'est pas suffisante pour en expliquer les motifs, et le choix d'une action plutôt qu'une autre réside dans le fait qu'un individu juge et compare ce qu'il lui est possible de faire. Pour le dire autrement, l'approche descriptive de la norme sociale, d'abord conçue en terme de régularité statistique, contient elle-même deux dimensions : une statistique (ou purement descriptive, d'une certaine manière) et une évaluative (entendue comme la description d'une possibilité d'action de préférence à une autre).

Cela étant, à considérer le seul caractère évaluatif d'une action, on raisonne comme si le choix final de l'action relevait de la sélection de l'option la mieux évaluée (ou, ce qui revient au même, la plus valorisée) parmi un choix d'autres, toutes également acceptables. Or, parmi toutes les actions effectivement disponibles, toutes ne sont pas également admissibles : *« Imaginons une société de saints, un cloître parfait d'individus exemplaires. Les crimes, à proprement parler, seront inconnus là-bas ; mais les fautes qui apparaissaient pardonnables au laïc y créeront le même scandale qu'un délit ordinaire produit dans la conscience ordinaire. Si, par la suite, cette société a le pouvoir de juger et de punir, elle définira ces actes comme criminels et les traitera comme tels. »*<sup>16</sup> Cette explication, empruntée par Craig Little et Stuart Craub à Émile Durkheim, tend à indiquer qu'il n'existe pas de société dans laquelle les individus qui la composent ont des comportements trop éloignés – et trop longtemps – de ceux de la majorité : il y a une organisation de la société en valeurs. L'approche prescriptive de la notion de norme vient donc compléter l'approche descriptive en considérant que lorsque l'agrégation des comportements atteint un certain seuil, celui-ci génère un étalon – encore que de manière non mécanique et selon un processus qui reste à analyser puisque c'est bien là le cœur de l'émergence de la norme sociale. Cet étalon devenant socialement connoté, il prend la forme d'un *devoir-être* ou *devoir-penser*. Par

<sup>15</sup> Dire que toute action est orientée vers un « avantage » ne présage pas de la qualité de cet avantage, ni, du reste, du caractère égoïste ou d'intérêt personnel de cette tension, comme une certaine lecture de la rationalité économique le laisse parfois entendre. Mais nous soulignons ici que toute action traduit la préférence d'une option aux dépens d'autres – le nombre d'options disponibles étant déterminé par la situation ; il y a donc valorisation positive d'une action parmi d'autres, indépendamment d'états de faits, sur la base de ce que les individus espèrent que l'action produise. Sur ce point, voir entre autre, DEMEULENAERE Pierre, *Les normes sociales. Entre accords et désaccords*, op. cit., p. 15-18

<sup>16</sup> [*Imagine a society of saints, a perfect cloister of exemplary individuals. Crimes, properly so called, will there be unknown, but faults which appear venial to the layman will create the same scandal that the ordinary offence does in ordinary consciousness. If, then, this society has the power to judge and punish, it will define these acts as criminal and will treat them as such.*] CRAUB Stuart, LITTLE Craig, *Theories of Deviance*, Itasca, Peacock, p. 6

ailleurs, dans certaines conditions, il devient à ce point intégré dans des routines, à ce point non questionné et intériorisé qu'en fait de prescription il est perçu comme une naturalité<sup>17</sup> : les individus ne songent alors plus à considérer que d'autres actions sont acceptables ou possibles, à défaut d'être légitimes. Quelque part, la norme a donc trait à une question d'impératif, de dimension injonctive ou quasi-injonctive.

C'est, du reste, de cette manière que Pierre Demeulenaere esquisse un champ de la norme sociale : « *Ainsi convient-il simultanément de mesurer la largeur du champ du normatif, qui correspond à tout ce qui n'est pas descriptif (on peut parler à cet égard des préférences qui sous-tendent les actions et conduisent à leur réalisation) ; mais il convient de repérer aussi à l'intérieur de ce vaste domaine des préférences une région plus étroite, qui correspond aux visés prescriptives, qui interviennent dans certains cas pour manifester certaines exigences.* »<sup>18</sup> On peut alors considérer que la norme sociale naît de la surimpression d'une dimension prescriptive au caractère évaluatif des actions qu'un individu est théoriquement à même de faire – elle vient alors restreindre le champ des actions effectivement possibles. Par la prescription, une action qui n'était qu'a-normale statistiquement devient déviante sociologiquement<sup>19</sup>. Des expressions vernaculaires connotées telles que « revenir à la norme », « rentrer dans la norme » sont, à ce titre, indicatives. Mais de fait, cette approche de la norme n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes conceptuels et méthodologiques.

Ainsi, dimensions descriptives et prescriptives peuvent-elles entrer en contradiction ? Par exemple, ce qui peut être socialement prescrit mais pas majoritairement pratiqué relève-t-il d'une norme sociale ? Concrètement, si 85% des Français considèrent le changement climatique comme un problème « très sérieux »<sup>20</sup>, ils ne sont qu'un tiers à utiliser un moyen

<sup>17</sup> Cette question de l'intégration de la norme – comme, du reste, celle de son invisibilité – fait l'objet de développements ultérieurs.

<sup>18</sup> DEMEULENAERE Pierre, « Normativité et rationalité dans l'analyse sociologique de l'action », in BOUDON Raymond, DEMEULENAERE Pierre, VIALE Riccardo (dir.), *L'explication des normes sociales*, op. cit., p. 190

<sup>19</sup> À la différence que nous faisons ici entre les dimensions descriptive et prescriptive de la norme, Max Weber substitue celle de la coutume et la convention : « *Ce qui est coutume a été partout à l'origine de ce qui est "obligatoirement valable". On a "coutume" de prendre le matin le petit déjeuner dans des formes à peu près déterminées ; mais il n'existe aucune "obligation" à ce sujet (sauf pour les touristes à l'hôtel) ; d'ailleurs cette coutume n'a pas toujours existé. Par contre la façon de nous habiller, même là où elle a procédé d'une "coutume", ne consiste plus seulement aujourd'hui, dans une large mesure, en une coutume, mais en une convention.* » WEBER Max, *Économie et société*/1, op. cit., p. 62

<sup>20</sup> [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_300\\_full\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_300_full_fr.pdf)



de transport quotidien à faible émission de CO<sub>2</sub><sup>21</sup>. Autre exemple, alors que 81% des Européens disent vouloir que l'objectif d'économie d'énergie de 20% d'ici à 2020 pour l'UE (Stratégie Européenne 2020) devienne une obligation des législations nationales, seuls 14% des enquêtés de l'eurobaromètre déclarent souhaiter voir la mise en place d'une taxe sur les produits dont la production porte atteinte à l'environnement<sup>22</sup>. Il y a une dimension prescriptive à agir de manière vertueuse pour l'environnement, qui se traduit notamment dans des discours ou dans des déclarations de principes mais qui entre pourtant en contradiction avec des pratiques majoritaires. La question se pose donc de savoir comment et jusqu'à quel point les normes sociales articulent ces deux dimensions qui leur sont habituellement attribuées.

Autre questionnement lié à cette définition de la norme sociale, comment articuler les niveaux micro, méta et éventuellement méso ? La définition d'Émile Durkheim dont nous partons a directement trait au niveau méta des sociétés ; celle de Homans est davantage relative à des niveaux méso ou micro, respectivement celui des groupes d'individus ou des individus eux-mêmes. Il conviendrait d'abord de délimiter ces niveaux puis de déterminer les modes de fonctionnement propres et conjoints. Cet hypothétique travail effectué, il faudrait ensuite comprendre les modes d'émergence et de propagation des normes sociales à travers ces niveaux et les mutations que ces derniers supposent sur les schémas normatifs. Cette question se pose notamment par rapport à la sanction que le non-respect de la norme sociale est supposé engendrer : est-ce la société dans son ensemble qui sanctionne le comportement anormal ou l'individu en face de soi au cours, par exemple, d'une conversation privée ?

Les définitions utilisées jusqu'à présent permettent d'établir que la norme sociale se fait sentir au cours d'une interaction où les actants attendent des autres le respect, pour une action préférée à d'autres – alors même que cette action n'est pas nécessairement connotée positivement par tous les actants. La norme sociale peut être justifiée par les individus *a priori* comme *a posteriori* mais elle est motivée *a priori*. Le caractère prescripteur de la norme permet de souligner que la norme sociale entretient un rapport avec la question de sa transgression et de la possible sanction associée. Que l'individu se sente contraint lui-même

<sup>21</sup> [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_313\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_313_en.pdf)

<sup>22</sup> [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/flash/fl\\_256\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_256_en.pdf)

ou qu'il le soit directement par d'autres – ou même encore qu'il cherche à imposer une contrainte à d'autres –, c'est qu'il a conscience de la sanction – symbolique ou matérielle – attachée au non-respect de la norme : l'écart comportemental aux pratiques socialement prescrites constitue une transgression. Les normes sociales peuvent également être conçues comme des règles de conduite dont le respect est lié à l'existence de sanctions « *physiques* » ou « *psychiques* »<sup>23</sup>, « *internes* » ou « *externes* »<sup>24</sup>. On peut cependant se demander si cette dimension (conscience de la transgression et peur de la sanction) sont des conditions *sine qua non* à l'établissement d'une norme sociale.

Autre problème, comment établir une frontière claire entre ce qui relève de valeurs et ce qui relève de normes sociales ? La notion de valeur, à la fois dans son usage courant et dans plusieurs usages sociologiques, est polysémique. Elle est parfois comprise comme impliquant l'idée d'un choix lui-même porteur d'une dimension prescriptive (c'est ce qu'on peut entendre par « valeurs religieuses » ou « valeurs traditionnelles »). Une telle définition recoupe alors largement celle ébauchée pour la norme sociale et pose un problème de différenciation conceptuelle. La notion de « jugement de valeur » est également problématique puisqu'elle est parfois associée à la volonté de faire reconnaître la pertinence d'une valeur aux dépens d'autres. Ces usages diversifiés sont sources de confusion. Au fil de ce travail cependant, nous entendons – sauf contre-indication – par « valeur » ce qui se rapporte à un caractère évaluatif mais non nécessairement prescriptif. Soulignons d'ailleurs la difficulté à articuler norme sociale, valeur et intérêt. Comme le souligne Pierre Demeulenaere<sup>25</sup>, en fonction des cas, l'attachement d'un individu à certaines valeurs peut ou non se confondre avec la recherche de certains intérêts. La question pourrait se poser en ces termes : existeraient-ils des intérêts sans valeurs pour les orienter ? Ou des motivations à

---

<sup>23</sup> Sur ce point, Weber distingue la convention du droit : « *Cet ordre [de légitimité] nous l'appelons : 1. Convention, lorsque sa validité est garantie extérieurement par la chance que, si on s'en écarte à l'intérieur d'un groupe d'hommes déterminé, on s'expose à une réprobation (relativement) générale et pratiquement perceptible ; 2. Droit, lorsque la validité est garantie extérieurement par la chance d'une contrainte (physique ou psychique) grâce à l'activité d'une instance humaine, spécialement instituée à cet effet, qui force au respect de l'ordre et châtie la violation.* » WEBER Max, *Économie et société*/1, op. cit., p. 68

<sup>24</sup> L'internalité ou l'externalité de la norme nous apparaît comme une dichotomie porteuse dans la mesure où le degré d'intégration de la norme conditionne notamment les formes de sa réception : externalisée, la norme sociale passe un agent public, un texte de loi, etc. ; internalisée, elle peut revêtir des formes émotives très diverses (colère, honte, remords...). Sur ce point, la sociologie interactive d'Erving Goffman fournit des analyses éclairantes. Par ailleurs, le degré d'internalité d'une norme sociale n'est sans doute pas sans conséquence dans des sociétés qui valorisent autant l'individu pour étendre les thèses de Luc Boltanski et d'Eve Chiapello dans *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011 (1999)

<sup>25</sup> DEMEULENAERE Pierre, *Les normes sociales. Entre accords et désaccords*, op. cit., p. 19-23

l'activité sociale sans système de valeurs organisé ?

### 1.3. L'héritage sociologique de la norme sociale : première approche

Rares sont les concepts sociologiques aussi polysémiques que celui de norme sociale. Pour certains, la norme se réfère à des « *systèmes de significations* » (l'École de Chicago et plus généralement l'interactionnisme symbolique en sociologie), pour d'autres à des « *modèles d'action* » (par exemple, en théorie des jeux), pour d'autres encore ce sont des énoncés prescriptifs internalisés (la sociologie durkheimienne), etc<sup>26</sup>. La malléabilité du concept tient beaucoup au fait que la notion en recouvre parfois d'autres : habitude, convention, routine, valeur, rôle, identité, culture, etc. Sous certaines acceptions, elle relève de la règle formellement établie (ainsi, les normes ISO visent la standardisation des techniques), sous d'autres, elle agit comme un contrôle social informel.

La question de la norme sociale est une question à la fois ancienne et relativement transversale. En sociologie et en anthropologie, elle est une notion très discutée – encore que sous des vocables parfois différents – par les théoriciens « classiques » de la fin du XIXe siècle jusqu'aux fonctionnalistes du milieu du XXe. À partir des années 50, la psychologie sociale apporte d'autres résultats, en particulier sur le pouvoir injonctif de la norme sociale : citons, par exemple, les expériences de Solomon Asch et de Stanley Milgram<sup>27</sup>. A ce propos, on peut noter que le recul du paradigme fonctionnaliste s'est fait conjointement avec celui de la norme sociale en sociologie ; dans le même temps, avec la montée en force de la théorie du choix rationnel et de la théorie des jeux, ce sont les sciences économiques, la science politique, la philosophie ou encore le droit qui se sont (ré)appropriés la notion. Ce phénomène a eu pour conséquence un certain éclatement du concept à travers des disciplines et concernant des objets très divers qu'il est aujourd'hui difficile de rassembler. Un détour par les pères fondateurs de la sociologie permet néanmoins de poser les bases d'une discussion.

---

<sup>26</sup> Pour une présentation rapide ces différents points de vue, voir HORNE Christine, "Sociological Perspectives on the Emergence of Social Norms", in *Social Norms*, HECHTER Michael, OPP Karl-Dieter, *op. cit.*, p. 3-34

<sup>27</sup> Reprenant l'idée toquevillienne de tyrannie de la majorité, le premier interrogeait, pour simplifier radicalement, l'idée de conformisme dans un groupe, le second celle de soumission à l'autorité.

Si elle n'est pas nominalement citée chez Émile Durkheim<sup>28</sup>, la norme sociale structure en grande partie sa littérature. Celle-ci définit les faits sociaux en distinguant la société de l'individu, ou pour le dire plus exactement, de la somme des individus : « *ils [les faits sociaux] consistent alors en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui. Par suite, ils ne sauraient se confondre avec les phénomènes organiques, puisqu'ils consistent en représentations et en actions ; ni avec les phénomènes psychiques, lesquels n'ont d'existence que dans la conscience individuelle et par elle.* »<sup>29</sup> Cette approche sociologique, souvent qualifiée de « holiste »<sup>30</sup>, peut attirer l'attention sur plusieurs points. Cette conception en partie déterministe du fait social rapproche la pensée d'Émile Durkheim de celle de Karl Marx ou du positivisme comtien. Mais, à la différence du disciple de Saint-Simon, l'auteur des *Règles de la méthode sociologique* ne nie pas l'autonomie des individus, il souligne simplement qu'en leur qualité d'êtres sociaux, leurs choix se déploient d'abord dans un cadre défini préalablement et extérieurement, à travers des modèles culturels de comportement ou des normes sociales. Pour ce père fondateur d'une sociologie alors naissante, il n'appartient pas à cette discipline de traiter de l'individu atomisé<sup>31</sup> puisque l'intégration et la régulation des individus se font à un autre niveau. La norme sociale est donc au cœur du fait social, lui-même seul objet de recherche sociologique légitime pour Émile Durkheim :

*« Tout ce qu'elle implique [la notion de contrainte sociale], c'est que les manières collectives d'agir ou de penser ont une réalité en dehors des individus qui à chaque moment du temps, s'y conforment. Ce sont des choses qui ont leur existence propre. L'individu les trouve toutes formées et il ne peut pas faire qu'elles ne soient pas ou qu'elles soient autrement qu'elles ne sont ; il est bien obligé d'en tenir compte et il lui est d'autant plus difficile (nous ne disons pas impossible) de les modifier que, à des degrés divers, elles participent de la suprématie matérielle et morale que la société a sur ses*

<sup>28</sup> On retrouve plus volontiers le terme de « normal » seul, alors opposé à « pathologique ».

<sup>29</sup> DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, version électronique, 2002 (1894), p. 19

<sup>30</sup> Ainsi que le souligne Raul Magni Berton, le terme « holisme » a été introduit par Jan Smuts en 1926 autour d'un débat sur la philosophie des sciences. Mais son usage en sciences sociales est relativement paradoxal puisque, utilisé en opposition à « individualisme », il a surtout été défini et soutenu par des sociologues opposés aux théories durkheimiennes. Ceux-ci pensent alors le « holisme » comme un « organicisme » selon la formule consacrée « le tout est irréductible à la somme de ses parties », ce qui n'est pas réellement le sens des écrits de Durkheim.

MAGNI BERTON Raul, « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. Étude sur la polysémie d'un mot », *L'année sociologique*, 2008, 58, n°2, p. 299-318

<sup>31</sup> Cette manière de concevoir la sociologie est par ailleurs étroitement liée à la trajectoire personnelle de Durkheim et au contexte socio-historique dans lequel il évolue. Sur ce point, voir notamment l'article de Bernard LACROIX, « La vocation originelle d'Émile Durkheim », *Revue française de sociologie*, 1976, vol. 17, n°2, p. 213-245

*membres. Sans doute l'individu joue un rôle dans leur genèse. Mais pour qu'il y ait fait social, il faut que plusieurs individus tout au moins aient mêlé leur action et que cette combinaison ait dégagé quelque produit nouveau. »<sup>32</sup>*

Adoptant une lecture durkheimienne, on pourrait donc dire que la norme sociale agit sur les individus pour les contraindre, parfois fortement, dans leurs dimensions cognitives ou conatives. Reprenant l'adage de Jean-Jacques Rousseau dans *L'Émile*, « *quand notre conscience parle, c'est la société qui nous parle* », le sociologue laisse entendre que les individus n'ont que très peu de prises sur ces objets qui les précèdent. A notre sens cependant, il tempère ici le déterminisme macrosociologique dont il est souvent accusé par la mise en évidence de l'origine individuelle du fait social, même si celle-ci reste à comprendre. Notons donc que, pour cet auteur, les normes sociales naissent apparemment au niveau micro et que le niveau méso leur donne une certaine assise avant que la société (niveau méta) ne les reprenne pour les imposer aux individus. Un dialogue entre ces niveaux semble donc possible quoiqu'une fois établies, les normes sociales ne sont que difficilement remises en cause par les individus.

Aussi porteuse soit-elle, cette approche est pourtant limitée dans la mesure où, voulant rendre les lois sociologiques indépendantes des lois psychologiques, elle distingue causalement ces niveaux et laisse de côté la question de la théorisation du comportement individuel<sup>33</sup>. On voit mal par ailleurs comment certaines normes sociales peuvent progressivement émerger et d'autres, pourtant établies, disparaître. En cela, la tradition weberienne fournit un autre éclairage de la notion de norme sociale. L'approche de Max Weber est, à beaucoup d'égards anti-déterministe et anti-positiviste. Lorsqu'Émile Durkheim oriente l'éclairage sur les faits sociaux comme facteurs explicatifs collectifs, extérieurs et contraignants, Max Weber donne une place plus prégnante à l'individu :

*« Nous appelons sociologie (au sens où nous entendons ici ce terme utilisé avec beaucoup d'équivoques) une science qui se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets. Nous entendons par "activité" un comportement*

<sup>32</sup> DURKHEIM Émile, préface de la 2<sup>e</sup> édition des *Règles de la méthode sociologique*, op. cit., p. 15

<sup>33</sup> Ce qui n'est pas le cas, par exemple, du « holisme » bourdieusien qui, quant-à-lui, refuse l'idée d'une incompatibilité méthodologique des phénomènes macro-sociaux et des mécanismes individuels. Au contraire, la notion même d'*habitus* récuse l'existence de plusieurs niveaux explicatifs puisque « *parler d'habitus c'est poser que l'individuel, et même le personnel, le subjectif, est social, collectif. L'habitus est une subjectivité socialisée.* » BOURDIEU Pierre, cité dans MAGNI BERTON Raul, « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. Étude sur la polysémie d'un mot », op. cit., p. 306

*humain (peu importe qu'il s'agisse d'un acte extérieur ou intime, d'une omission ou d'une tolérance), quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif. Et par activité "sociale", l'activité qui, d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapproche au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement. »<sup>34</sup>*

En soulignant la prégnance de l'« action » et du « sens subjectif » pour les individus, la sociologie weberienne dote ces derniers de caractères rationalistes : ils sont capables de combiner des moyens et des fins, d'évaluer le coût des situations qui se présentent à eux. En ce sens, la norme est rationalisée par les individus. Le rationalisme évoqué ici n'est pas celui des théoriciens du choix rationnel (des acteurs pourvus de préférences claires et systématiques ayant une information parfaite et une complète maîtrise de leur environnement) mais plutôt l'idée que les individus donnent du sens à leurs actions en fonction de leurs intentions et de leurs attentes d'une part, des intentions et des attentes perçues des autres d'autre part. La sociologie compréhensive de Weber permet ainsi de réintroduire l'acteur individuel directement dans la question de la norme sociale, et de se doter de procédés analytiques d'interprétation du sens subjectif. Il ne s'agit pas uniquement de faire preuve d'empathie et de congruence – de se « mettre à la place de l'acteur » – mais de construire des outils d'analyse du réel. C'est du reste sur cette base que le sociologue construit les idéaux-types. En ce sens, la norme sociale s'impose moins aux individus comme un fait social transcendant qu'elle n'est l'objet d'une appropriation individuelle dont on peut dégager des tendances par agrégation (les idéaux-types)<sup>35</sup>. Ces tendances demeurent cependant, Weber le souligne lui-même, des constructions de la pensée.

Par ailleurs, nous ne perdons pas de vue que, de la même manière que la sociologie durkheimienne porte l'empreinte de son auteur, enfant de la défaite de 1870 et d'une République qui cherche un sens au mot « nation », la sociologie weberienne est convaincue de l'autonomie des individus en réaction aux formes de déterminisme décrites à travers le matérialisme historique<sup>36</sup>. Dès lors, au regard de ce rapide détour par la théorie sociologique, et dans le but d'appréhender au mieux les processus d'émergence et de diffusion d'une norme sociale, il ne nous semble pas profitable de basculer dans une simplification parfois

<sup>34</sup> WEBER Max, *Économie et société*/1, *op.cit.*, p. 28

<sup>35</sup> L'idéal-type est donc moins l'expression positive, idéale d'une façon d'être (ou de faire) qui s'impose aux individus (processus *top-down*) qu'une représentation stylisée construite sur la base des traits considérés comme les plus représentatifs par l'observateur ; il s'assume comme une construction *a posteriori*.

<sup>36</sup> Pour le dire de manière caricaturale, Max Weber semble moins répondre à Émile Durkheim qu'à Karl Marx. Un tel positionnement théorique n'est pas sans conséquence sur l'épistémè weberienne.

outrancière de type « individualisme weberien / holisme durkheimien ». Bien au contraire, dans l'optique de notre travail, nous reprenons à notre compte la phrase d'Edward Tiryakian : *« on dira qu'entre le terrain sociologique de Durkheim et celui de Weber, il y a certes des fossés mais aussi des ponts. »*<sup>37</sup> Loin de s'opposer, les regards sociologiques de ces deux pères fondateurs peuvent fournir des réponses complémentaires. Et, si nous nous limitons à une présentation de ces deux sociologues dans cette introduction, c'est que leurs lectures constituent, à notre sens, le socle théorique sur lequel se fondent les approches plus récentes que nous abordons ensuite.

#### **1.4. La norme comme objet dynamique**

Dans certains cas, les normes sociales portent sur l'ensemble de la société et s'incarnent dans ses institutions et ses règlements ; dans d'autres, elles sont moins codées, plus tacites et ne concernent qu'un nombre restreint d'individus. Elles peuvent toucher à des dimensions juridiques, morales, techniques, religieuses, économiques, esthétiques, etc. En ce sens, les normes sociales peuvent parfois être perçues comme des « faits sociaux totaux » au sens de Marcel Mauss. Prises au niveau de la société, elles forment un système ouvert entre la société, ses institutions et ses membres ; prises individuellement, elles s'incarnent dans des cultures intériorisées, des « habitus » intégrés au cours des socialisations primaires et renégociés au cours de la vie. Au-delà de la nécessaire décomposition de l'objet pour l'analyse théorique, elles sont vécues par des individus forgés dans une certaine trajectoire historique et culturelle. Leur appliquant les termes que le neveu de Durkheim utilise lorsqu'il parle des faits totaux, les normes sociales entrent dans cette catégorie d'objets qui sont :

*« [...] plus que des thèmes, plus que des éléments d'institutions, plus que des institutions complexes, plus même que des systèmes d'institutions divisés par exemple en religion, droit, économie, etc. Ce sont des "touts", des systèmes sociaux entiers dont nous avons essayé de décrire le fonctionnement. Nous avons vu des sociétés à l'état dynamique ou physiologique. Nous ne les avons pas étudiées comme si elles étaient figées, dans un état statique ou plutôt cadavérique, et encore moins les avons-nous décomposées et disséquées en règles de droit, en mythes, en valeurs et en prix. »*<sup>38</sup>

<sup>37</sup> TIRYAKIAN Edward, « Durkheim et Weber, cousins germains ? » in HIRSCHHORN Monique, COENEN-HUTHER Jacques, *Durkheim, Weber, Vers la fin des malentendus*, L'harmattan, 1994, p. 23

<sup>38</sup> MAUSS Marcel, *Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques*, version électronique, 2002 (1924), p. 103



La seconde partie de ce paragraphe nous semble intéressante dans la mesure où elle préconise une approche à la fois dynamique et recontextualisée de la notion de norme sociale :

*« Les historiens sentent et objectent à juste titre que les sociologues font trop d'abstractions et séparent trop les divers éléments des sociétés les uns des autres. Il faut faire comme eux : observer ce qui est donné. Or, le donné, c'est Rome, c'est Athènes, c'est le Français moyen, c'est le Mélanésien de telle ou telle île, et non pas la prière ou le droit en soi. Après avoir forcément un peu trop divisé et abstrait, il faut que les sociologues s'efforcent de recomposer le tout. »<sup>39</sup>*

Pour le dire autrement, la norme sociale ne peut être traitée comme une entité abstraite qui surplombe et organise la société durkheimienne. À l'inverse, elle ne peut être uniquement traitée à travers ses processus visibles de juridicisation, de mise en forme dans des « normes qualité », « normes sécurité », « normes environnement », « normes comptables » ou « financières », « normes techniques » et « scientifiques », etc. Il ne s'agit pas pour autant de nier que ces moments, précisément parce qu'ils constituent des mises en formes textuelles, cristallisent une configuration normative à un moment donné.

Il convient sans doute également de distinguer les phases des normes sociales : de la « reconnaissance d'un devoir à assumer, voire d'une mission à remplir ; la diffusion subreptice ou enthousiaste de la norme ; [à] sa pénétration dans l'ordre interne, quand elle n'en était pas tout simplement issue dès l'origine. »<sup>40</sup> Prise comme un processus dynamique, la norme sociale semble émerger d'une énonciation originelle supposée insaisissable, pour se diffuser et se généraliser progressivement par des acteurs de plus en plus nombreux ; elle peut se cristalliser à travers une incorporation dans un ordre interne qui détermine les dimensions du vivre-ensemble, voire disparaître en temps qu'objet visible (la norme et les comportements sur lesquels elle porte sont internalisés, de même que les sanctions liées à sa transgression) ; elle peut enfin être remise en cause jusqu'à sa disparition ou sa renégociation en parallèle de nouvelles normes. Bien que présenté ici de manière linéaire, déterministe et assez caricatural – des étapes peuvent se faire conjointement ou ne pas avoir lieu –, ce cycle de vie d'une norme sociale illustre l'intérêt qu'il y a à la considérer comme un ensemble contextualisée. À travers cette revue de littérature, l'objectif de ce travail est donc également de questionner ces

<sup>39</sup> *ibid.*, p. 103 S'il nous semble pourtant discutable d'affirmer que le donné, « c'est Rome » ou « le Français moyen », la logique sous-tendant ces propos ne paraît pas remise en cause.

<sup>40</sup> SCHEMEIL Yves, EBERWEIN Wolf-Dieter, *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 7

aspects de la notion : d'où et comment peuvent émerger les normes sociales ? Comment se diffusent-elles ? Quand et comment deviennent-elles à ce point intériorisées qu'elles perdent en visibilité ?

Dans un premier temps, nous ouvrons la discussion de ce mémoire autour de trois fondateurs de la sociologie. Chacun à leur manière, Émile Durkheim, Max Weber et Vilfredo Pareto apportent des éléments théoriques qui nous permettent d'enrichir le débat. Une des questions soulevées a notamment trait au thème de la rationalité : quelle place peut-elle avoir face aux normes sociales ?

Dans un second temps, nous poursuivons l'exploration de la notion à travers les travaux de la théorie des jeux, de la sociologie morale et de la sociologie du droit. Les porosités qu'entretiennent ces sous-disciplines avec la question des normes sociales permettent notamment d'apporter des éléments de compréhension sur le caractère interactionniste des normes et de les penser comme des ressources pour l'action.

Une troisième partie nous donne la possibilité de rendre compte de la pratique même des normes sociales à la fois comme normalité au quotidien avec les travaux d'anthropologie de la consommation et comme apprentissage par des réseaux ou par des structures sociales.

Enfin, après avoir ramassé quelques éléments clés de notre analyse, nous recentrons notre propos autour des normes relatives aux économies d'énergie pour lancer une discussion sur les manières de saisir leur émergence et leur diffusion dans la société française.

## 2. La place des acteurs dans et face à la norme : éléments de discussion théoriques

*« Est normal, étymologiquement, puisque norma désigne l'équerre, ce qui ne penche ni à droite, ni à gauche, donc ce qui se tient dans un juste milieu, d'où deux sens dérivés : est normal ce qui est tel qu'il doit être : est normal, au sens le plus usuel du mot, ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce déterminée ou ce qui constitue soit la moyenne soit le module d'un caractère mesurable. Dans la discussion de ces sens, il est fait remarquer combien ce terme est équivoque, désignant à la fois un fait et 'une valeur attribuée à ce fait par celui qui parle, en vertu d'un jugement d'appréciation qu'il prend à son compte'. »*

Georges Canguilhem, *Le Normal et le pathologique*

Dans les chapitres suivants, sans prétendre faire l'état de l'art de la notion de norme sociale qui, comme nous l'avons déjà souligné, est l'un des Protées des sciences humaines et sociales, nous souhaitons relever comment un certain nombre de disciplines se sont emparées du concept et l'ont décliné : ces parties sont notamment l'occasion de faire résonner et discuter des approches méthodologiques et conceptuelles différentes, afin de mieux comprendre les littératures traitant de la norme sociale, quoique de manière non exhaustive.

Les individus font des choix qui peuvent parfois apparaître indépendants et/ou isolés ; pourtant, ces choix seraient en partie des réponses à l'intériorisation de normes sociales partagées collectivement. Nos actions répondraient partiellement à des schémas normatifs, c'est-à-dire qu'elles seraient en partie orientées par les comportements portés par les représentations collectives. L'appartenance à un groupe configurerait l'acceptabilité d'un certain nombre d'usages et de pratiques, elle conditionnerait un rapport normé et donc normal au monde. Dans la majorité des cas, sauf choix volontaire<sup>41</sup> qui peut, du reste, s'avérer coûteux pour l'acteur (marginalisation, ostracisme, etc.), les préférences individuelles correspondraient d'abord à un choix d'options socialement acceptées.

<sup>41</sup> Par « choix volontaire », nous voulons simplement dire qu'un individu résiste aux visées injonctives portées par la norme sociale : plutôt que d'orienter son action dans le seul champ prescriptif, il considère l'ensemble des options contenues dans le champ descriptif des actions possibles.

Cette hypothèse suggérée, rien n'est dit sur la manière donc les individus s'approprient et réagissent effectivement face à une norme sociale : dans quelle mesure et comment ceux-ci l'intègrent-elle ? Par qui est-elle diffusée et consolidée ou remise en cause ? De quelle manière vient-elle peser sur des choix ?

Classiquement, on considère que trois systèmes d'explication des normes et des valeurs peuvent être mobilisés en sociologie<sup>42</sup> – sans pour autant épuiser la littérature sur ce sujet. Max Weber introduit les notions de « sens » et de « rationalité » des actions : les individus acceptent ou refusent les normes en fonction de leur capacité à raisonner sur une base « rationnelle » et pour autant qu'ils soient à même de se mettre d'accord sur la « signification » de leur action.

Émile Durkheim, dans un prolongement partiel du positivisme comtien, tend à mettre en avant le rôle de l'intégration sociale : pour lui, les normes servent à assurer la cohésion sociale ; or comment expliquer que si l'enjeu est toujours le même, la nature des normes change ? C'est donc que les normes dépendent pour partie des configurations sociales desquelles elles émergent et dans lesquelles elles se structurent.

Vilfredo Pareto, conscient des limites de la théorie néoclassique qu'il a lui-même contribué à formaliser, cherche à montrer que la majorité des actions humaines relève des instincts et des sentiments, non de la pure logique : le rapport aux normes dépendrait de la capacité des individus à se montrer des êtres déraisonnables – dans le vocabulaire paretien, ils répondent à des résidus – tout en étant raisonnables – ils se parent des attributs du discours logique.

Dans cette première partie, nous étudions les postulats théoriques et les approches, parfois complémentaires, parfois contradictoires, de ces trois auteurs fondateurs de la sociologie<sup>43</sup>. Nous la complétons ensuite par les apports de la sociologie interactionniste et de la sociologie systémiste.

---

<sup>42</sup> DEMEULENAERE Pierre, *Les Normes sociales*, op. cit., p. 7-10

<sup>43</sup> Comme le souligne Pierre Demeulenaere, une quatrième tradition d'analyse pourrait être ajoutée : l'explication des normes en fonction des classes sociales à partir des approches de Karl Marx. Toutefois, cette dernière tradition peut être considérée comme réductible aux trois autres.

## 2.1. L'origine de la discussion théorique en sciences sociales

### 2.1.1. « L'individualisme weberien »

Nous l'avons déjà évoqué dans l'introduction, nous y revenons ici : il y a un écart qui, à la fois, distingue et crée des points de jonction entre l'approche weberienne, l'analyse durkheimienne et la sociologie de Georg Simmel ou celle de Vilfredo Pareto en ce qui concerne la notion de norme sociale. Dans la mesure où celles-ci posent les bases d'une discussion aujourd'hui plus large et dispersée dans une variété de sous-disciplines, revenir sur ces prolégomènes peut s'avérer fécond. Mais, particulièrement pour cette discussion, nous gardons en mémoire la mise en garde de Monique Hirschhorn et Jacques Coenen-Huther :

*« Quand des pans entiers de l'œuvre de Max Weber furent traduits et rendus accessibles au lecteur français, Durkheim et Weber furent habituellement présentés, non seulement comme les représentants typiques de deux traditions nationales mais comme les figures emblématiques de deux orientations épistémologiques irréductiblement opposées, voire de deux manières antagonistes de conceptualiser le social. Le succès de l'ouvrage de Thomas Kuhn, The Structure of Scientific Revolutions, et de la nouvelle conception du progrès scientifique ainsi proposé y furent probablement pour beaucoup. S'il y avait compétition des paradigmes, il fallait bien qu'il y eût des œuvres paradigmatiques. Nos deux auteurs en fournissaient incontestablement. Dès lors, avec toutes les simplifications que cela comporte, le premier se mua en théoricien des contraintes collectives, le second en gardien de la part irréductible de la liberté de l'acteur. »<sup>44</sup>*

Or, le courant sociologique ouvert avec Max Weber n'implique pas que les acteurs soient exclusivement solitaires. Dans la tradition de Kant et en rupture avec la pensée marxiste, la sociologie compréhensive weberienne suggère une dimension interprétative de l'activité humaine : les individus sont compris comme des entités prenant des décisions au regard d'intentions d'action. Cette rationalisation des conduites est, au demeurant, aux fondements du processus historique de la modernité d'après Max Weber. L'activité sociale des individus s'orienterait d'après l'expérience (le comportement passé), la situation actuelle (le présent) et l'anticipation du contexte à venir (le futur). De même, elle serait sous l'influence d'« autrui » : des individus clairement identifiés car faisant partie du champ de connaissance de l'acteur ou une multitude indéterminée et inconnue mais dont le

---

<sup>44</sup> HIRSCHHORN Monique, COENEN-HUTHER Jacques, Durkheim, Weber, *Vers la fin des malentendus*, op. cit., p. 7

comportement est en partie prédictible – en tout cas, anticipé par l'acteur. L'intérêt de l'analyse weberienne est qu'elle fait résider la « socialité » de l'action dans l'interaction avec un tiers ; sa seule présence ne suffit certes pas mais le fait que l'acteur oriente significativement son propre comportement en fonction de celui d'autrui pose la base d'une définition de l'action sociale. Pour suivre l'exemple que donne Max Weber, une collision entre deux cyclistes ne constitue pas une activité sociale ; l'excuse, l'injure ou la bagarre qui suivent, oui. Construisant des idéaux-types d'actions<sup>45</sup>, le sociologue isole des actions rationnelles en finalité (l'acteur combine des moyens en vue de parvenir à un but ; ces actions peuvent être non logiques pour l'observateur<sup>46</sup>), rationnelles en valeurs (l'individu agit en conformité avec les valeurs qu'il s'impose<sup>47</sup>), affectives (actions émotionnelles, pas nécessairement réfléchies<sup>48</sup>) et traditionnelles (intériorisées dans des coutumes). Weber insiste sur le fait que, dans la réalité, les actions sont très souvent des combinaisons de ces idéaux-types ; ainsi que le souligne l'auteur, « *il arrive très rarement que l'activité, tout particulièrement l'activité sociale, s'oriente uniquement d'après l'une ou l'autre de ces sortes d'activité.* »<sup>49</sup>

Une action sociale est donc d'abord le fait de l'individu qui est en responsable. Mais elle n'est pas pour autant atomisée puisqu'elle entre dans le champ de ce que le sociologue nomme les « relations sociales », c'est-à-dire « *le comportement de plusieurs individus en tant que, par son contenu significatif, celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence.* »<sup>50</sup> Il y a donc un minimum d'action réciproque des uns sur les autres qui tient d'abord à ce que les premiers présupposent de l'attitude des seconds à leur égard (que cette présupposition s'avère ensuite véridique ou erronée). La notion de réciprocité de la relation telle que l'entend le sociologue suggère cependant que les présuppositions individuelles d'un acteur ne sont pas nécessairement congruentes avec celles de son interlocuteur : le contenu significatif de la relation sociale n'est pas forcément identique (en nature comme en degré) pour tous les acteurs de la relation – la congruence parfaite constitue d'ailleurs un cas limite. Pourtant, « *l'attitude des enfants à l'égard de celle du père correspond, au moins*

---

<sup>45</sup> WEBER Max, *Économie et société*, op. cit., p. 55-57

<sup>46</sup> Par exemple, un rituel sacrificiel pour conjurer un mauvais sort.

<sup>47</sup> Par exemple, pour un capitaine de couler avec son navire.

<sup>48</sup> Par exemple, la vengeance.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 57

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 58

*approximativement, à ce que le père attend (dans un cas particulier, en moyenne ou typiquement).* »<sup>51</sup> Cela s'explique, d'après Max Weber, par le fait que la répétition d'un comportement le rend significativement correspondant aux paramètres d'une situation donnée, c'est-à-dire le rend légitimement attendu et accepté dans cette situation. Dans certains cas d'ailleurs, la répétition est telle que le résultat (comportement, opinion, etc.) attendu devient évidence ; dans ce cas, ce résultat n'est plus seulement légitime, il est le seul légitime<sup>52</sup>. Cette évidence peut avoir une base rationnelle (la logique, les mathématiques) ou émotionnelle (relations affectives vécues). Le contenu significatif de la relation peut varier selon des processus d'ajustements réciproques progressifs mais s'il n'y a pas de rupture radicale, la répétition vaut probabilité d'occurrence et crée la légitimité de l'activité sociale<sup>53</sup>.

Le sociologue souligne cependant que si une relation sociale peut reposer sur ce qu'il appelle une « entente » (comprendre par là, un engagement mutuel formel valant promesse d'un comportement futur – une relation contractuelle en est un exemple codifié), ce type de relation ne constitue par la majorité des cas. En revanche, la régularité des actions sociales mène à la notion weberienne « d'usage » (du reste, si la pratique effective est suffisamment ancienne, « l'usage » constitue plutôt une « coutume »). Cette notion est ici proche d'une des acceptions de la norme sociale. Weber écrit d'ailleurs que *« de nombreuses régularités tout à fait étonnantes dans le déroulement de l'activité sociale, spécialement (quoique non exclusivement) de l'activité économique, [reposent] purement et simplement sur le fait que la nature de l'activité sociale des participants correspond en moyenne le mieux, par la nature des choses, à leurs intérêts normaux, estimés subjectivement, et qu'ils orientent leur activité d'après cette opinion et cette connaissance subjectives : il en est à peu près ainsi de la régularité dans la formation des prix dans le système de marché "libre". »*<sup>54</sup>

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 59

<sup>52</sup> « Nous comprenons de façon absolument univoque ce que veut dire significativement l'acte de celui qui, par la pensée ou au cours d'une démonstration, utilise la proposition  $2 \times 2 = 4$  ou bien le théorème de Pythagore, ou encore qui effectue "correctement" – d'après nos habitudes de pensées – un raisonnement logique. » *Ibid.*, p. 30 Par appropriation de la norme, l'individu en vient à accepter comme non problématiques des règles pourtant conventionnelles. La norme devient ici « évidence » dans la mesure où acceptation de la norme et justification de la norme sont absolument congruentes. En ce sens, les individus investissent la norme d'une « signification » au sens weberien du terme et cette signification est largement partagée.

<sup>53</sup> Sur ce point précis, Weber écrit d'ailleurs que *« c'est de ces types de développements de l'activité que s'occupe la sociologie, à l'opposé de l'histoire qui s'intéresse à l'imputation causale d'ensembles singuliers importants, c'est-à-dire liés à un destin »*. *Ibid.*, p. 61

<sup>54</sup> On peut ici remarquer le lien établi entre la notion de norme sociale et celle de marché comme construction théorique donnée en partage aux individus qui le font vivre. *Ibid.*, p. 63



Le concept de relation sociale élaboré par Max Weber permet notamment de penser le type d'accord qui fonde le vivre ensemble. Le sociologue distingue deux types d'accord : la « communalisation » et la « sociation »<sup>55</sup>. Également appuyée sur les travaux de Gustave Le Bon sur la psychologie des foules, la référence à Tönnies en termes de communauté/société est ici claire ; celle à Durkheim (solidarité mécanique/organique) est également assez explicite. Dans tous les cas, cette approche souligne le rôle des groupes<sup>56</sup> dans les actions sociales. Quoiqu'intuitive, cette hypothèse est loin d'être évidente à prouver. À ce sujet, et bien que leur propos soit centré sur la notion d'opinion, Elihu Katz et Paul Lazarsfeld soulignent que « *le fait que les individus, en interagissant, s'influencent l'un l'autre, ou qu'un individu, en entrant dans un nouveau groupe, a des chances d'en adopter les habitudes de pensée, n'est pas aisé à prouver : cette démonstration implique presque toujours l'infirmité de l'hypothèse alternative [...]* »<sup>57</sup>. Transposée aux normes sociales, la question est donc de savoir si des individus appartenant aux mêmes groupes ont des réponses globalement similaires dans les mêmes cadres normatifs, et si l'adoption et l'incorporation des nouveaux membres dans le groupe peuvent modifier, non pas nécessairement les réponses mesurées (les *outputs* au sens de Parsons), mais les réponses attendues, c'est-à-dire les schémas normatifs.

Cette lecture de l'activité sociale laisse volontairement de côté une série d'actions qui sont moins fondées sur la co-construction de sens que sur l'imitation<sup>58</sup>. Mais sur ce point, le sociologue allemand souligne tout de même le rôle joué par le « *conditionnement [...] par la masse* »<sup>59</sup>. Dans de nombreux cas, un individu isolé peut adopter tel ou tel comportement à cause d'une pression du plus grand nombre, du simple fait que l'individu se perçoit comme un élément de cette masse. Au demeurant, le comportement amené à émerger dans ce cadre n'apparaîtrait pas, selon Max Weber, dans d'autres contextes – en particulier, ce comportement n'existerait pas si le conditionnement par la masse n'était pas si fort ou s'il

<sup>55</sup> « Nous appelons "communalisation" une relation sociale, lorsque, et tant que, la disposition de l'activité sociale se fonde – dans le cas particulier, en moyenne ou dans le type pur – sur le sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d'appartenir à une même communauté.

Nous appelons "sociation" une relation sociale lorsque, et tant que, la disposition de l'activité sociale se fonde sur un compromis d'intérêts motivés rationnellement (en valeur ou en finalité) ou sur une coordination d'intérêts motivée de la même manière. » *Ibid.*, p. 78

<sup>56</sup> Nous entendons par « groupes », les groupes de socialisation, fondés sur des liens intimes ou des relations interpersonnelles, sans déterminer plus précisément, dans le cadre de ce travail, leur périmètre.

<sup>57</sup> KATZ Elihu, LAZARSFELD Paul, *Influence personnelle*, Paris, Armand Colin, 2008, 416 p.

<sup>58</sup> « Lorsque dans la rue de nombreux passants ouvrent en même temps leur parapluie, au moment où la pluie se met à tomber, l'activité de l'un n'est pas orientée (normalement) d'après celle des autres, elle s'oriente uniformément d'après la nécessité de se protéger contre l'ondée. » WEBER Max, *Économie et société*/1, op. cit., p. 53

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 53

était seul. L'imitation, même si elle revêt une utilité sociale pour l'individu, ne constitue pas en elle-même une activité sociale : *« En effet, cette activité ne s'oriente pas d'après le comportement d'autrui, mais, ayant appris à connaître par l'observation du comportement d'autrui qu'il existe certaines chances objectives, l'agent s'oriente d'après celles-ci. Son activité est donc déterminée causalement et non significativement par le comportement étranger. »*<sup>60</sup> Certains cas sont complexes : la « mode », par exemple, ne se résume pas à une activité d'imitation, même si elle en est une ; il y a une « *relation significative* » entre le comportement de l'acteur et le comportement des tiers. Le sociologue admet cependant que la différence entre imitation et activité sociale est à la fois tenue et flottante, ce qui rend la distinction impossible ou presque en pratique – il est difficile d'avoir une lecture univoque d'un événement et du sens d'une activité. Il maintient cependant qu'il est important de séparer conceptuellement l'imitation – qui est simple réaction – de l'activité sociale – qui est appropriation/interprétation, même si leur portée et leur intérêt sociologiques sont sensiblement identiques. La question des normes sociales nous semble être en amont de cette distinction puisque l'activité sociale, qu'elle ait pour origine l'imitation ou le partage de signification, est elle-même conditionnée par les cadres normatifs. La distinction paraît cependant utile dans la mesure où, si une activité imitative n'est pas questionnée par son auteur, investir de sens une activité sociale laisse entendre que l'activité même peut être relativisée, comparée, etc. On pourrait alors distinguer des normes sociales qui s'imposent (donnant lieu à des activités d'imitation) et des normes sociales en partage et plus ou moins ouvertes (produisant des activités sociales fondées sur la co-construction de sens).

### 2.1.2. Le « holisme durkheimien »

De ce point de vue, Émile Durkheim apporte une réponse légèrement différente. Ici encore, nous ne perdons pas de vue que la lecture du sociologue français, largement influencé par le modèle des sciences de la nature et la physique sociale d'Auguste Comte, répond à une question fondamentale qui alimente l'ensemble de son œuvre. Raymond Boudon et François Bourricaud la résument en ces termes : *« Les théories sociologiques de Durkheim [...] sont habitées par une question obsessive [...] : par quels mécanismes les individus sont-ils intégrés à la société ? Sous quelles conditions leurs activités sont-elles compatibles avec le maintien d'un ordre social cohérent ? [...] Sous quelles conditions et par quels mécanismes*

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 54

*l'autonomie de l'individu est-elle compatible avec l'existence d'un ordre social ? »*<sup>61</sup> Pour lui, un des enjeux de la définition de fait social est de tracer les lignes de distinctions entre individu et société, ou plutôt entre la société et la somme des individus qui la compose. Durkheim définit, ainsi que nous l'avons déjà vu dans l'introduction, le fait social comme *« toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ; ou bien encore, ce qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles. »*<sup>62</sup> À la différence de l'activité sociale de Max Weber, le fait social est donc collectif, extérieur aux individus et contraignant. Souvent critiqué pour les formes de holisme que sa pensée suggérait, Émile Durkheim s'en est expliqué dans la préface de la seconde édition des *Règles de la méthode sociologique* : la notion de contrainte véhiculée par l'idée de fait social n'est pas, à proprement parler, un déterminisme. Elle suggère en revanche que les manières collectives d'agir ou de penser ont une existence qui leur est propre, en dehors même des individus qui s'y conforment. Ainsi, le collectif agirait d'une manière autonome par rapport aux individus qui le composent, différente de leurs actions si ceux-ci étaient isolés. Les travaux du sociologue semblent montrer que celui-ci est réticent à une explication individualiste par les motivations des acteurs ou sur la base de leur subjectivité. Cette réticence vaut dans l'explication même du fait social :

*« Nous en arrivons donc à la règle suivante : la cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antérieurs, et non parmi les états de conscience individuelle. D'autre part, on conçoit aisément que tout ce qui précède s'applique à la détermination de la fonction, aussi bien qu'à celle de la cause. La fonction d'un fait social ne peut être que sociale, c'est-à-dire qu'elle consiste dans la production d'effets socialement utiles. Sans doute, il peut se faire, et il arrive en effet, que, par contre-coup, il serve aussi à l'individu. Mais ce résultat heureux n'est pas sa raison d'être immédiate. Nous pouvons donc compléter la proposition précédente en disant : la fonction d'un fait social doit toujours être recherchée dans le rapport qu'il soutient avec quelque fin sociale. »*<sup>63</sup>

<sup>61</sup> BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 3<sup>e</sup> éd., 1990, p. 200

<sup>62</sup> DURKHEIM Émile, *Les Règles de la méthode sociologique*, op. cit., p. 23

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 64

Le fait social n'est donc qu'indirectement « utile » à l'individu, il l'est d'abord pour la fin qu'il porte. Notons toutefois que, comme le sociologue le précise, si les faits sociaux s'imposent aux individus et disposent d'une autonomie certaine :

*« De ce que les croyances et les pratiques sociales nous pénètrent ainsi du dehors, il ne suit pas que nous les recevions passivement et sans leur faire subir de modification. En pensant les institutions collectives, en nous les assimilant, nous les individualisons, nous leur donnons plus ou moins notre marque personnelle; c'est ainsi qu'en pensant le monde sensible chacun de nous le colore à sa façon et que des sujets différents s'adaptent différemment à un même milieu physique. C'est pourquoi chacun de nous se fait, dans une certaine mesure, sa morale, sa religion, sa technique. Il n'est pas de conformisme social qui ne comporte toute une gamme de nuances individuelles. Il n'en reste pas moins que le champ des variations permises est limité. Il est nul ou très faible dans le cercle des phénomènes religieux et moraux où la variation devient aisément un crime; il est plus étendu pour tout ce qui concerne la vie économique. Mais tôt ou tard même dans ce dernier cas, on rencontre une limite qui ne peut être franchie. »<sup>64</sup>*

Les individus ne subissent donc pas passivement les faits sociaux mais se les approprient et les intègrent dans leur comportement, leurs attitudes et leurs modes de raisonnement. D'une certaine manière, cette note de l'auteur rejoint la thèse développée dans *Le Suicide*. Premier constat : il n'y a pas *un* suicide mais *des* suicides. Second constat : il n'y a pas pluralité de suicides sur la base de motifs individuels mais d'un couple intégration/régulation. La logique de l'intégration suggère que les individus fondent des liens sociaux horizontaux à travers la société, liens maintenus à travers des comportements de réciprocité et d'imitation. Celle de la régulation désigne l'ensemble des moyens par lesquels le groupe surveille les comportements de ses membres en les rendant conformes et prévisibles ; il s'agit d'un lien vertical entre le groupe et ses membres (socialisation puis contrôle social). Les devoirs acquis par l'éducation, les institutions – au sens large<sup>65</sup> – sont d'abord intériorisés par socialisation, au point de devenir des éléments proprement constitutifs des personnalités individuelles. Le(s) groupe(s) d'appartenance, par le biais des moyens de veille, surveillance et rappel, s'assurent ensuite que chacun demeure dans les limites des statuts et des rôles assignés par la norme partagée. Le système est ainsi auto-entretenu et, à défaut de rester stable, limite les ruptures trop brutales. C'est du reste ce que souligne le sociologue français en réponse à une critique suggérant l'étroitesse de la définition d'un fait social réduit à sa dimension coercitive : les

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 15

<sup>65</sup> Durkheim les définit ici rapidement comme « toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité. » *Ibid.*, p. 15

individus n'ont pas une attitude passive face aux faits sociaux car « *le pouvoir coercitif que nous lui attribuons est même si peu le tout du fait social, qu'il peut présenter également le caractère opposé. Car, en même temps que les institutions s'imposent à nous, nous y tenons ; elles nous obligent et nous les aimons ; elles nous contraignent et nous trouvons notre compte à leur fonctionnement et à cette contrainte même. [...] Il n'est peut-être pas de pratiques collectives qui n'exercent sur nous cette double action, qui n'est, d'ailleurs, contradictoire qu'en apparence.* »<sup>66</sup> Il n'est pour autant pas question de nier le caractère prescriptif propre de la norme sociale, caractère dépendant du « *pouvoir de coercition externe [qu'elle] exerce sur un individu ; et la présence de ce pouvoir se reconnaît à son tour soit à l'existence de quelque sanction déterminée, soit à la résistance que le fait oppose à toute entreprise individuelle qui tend à lui faire violence.* »<sup>67</sup> La prescription à la réalisation, la pression à la conformité fait qu'une norme sociale « *n'est pas seulement une manière d'agir habituelle : c'est, avant tout, une manière d'agir obligatoire, c'est à dire soustraite, en quelque mesure, à l'arbitraire individuel.* »<sup>68</sup>

Suivant cette logique, le fait social est le fruit d'institutions. La notion n'est pas ici comprise dans une quelconque acception restreinte issue du droit ; bien au contraire, Durkheim la désigne comme « *les choses et les personnes* »<sup>69</sup> : « *Parmi les choses, il faut comprendre, outre les objets matériels qui sont incorporés à la société, les produits de l'activité sociale antérieure, le droit constitué, les mœurs établies, les monuments littéraires, artistiques, etc. [...] Ils sont la matière à laquelle s'appliquent les forces vives de la société, mais ils ne dégagent par eux-mêmes aucune force vive. Reste donc, comme facteur actif, le milieu proprement humain.* » C'est donc la configuration sociale d'une société à un moment donné qui valide ou invalide la légitimité d'un fait social. Pour partie, ce constat pourrait rejoindre la notion de norme sociale dans ce que Karl-Dieter Opp appelle l'existence d'un consensus minimal, à ceci près que, pour ce dernier, il s'agit d'abord d'un consensus entre individus ou groupes d'individus. Pour Émile Durkheim, au sociologue de découvrir les propriétés du milieu qu'il étudie ; elles sont la clé de la compréhension d'une société<sup>70</sup>. On le

---

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 14

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 21

<sup>68</sup> Souligné par nous. *Ibid.*, p. V

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 65. De même pour la citation suivante.

<sup>70</sup> Comme il l'explique : « *la société a, en gros, la morale qu'il lui faut. [...] que tout autre non seulement ne serait pas possible, mais serait mortelle à la société qui la pratiquerait. La morale individuelle, quoiqu'on en ait dit parfois, n'échappe pas à cette loi ; elle est même au plus haut point sociale. Car ce que qu'elle nous permet de*

voit donc, pour toutes les raisons exposées ici, les points de jonction entre la notion de fait social et celle de norme sociale – dans l’acception générale que nous lui avons donnée en introduction – sont nombreux : dimension prescriptive, rapport aux dimensions cognitives, affectives et conatives, dimension de partage et de légitimité (à défaut d’accord sur la manière dont s’obtient le consensus).

La place de l’individu dans la sociologie d’Émile Durkheim est ambivalente. À l’image de Karl Marx ou d’Auguste Comte, Durkheim semble insister sur les caractères génériques des sociétés à partir des structures sociales ou des institutions politiques. Pourtant, sans aller jusqu’à le rattacher à la sociologie comparatiste toquevillienne, Durkheim ne paraît pas totalement fermer la porte à la mesure des variations individuelles : en tout cas, les individus n’absorbent pas passivement les cadres normatifs de la société dans laquelle ils vivent. Les normes sociales ont une visée prescriptive dont les individus peuvent s’affranchir ou qu’ils peuvent adapter en fonction des configurations sociales portées par des contextes nouveaux. Par ailleurs, dans un contexte donné et stable, si les groupes sont contraints, les individus atomisés sont davantage libres d’agir en suivant ou non les cadres normatifs qui s’imposent à eux. Il aurait cependant été probable qu’Émile Durkheim considère que ces individus ne soient pas l’objet de la sociologie.

Après cette rapide synthèse de la pensée de ces deux auteurs fondateurs, on peut faire le constat que les divergences entre Émile Durkheim et Max Weber tiennent beaucoup à ce qu’ils ne placent pas la focale de leur analyse aux mêmes niveaux. Le premier analyse surtout un niveau macro (celui du groupe, du collectif), le second se place à un niveau micro (plus proche de l’individu). Ainsi, pour le premier, le curseur est du côté de la société : certes, Durkheim n’exclut pas l’hypothèse que ce soit un groupe d’individus qui, conjuguant l’action de ses membres, permet à un fait social nouveau d’émerger. Mais il ne devient fait social qu’en prenant forme en dehors de ces individus, lorsque les institutions finissent par le fixer et l’actionner, indépendamment des volontés individuelles. Pour le second, le curseur est davantage du côté des individus qui décident collectivement – bien que souvent par estimation – de donner du sens à leurs actions. C’est à partir de cette mise en commun du sens que les individus peuvent engager une activité sociale, c’est-à-dire qu’ils peuvent se permettre

---

*réaliser, c’est le type idéal de l’homme tel que le conçoit la société considérée ; or un idéal, chaque société le conçoit à son image. L’idéal du Romain ou l’idéal de l’Athénien étaient étroitement en rapport avec l’organisation propre de chacune de ces citées. » DURKHEIM Émile, Détermination du fait moral, version électronique, 2001 (1906), p. 19*

d'agir socialement sans avoir besoin de justifier la légitimité de leur action. Dans les faits cependant, aucune de ces deux analyses ne donne de réponse totalement satisfaisante et il est très probable que les deux niveaux théoriquement analysés ne soient pas aussi facilement dissociables en pratique. Nous estimons cependant utile pour le moment de conserver cette distinction en niveaux d'analyse et nous réfutons la perspective bourdieusienne dans laquelle une telle distinction d'échelle est absente. Dans ce cadre en effet, les comportements individuels sont considérés comme des variables sociologiques quelconques et, pour schématiser, la société peut expliquer la psychologie individuelle<sup>71</sup>.

### 2.1.3. Typologie des actions paretiennes

À l'instar de Léon Walras, Vilfredo Pareto vient à l'économie avec l'ambition de travailler « l'économie pure », c'est-à-dire sous la forme d'une théorie déductive et mathématisée. Le *Cours d'économie politique* de Pareto est resté célèbre pour son travail sur l'optimum, les courbes d'indifférence ou de l'utilité optimale. Cependant, son *Traité de sociologie* témoigne de sa prise de conscience qu'une large majorité des actions humaines relève de l'instinct et/ou de l'affect, non pas de la pure logique d'un acteur parfaitement informé. Ce constat mène l'auteur à distinguer les actions logiques, c'est-à-dire objectivement adaptées au but poursuivi (par là, Pareto souligne que les actions sont logiques du point de vue de l'acteur – sens subjectif – comme de celui de l'observateur – point de vue « objectif ») et les actions non logiques (qui ne sont pas illogiques pour autant). La première catégorie est, de fait, très réduite, dans la mesure où elle exclut les actions logiques mais dont le résultat n'est pas celui attendu (c'est-à-dire les actions logiques ayant un effet non désiré<sup>72</sup>). Une action n'apparaît donc logique que si un observateur extérieur est capable, sur la base de critères scientifiques, d'admettre que les raisons qui ont présidé à la mise en place de tels moyens sont pertinents au regard de la finalité poursuivie. Ce critère nous paraît donc peu opératoire ; d'autant que Max Weber récuse cette approche distinguant point de vue de l'acteur et point de vue de l'observateur. Pour lui, la rationalité est d'abord praxéologique et

<sup>71</sup> Dans une perspective durkheimienne, « c'est justement parce que la société ne permet pas d'expliquer les suicides individuels que le taux de suicide peut être conçu comme un phénomène méthodologiquement indépendants des actions individuelles. Si l'on adopte un point de vue bourdieusien, il faut au contraire soutenir que c'est la société qui provoque les suicides individuels et, par conséquent, le taux de suicide. » MAGNI BERTON Raul, « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. Étude sur la polysémie d'un mot », *op. cit.*, p. 308-312

<sup>72</sup> L'exemple canonique est celui du boutiquier qui baisse ses prix pour augmenter sa clientèle. Or, ce faisant, les autres boutiquiers s'alignent, contribuant à une baisse générale qui, certes, profite au consommateur mais ne répond pas à l'objectif d'origine de plus grande rentabilité pour les boutiquiers.

viser toute action dont le but est clairement déterminé au départ. Plus exactement cependant, comme le décrit Raymond Aron<sup>73</sup>, l'action logique est celle dont les moyens théoriques pour arriver aux fins théoriques correspondent aux moyens objectifs pratiques pour parvenir aux fins réelles (en d'autres termes, les moyens doivent être enchaînés aux fins dans la réalité comme dans la conscience des individus). Pour Pareto, c'est l'exemple canonique du raisonnement de l'ingénieur ou de l'économiste. De fait, dans le raisonnement paretien, les actions non logiques sont toutes celles qui ne permettent pas de faire correspondre moyens et fins dans la réalité et dans la conscience des individus. Elles peuvent donc être soit sans finalité objective mais perçues comme ayant une finalité par l'acteur (la danse de la pluie), sans finalité mais ayant un effet objectif (ce qui relève du réflexe par exemple), et ayant une finalité mais un effet social non désiré. Elles peuvent aussi être sans finalité tout court (un interdit social comme parler en mangeant). La notion d'action logique peut être problématique au regard de la question des normes sociales : quelle place ces dernières peuvent-elles en effet avoir dans un raisonnement purement en termes de moyen/fin ? À l'inverse, elles peuvent être présentes dans les actions non logiques qui n'ont pas de finalité objective mais une finalité subjective telles que les prières ou les rituels. On peut d'ailleurs imaginer qu'elles sont à la source de certaines actions non logiques en parasitant cette « conduite logique de l'ingénieur ».

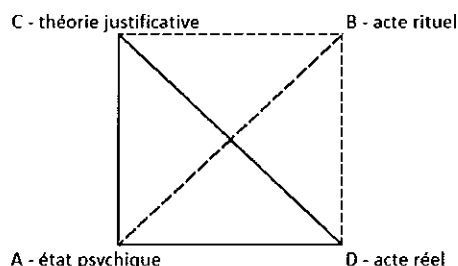
En déconstruisant le fonctionnement des actions non logiques, Pareto explique que pour observer les actions des individus, l'observateur extérieur ne dispose que des actes réellement effectués (D) et des idées et des théories auxquelles il peut rattacher ces actes (C). En revanche échappe à l'observateur l'état psychique réel de l'individu qui agit (A). La relation (DC) n'est que très rarement directe et est largement dépendante de (A) qui reste pourtant tout à fait inaccessible. Pour Pareto, « *l'un a, par exemple, horreur de l'homicide [D] et s'en abstiendra ; mais il dira que les dieux punissent l'homicide ; ce qui constitue une théorie [C].* »<sup>74</sup> Autre manière de le dire, les hommes sont davantage motivés par leurs sentiments et leurs émotions que par les raisons qu'ils évoquent. Cependant, il n'est pas à exclure que par leur seule présence, les théories justificatives (C) aient une influence sur les actes réels (D) : elles peuvent certes intervenir comme justification *a posteriori* d'un acte réel, mais elles peuvent aussi jouer *a priori* et contribuer à former un acte rituel, une doctrine (B).

<sup>73</sup> ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, op. cit., p. 410

<sup>74</sup> ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, op. cit., p. 424



Pareto établit ainsi la figure suivante :



Il nous semble que les cadres normatifs ont toute leur place au sein de ce que le sociologue a appelé les actes rituels, à la fois comme entités venant peser sur les comportements (D) et les théories qui viennent les justifier (C) et sur l'état psychique des individus pour orienter leurs actions (D) et leurs manières de penser (C).

Autre aspect de l'analyse de l'auteur du *Traité de sociologie générale*, le recours aux notions de résidus et de dérivations. Les actions logiques sont, bien que Pareto ne le dise pas en ces termes, motivées par un raisonnement logique<sup>75</sup>. À l'inverse, les actions non logiques relèvent toutes, à un degré ou un autre, de la prise en compte des instincts et des émotions dans le raisonnement. Pareto, avec force d'exemples, tend à montrer que derrière le chaos apparent des théories, pratiques curieuses, cultes, croyances magiques, etc. on peut trouver des régularités, des constantes<sup>76</sup>. L'idée est ici que l'homme est un animal raisonneur et qu'il justifie ses actions (actions essentiellement non logiques) en les parant des attributs de la logique. Cela étant, indépendamment des raisons pseudo-logiques qui viennent habiller leurs actions – et ces raisons changent en fonction des sociétés ou des groupes d'individus devant lesquels ils se justifient – les hommes établissent des rapports entre les choses et leur signification. Autrement dit, si les termes justifiants le rapport entre la chose et sa signification peuvent changer, l'existence de ce rapport demeure : ce rapport même, étant constant, est appelé, dans le vocabulaire de Pareto, le résidu. La partie variable (la justification de ce rapport) est appelée dérivation.

Les résidus ne sont pas confondus avec les émotions ou les instincts qui en sont à la source<sup>77</sup>. Une part non négligeable de son *Traité* est du reste consacrée à l'élaboration d'une

<sup>75</sup> L'expression n'est pas tautologique, il s'agit bien de signifier que l'action logique n'a pas pour fondement l'affect.

<sup>76</sup> Ainsi en est-il par exemple de la signification tantôt positive, tantôt négative attachée au chiffre 13.

<sup>77</sup> Citons à ce titre un passage de Pareto repris par Raymond Aron : « L'élément (a) [les résidus] correspond

typologie des résidus. L'individu à la source de l'action non logique éprouvant le besoin de justifier son action, il élabore des dérivations, c'est-à-dire un raisonnement dont la subjectivité partagée lui donne l'apparence de la logique. Pour être partagé, ce raisonnement doit faire usage de théories communes, d'idéologies ou de systèmes de justifications adossés à un ensemble de valeurs socialement partagées. Cette approche a le mérite de mettre en lumière le rôle majeur joué par l'affect dans les décisions précédant les actions et la rhétorique dans la justification ; ainsi que le soulignent Raymond Boudon et François Bourricaud dans leur *Dictionnaire critique de la sociologie*<sup>78</sup>, elle constitue « une sorte d'inventaire des procédés utilisables pour se convaincre soi-même et convaincre autrui du bien fondé d'un sentiment. » Surtout, elle permet de distinguer la rationalité (au sens parétien, la rationalité logique de l'ingénieur) des raisons (les justifications que construisent les individus) et d'étudier leur articulation. Elle permet notamment de séparer les actions qui font l'objet d'une rationalisation – c'est-à-dire des actions que les individus se sentent obligés de motiver ou de théoriser – des actions pour lesquelles il existe un rapport objectif des moyens aux fins mais pas de rapport subjectif. Pour ce type d'action, les individus agissent sans justifier ni ressentir le besoin de le faire<sup>79</sup>. Il n'y a pas à s'interroger sur les résidus dans le cas des appétits ou des goûts : on peut aimer déguster un plat sans chercher à rationaliser ce plaisir.

Plus largement enfin, l'analyse parétienne ouvre une approche différente de la question de la normativité en la rapprochant de la notion de rationalité (l'action logique n'est-elle pas elle-même une action non logique qui se parent de vertus valorisées normativement du raisonnement de l'ingénieur ?) ou de hiérarchisation des normes (pourquoi la rationalité logique est-elle valorisée comme raisonnement « ultime » ?). Signalons à ce propos que c'est cette distinction logique/non logique qui permet à l'auteur de séparer économie et sociologie. Pour Pareto, l'économie est d'abord la science des actions logiques, tournée vers l'efficacité

---

*peut-être à certains instincts de l'homme ou pour mieux dire, des hommes, parce que (a) n'a pas d'existence objective et diffère suivant les hommes ; et c'est probablement parce qu'il correspond à ces instincts, qu'il est presque constant dans les phénomènes. [...] Mais si la partie (a) correspond à certains instincts, elle est bien loin de les comprendre tous. Cela se voit à la manière même dont on l'a trouvée. Nous avons analysé les raisonnements et cherché la partie constante. Ainsi donc, nous ne pouvons avoir trouvé que les instincts qui donnent naissance à des raisonnements, et nous n'avons pas pu rencontrer sur notre chemin ceux qui ne sont pas recouverts par des raisonnements. Restent donc tous les simples appétits, les goûts, les dispositions, et, dans les faits sociaux, cette classe très importante qu'on appelle les intérêts. » ARON Raymond, Les étapes de la pensée sociologique, op. cit., p. 429* Ainsi les résidus sont à la racine de nombreux comportements (des « actes » dans le vocabulaire parétien), proches des sentiments qui les inspirent (de « l'état psychique » des individus) mais sans les recouper totalement puisque, selon les propos même de Pareto, l'étude des émotions revient au psychologue. Sans être des fictions, les résidus sont des constructions analytiques.

<sup>78</sup> BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, op. cit., p. 447-448

<sup>79</sup> De fait, ce type d'action n'entre pas *a priori* dans le champ d'étude de la sociologie parétienne.

et une rationalité « objective » et en lien avec la notion d'équilibre, ici compris comme le retour mécanique d'un système à son état d'origine en cas de perturbation. La sociologie, à l'inverse, est celle des actions non logiques, qui renvoie aux pulsions et aux besoins de l'homme. Sur ce point, il est intéressant de noter que Pareto tente de lier théorie des actions non logiques et équilibre du changement social par la permanence des résidus et des dérivations – analyse que l'on retrouve sous des formes équivalentes chez Gaetano Mosca et Roberto Michels.

## **2.2. La question de la rationalité des individus : la norme sociale dans l'action**

### *2.2.1. Prolégomènes*

Considérant la dimension weberienne de la vie sociale, nous prenons en compte les interactions – ou les « relations sociales » dans le vocabulaire du sociologue allemand – qui la constitue. Or, l'activité sociale consiste précisément à réaliser certaines actions au détriment d'autres. Se plaçant dans une perspective instrumentale, on considère que les individus affichent des préférences qu'ils vont justifier en termes de mobilisation de moyens afin de satisfaire des finalités. Cette approche instrumentale convoque naturellement la notion de rationalité des acteurs. Dans ce contexte, nous nous intéressons donc à cette notion et à son articulation avec les normes sociales, voire son rôle comme norme elle-même. Mais les notions de rationalité et de sens – le fait que l'activité sociale soit « significative » pour reprendre les termes de Max Weber – s'avèrent dans les faits complexes à manipuler. Que prétend-t-on décrire en faisant usage de la notion de rationalité ? Le concept n'est-il pas lui-même normatif ? Comment tenir compte des actions non rationnelles – non logiques dans les termes de Vilfredo Pareto – dans une tentative de systématisation de l'analyse de l'activité sociale ? Le recours à la notion même est problématique parce que celle-ci recouvre deux types d'approche sensiblement différents. L'idée de rationalité illustre les diverses lectures qui peuvent exister d'une analyse qui mobilisent des « raisons » des acteurs en lien avec le « sens » dont ils investiraient leurs actions (pourquoi les individus agissent comme ils agissent ?).

Une première approche, restrictive mais opérationnelle, est une analyse en termes de « fins » et « moyens », proche de la rationalité économique issue, entre autres, des approches

rationalistes telles que la théorie du choix rationnel. L'hypothèse de la rationalité instrumentale des acteurs en est au cœur<sup>80</sup> : les normes sont ici interprétées en termes d'intérêts des acteurs<sup>81</sup>. Les individus estiment<sup>82</sup> leurs chances de maximiser leurs gains (ou leur plaisir) et de minimiser leurs pertes (ou leur souffrance), et adoptent le comportement le plus à même de réaliser, en pratique, ce calcul. Les schèmes de calcul étant supposés partagés, certains types de comportement (les moyens) sortent ainsi renforcés ; ces moyens sont donc estimés peu variant d'un individu à l'autre lorsque ceux-ci partagent la même fin (dans des situations proches). Cette rationalité comporte une dimension injonctive dans la mesure où plus un comportement est généralisé, plus il est prescrit car la déviation comporte implicitement l'idée d'irrationalité. La norme sociale s'en trouve alors renforcée sur la base de l'usage de la rationalité logique comme argument indiscutable.

À l'opposé de cette approche, une autre tradition d'analyse tend à faire émerger la « culture » des individus comme facteur explicatif des schèmes de pensée et de comportement des individus<sup>83</sup>. À travers un processus continu d'« innutrition » et de « contamination »<sup>84</sup> (éducation, socialisation, etc.), les individus apprennent l'usage de normes précises dans certains contextes, s'y adaptent et les rediffusent après appropriation. La variation et l'incommensurabilité de ces ensembles culturels constitués individuellement rendent cependant cette approche peu compatible avec la notion de rationalité instrumentale – sauf à considérer une rationalité toute individuelle. Comme le souligne Bernard Lahire, ainsi comprise, la notion de culture permet difficilement de penser la norme sociale comme processus collectif : *« Différences entre classes certes, mais aussi différences inter-individuelles (à l'intérieur des groupes ou des classes) et différences de soi à soi (entre un*

<sup>80</sup> Voir pour une approche assez complète, LUPIA Arthur, MC CUBBINS Mathew, POPKIN Samuel (dir.), *Elements of Reason*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 330 p.

<sup>81</sup> Plus précisément d'ailleurs, dans ce cadre d'analyse, Arthur Lupia considère que les normes ne sont endossées et appropriées que dans la mesure où celle-ci permettent une maximisation des intérêts.

<sup>82</sup> Nous revenons plus tard sur cette notion d'estimation. Certaines traditions économiques ont tendance à réduire ce processus d'estimation à un calcul rationnel où l'individu raisonne comme acteur d'un marché pur et parfait. Signalons cependant que cette approche est désormais largement battue en brèche, y compris chez les tenants du choix rationnel : les progrès des sciences cognitives ont poussé ces derniers à distinguer rationalité et omniscience – l'omniscience étant comprise comme « la croyance en laquelle commettre une erreur est suffisant pour être jugé irrationnel » [*the belief that someone making a mistake is sufficient to judge them irrational*], *ibid.*, p. 4.

<sup>83</sup> On peut penser au développement des théories dispositionnalistes et contextualistes depuis notamment Pierre Bourdieu.

<sup>84</sup> Nous reprenons à notre compte cette théorie ancienne des poètes français de la Pléiade qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, estimaient qu'avant de pouvoir créer soi-même, il était nécessaire de s'imprégner des travaux précédant les siens.

*état actuel de soi et un état antérieur de soi ou entre des états parallèles de soi), ces dernières pouvant même donner lieu à des luttes de soi (légitime) contre soi (peu légitime). »<sup>85</sup> Ces deux manières de concevoir la rationalité font plus globalement écho au débat qui traverse les sciences sociales entre l'*homo oeconomicus* et l'*homo sociologicus* : le « sens », la « signification » des actions sociales répondent-ils à des invariants humains ou dépendent-ils de configurations sociales intériorisées ?*

C'est généralement au philosophe écossais David Hume que l'on fait remonter l'idée de rationalité des acteurs dans la mesure où il serait à l'origine de la distinction entre faits et valeurs<sup>86</sup>. De prime abord, cette dernière peut sembler élémentaire car faisant partie intégrante de la vie quotidienne<sup>87</sup> ; elle n'en demeure pas moins problématique, en particulier lorsqu'elle pose la question de ce qui est, à proprement parler, « factuel » (ce qui revient à se demander sur quelle base s'effectue le passage des faits aux valeurs – et réciproquement). Signalons à ce titre qu'une correspondance est parfois faite entre la distinction entre faits et valeurs et l'opposition classique en sciences sociales (en sociologie comme en science économique) entre fins et moyens. Les fins seraient associées aux valeurs ou aux normes des acteurs, les moyens, à la description de l'expérience commune et connue<sup>88</sup>. En effet, pour le philosophe britannique, une action est l'illustration d'une tension entre un choix de moyens et un choix de fins. Une fois une fin précisée, l'empirie indique quels sont les moyens les plus adéquats – c'est-à-dire, ici, optimaux – en vue de sa réalisation. Pour autant, le choix de certains moyens ne dit rien quant aux fins à adopter. Isoler une fin ne relève donc pas de la catégorie des faits, c'est un geste qui relève de la motivation des individus. La « rationalité » humienne est donc le processus par lequel un individu trie et choisit des faits, sans présager de la valeur vers laquelle ses faits tendent.

La théorie économique néoclassique – particulièrement les théories rationalistes, mais globalement tous les courants se rattachant à l'idée de maximisation des besoins depuis Adam Smith – a été largement influencée par cette conception de la rationalité, allant jusqu'à

<sup>85</sup> LAHIRE Bernard, *La Culture des individus*, Paris, La Découverte, 2006 (2004), p. 30

<sup>86</sup> DEMEULENAERE Pierre, *Les normes sociales. Entre accords et désaccords*, op. cit., p. 3

<sup>87</sup> Intuitivement, nous faisons tous l'expérience de cette distinction : « ce vêtement est rouge » relève d'un fait ; « le rouge te va très bien » relève d'une valeur. Bien souvent cependant, la teneur de l'interaction sociale ne rend pas cette distinction aussi évidente.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 4-5

modifier certaines hypothèses de départ pour l'orienter vers une rationalité instrumentale. Cette vision de l'économie fonctionne sur la base d'un individu à la psychologie simplifiée, supposé capable de hiérarchiser ses préférences sur la base de critères rationnels (au sens logique du terme, sans y mêler d'affect). Celui-ci dispose d'une information pure et parfaite, de préférences globalement stables dans le temps ; il cherche à maximiser son utilité et constitue, en ce sens, un individu égoïste. Dans ce cadre, ainsi que le souligne avec humour Amartya Sen :

*« Il est possible de définir les intérêts d'une personne de sorte que, quoiqu'elle fasse, on puisse considérer qu'elle poursuit ses propres intérêts dans chaque acte de choix isolé. [...] La réduction de l'homme à un animal préoccupé par ses seuls intérêts dépend, dans cette analyse, d'une définition précise. Si l'on observe que vous choisissez x en rejetant y, on déclare que vous avez une préférence « révélée » pour x au détriment de y. Votre utilité personnelle est alors définie simplement comme une représentation numérique de cette « préférence », une utilité plus élevée étant affectée à l'option « préférée ». Avec cet ensemble de définitions, il est difficile d'échapper à la maximisation de sa propre utilité, à moins de se montrer incohérent. Bien entendu, si une fois vous choisissez x et rejetez y, puis vous vous empressez de faire exactement le contraire, vous pouvez empêcher le théoricien de vous affecter un classement des préférences, ce qui lui interdit de vous apposer fonction d'utilité que vous devriez maximiser. Il devra alors conclure soit que vous êtes incohérent, soit que vos préférences varient. [...] Mais si vous êtes cohérent, peu importe que vous soyez un égoïste obstiné, un altruiste fou ou un militant doté d'une conscience de classe, vous paraîtrez, dans ce monde enchanté des définitions, maximiser votre propre utilité. »<sup>89</sup>*

Cette approche constitue un glissement par rapport à l'analyse de Hume et une simplification par rapport à l'approche parétienne, donnant à la notion de rationalité un sens particulièrement ambigu : est alors considéré comme rationnel, pour reprendre les propos de Sen, celui qui agit d'abord dans son intérêt égoïste, qui travaille à maximiser sa fonction d'utilité. L'association de la finalité d'une action à la notion d'égoïsme est une interprétation qui s'écarte de la tradition humienne dans laquelle la rationalité est une rationalité de moyens, non de fins ; or, dans ce postulat précis de théorie économique, il ne s'agit plus ici de rationalité comme recours à l'expérience pour le choix de moyens. Cette approche théorique est largement critiquée, ainsi que le souligne à nouveau Amartya Sen :

---

<sup>89</sup> SEN Amartya, *Éthique et société*, Paris, PUF, 2009 (1993), p. 93-94 Une définition moins polémique peut être proposée par Arthur Lupia, Mathiew McCubbins et Samuel Popkin : 'The issue is that people have reasons for the choices they make. That is, regardless of people's genetics or socialization, if they are able to make choices, then reasons will precede these choices. Therefore, we conclude that a rational choice is one that is based on reasons, irrespective of what these reasons may be.' *Elements of Reason*, op. cit., p. 7

*« J'ai tenté de démontrer ailleurs que lorsqu'on évite ces curieuses définitions de la préférence et du bien-être, cette analyse suppose à la fois trop peu et trop : trop peu parce que le choix n'est pas la seule source d'information sur les préférences et le bien-être dans l'acception usuelle de ces termes, et trop parce que le choix peut refléter un compromis entre diverses considérations, parmi lesquelles le bien-être personnel n'est qu'une considération parmi d'autres. »<sup>90</sup>*

Pour le dire autrement, cette approche tient trop peu compte de l'*homo sociologicus*. La séduction qu'exerce cette approche vient de ce qu'elle propose une explication du monde sans « boîte noire » : pour reprendre les termes de Raymond Boudon, « le piéton qui traverse la rue regarde à droite et à gauche, de manière à éviter de se faire écraser. Coût : une certaine perte de temps ; avantage : rester en vie. »<sup>91</sup> Le phénomène P est expliqué par un autre phénomène P' qui lui est corrélé, et qui en constitue « l'explication ». L'approche néglige donc, selon Raymond Boudon, une explication par les causes au profit d'une explication par des raisons et la logique des actions individuelles qui sous-tend la corrélation entre P' et P est tue.

Notons toutefois que cette conception de la rationalité « économique » a connu des inflexions : les travaux de Herbert Simon<sup>92</sup> en particulier ont ouvert la voie à une autre conception de la rationalité en introduisant l'idée de rationalité limitée (*bounded rationality*) et en remplaçant l'idée de « maximisation » par celle de « satisfaction ». Cette alternative à la rationalité économique classique a notamment trouvé un écho fort en science politique<sup>93</sup> étant particulièrement adaptée pour expliquer les comportements des acteurs politiques (décideurs, électeurs, etc.). Elle est cependant souvent confrontée à deux critiques : la rationalité limitée est parfois perçue comme le déni d'un comportement optimal d'une part<sup>94</sup>, d'autre part, d'un

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 94

<sup>91</sup> BOUDON Raymond, *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, (2007) 1999, p. 82-83

<sup>92</sup> Citons par exemple, 'A Behavioral Model of Rational Choice', *Quarterly Journal of Economics*, 1955, n°69, p. 99-118 ou 'Theory of Decision-Making in Economics and Behavioral Science', *American Economic Review*, 1959, vol. 49, n°1, p. 253-283 pour ses travaux les plus anciens ; *Models of Bounded Rationality*, vol. 3: *Empirical Grounded Economic Reason*, MIT Press, 1997, 479 p. pour des travaux plus récents.

<sup>93</sup> Citons simplement les travaux sur le dilemme du prisonnier et de l'équilibre de Nash, cas limite dans lequel l'information et la confiance sont des éléments décisifs à la prise de décision.

<sup>94</sup> JENSEN Mickael, MECKLING William, 'Theory of a Firm: Managerial Behavior, Agency Costs, and Ownership Structures', *Journal of Financial Economics*, vol. 3, n° 4, 1976, p. 305-360. Les deux auteurs soulignent que cette critique particulière de la notion provient essentiellement de la littérature issue des sciences comportementales et du marketing.

point de vue opérationnel, une telle approche limite la systématisation des raisonnements – chaque individu ayant ses limites propres.

Dans le même temps, un postulat reniant toute rationalité des individus est également difficilement tenable. Il serait malaisé – pour ne pas dire impossible – de décrire les actions collectives d'acteurs individuels qui auraient intégré et adopté des normes sociales sans tenir compte du fait que ces mêmes acteurs sont capables de mise à distance, de réflexion et de calcul, ou du moins de justifications de ces actions sur des bases rationnelles. Margaret Mead, par exemple, décrivant « l'élevage » de l'enfant Manu, en Nouvelle-Guinée, montre bien comment les individus intériorisent et s'approprient les normes sociales de leur milieu ; elle décrit également la manière dont les individus peuvent être critiques à l'égard de leurs propres normes une fois placés dans des milieux différents<sup>95</sup>. Par ailleurs, elle laisse entendre que les normes sociales permettent de porter spatialement et temporellement les finalités des actions – c'est-à-dire de donner du sens à l'activité sociale – lorsque la rationalité permettrait surtout de déterminer les meilleurs moyens en vue de ces fins<sup>96</sup>. Cette rationalité – ici, non instrumentale, de tradition humienne – serait enserrée dans les cadres normatifs qui la porte sans pouvoir sans affranchir (c'est-à-dire sans pouvoir s'affranchir des finalités de l'activité sociale). Autrement dit, Margaret Mead semble dessiner une rationalité « relative » car liée à des processus de socialisation, et donc peu opérationnelle dans le cadre d'une théorie aux ambitions nomothétiques plus larges.

Ce rapide détour nous semble illustrer deux points. Tout d'abord, normes sociales et rationalité forment deux éléments dont une entreprise explicative de l'activité sociale ne saurait se passer. Mais par ailleurs, soit la théorie s'appuie d'abord sur l'analyse des intérêts égoïstes des individus, et dans ce cas elle est limitée sur le rôle joué par les normes et les dimensions axiologiques dans l'activité sociale, ne sachant pas rendre suffisamment compte

---

<sup>95</sup> Cette remise en cause situationnelle peut avoir une origine spatiale ou temporelle : Mead souligne que la transmission de la culture peut être postfigurative (les aînés transmettent le système de normes et valeurs et font figures de guides – modèle des sociétés primitives) cofigurative (socialisation par les pairs dans l'école, le travail, etc. – modèle des sociétés industrielles) ou préfigurative (devant les changements sociaux rapides ce sont les jeunes générations qui transmettent les systèmes de valeurs – modèle des sociétés post-industrielles). MEAD Margaret, *Le Fossé des générations*, Paris, Denoël-Gonthier, 1972, 156 p. ; Dans ce dernier cas, l'ouvrage de ROSA Hartmut, *Accélération, une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010 (trad.), 473 p. montre à quel point dans un contexte normatif en forte évolution, la rationalité offre une sécurité cognitive à la justification des comportements.

<sup>96</sup> Voir par exemple les développements de l'anthropologue sur l'obligation morale de la maîtrise des corps en milieu lacustre dangereux, et des socialisations primaires qui l'accompagnent, ou encore sur le respect strict de la propriété. MEAD Margaret, *Une Éducation en Nouvelle-Guinée*, Paris, Payot, 1973 (1930), p. 35-40



de la dimension normative de ces intérêts (en effet, la théorie économique peut considérer qu'un bon samaritain poursuit des intérêts altruistes mais elle ne dit rien sur la source de cette préférence qu'elle prend comme « donnée ») ; soit elle intègre les normes sociales dans les préférences des individus mais elle cesse alors d'expliquer ces préférences et elle se dilue parfois dans un *homo sociologicus* aux contours mal définis.

### 2.2.2. Vers le dépassement de cette alternative théorique ?

Ces deux principales tendances ayant trait à la question de la rationalité des activités sociales en lien avec les normes sont deux logiques qui, poussées à leur extrémité, montrent des limites claires : qu'il s'agisse du modèle de la rationalité instrumentale ou d'une approche par la culture, ces approches évacuent ou éludent une partie du problème. Et s'il est impossible de modéliser le comportement humain par une fonction de rationalité par trop simplificatrice, il n'est guère acceptable de renoncer à toute entreprise de systématisation au prétexte que la norme sociale n'existe que diffusée dans des cultures et appropriée individuellement. Comme le souligne Raymond Boudon, « le *'positivisme dur'* est donc intenable, s'agissant des sciences humaines comme des sciences de la nature. Mais il est tout aussi essentiel de reconnaître qu'il y a de la place en sociologie pour un *'positivisme doux'*, faute de quoi il faut bien admettre contre toute évidence que les légendes et les mythes constituent des explications aussi valides du monde que les théories scientifiques. »<sup>97</sup> Soulignons par ailleurs qu'en la matière, la littérature contemporaine est riche de modèles : John Rawls, par exemple, distingue une rationalité rationnelle, d'une rationalité raisonnable alors que Jürgen Habermas parle de rationalité instrumentale face à une rationalité communicationnelle<sup>98</sup>. Autres exemples, Raymond Boudon construit une explication sur la base d'une rationalité cognitive, d'une rationalité instrumentale, axiologique, etc.<sup>99</sup> et Pierre Demeulenaere décrypte des normes de rationalité<sup>100</sup>. Evidemment, l'ensemble de ces modèles et ces théories repose sur des postulats et parfois des partis-pris disciplinaires qui ne les

<sup>97</sup> BOUDON Raymond, *Le sens des valeurs*, op. cit., p. 384

<sup>98</sup> HABERMAS Jürgen, RAWLS John, *Débat sur la justice politique*, cité dans BOUDON Raymond, DEMEULENAERE Pierre, VIALE Riccardo, *L'explication des normes sociales*, Paris, PUF, 2001, p. 188

<sup>99</sup> BOUDON Raymond, *Le sens des valeurs*, op. cit. En particulier le chapitre « De la rationalité instrumentale à la rationalité axiologique », p. 81-135

<sup>100</sup> DEMEULENAERE Pierre, « Normativité et rationalité dans l'analyse sociologique de l'action » cité dans BOUDON Raymond, DEMEULENAERE Pierre, VIALE Riccardo, *L'explication des normes sociales*, op. cit., p. 193-200

rendent pas compatibles. Nous faisons cependant le choix de présenter une approche qui nous semble intéressante dans sa démarche, opératoire et convaincante dans ses résultats. Cette approche s'inspire largement des travaux de Talcott Parsons sur « l'orientation normative de l'action »<sup>101</sup>, enrichis notamment des apports de Thomas Fararo<sup>102</sup> et de François Chazel<sup>103</sup>.

En introduction de son propos, François Chazel rappelle que la norme sociale doit d'abord et simplement être conçue comme une « règle d'action » : *« C'est dire que la formule, souvent employée à des fins polémiques d' "être social agi par les normes" est véritablement dénué de sens. »* Mais dans le même temps, il ajoute qu' *« en l'absence de tout sentiment d'obligation ressenti par l'acteur concerné à l'égard d'une norme déterminée, il est foncièrement inadéquat de parler d'intériorisation. »*<sup>104</sup> Dans un premier temps, l'action est conçue d'un point de vue individuel ; son principe de régulation est pensé comme une boucle de rétroaction négative dans un système constitué par un acteur et une situation. Le schéma 1 illustre ce mécanisme<sup>105</sup>.

---

<sup>101</sup> PARSONS Talcott, *The Structure of Social Action*/1, Glencoe, Free Press, 1967 (1937), 470 p.

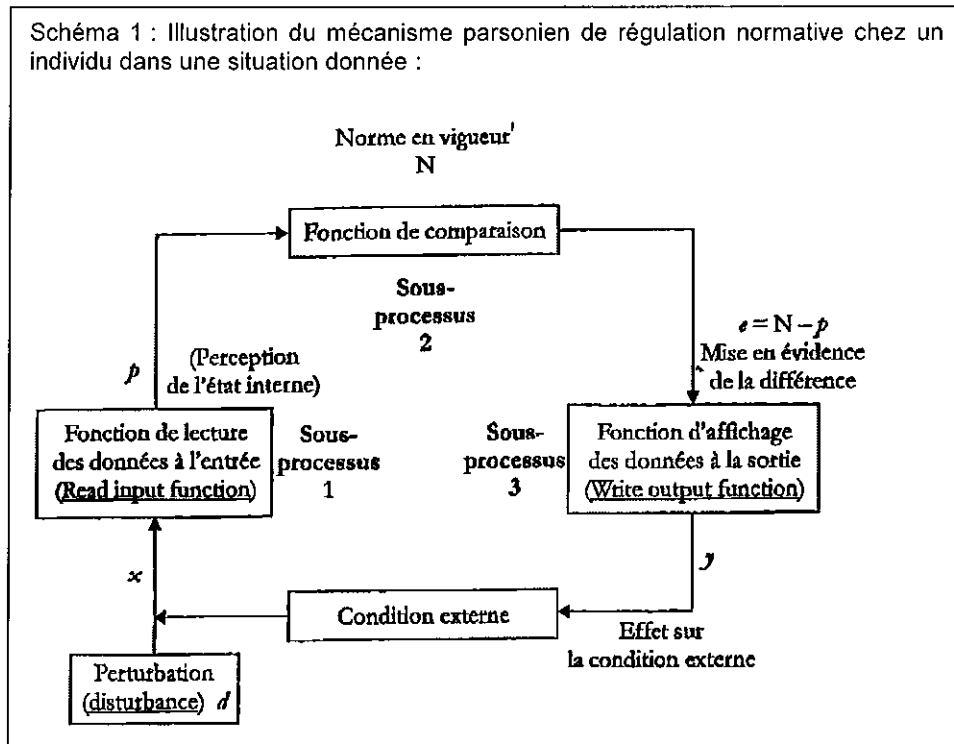
<sup>102</sup> FARARO Thomas, *The Meaning of General Theoretical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 401 p.

<sup>103</sup> CHAZEL François, « Retour sur l' "orientation normative de l'action" : éléments pour une appréciation tempérée », cité dans BOUDON Raymond, DEMEULENAERE Pierre, VIALE Riccardo, *L'explication des normes sociales*, op. cit., p. 159-174

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 160 Rappelons à cet égard que Talcott Parsons définit lui-même l'action comme l'effort pour se conformer à des normes (*"In terms of the given conceptual scheme there is no such things as action except as effort to conform with norms as there is no such things as motion except as change of location in space"*, PARSONS Talcott, *The Structure of Social Action*, op. cit., p. 76-77).

<sup>105</sup> Les schémas 1 et 2 sont, dans leurs grandes lignes, tirés de l'ouvrage de Thomas Fararo déjà cité. Mais sous leur forme actuelle, ils proviennent de l'article de François Chazel, p. 162-163

Schéma 1 : Illustration du mécanisme parsonien de régulation normative chez un individu dans une situation donnée :



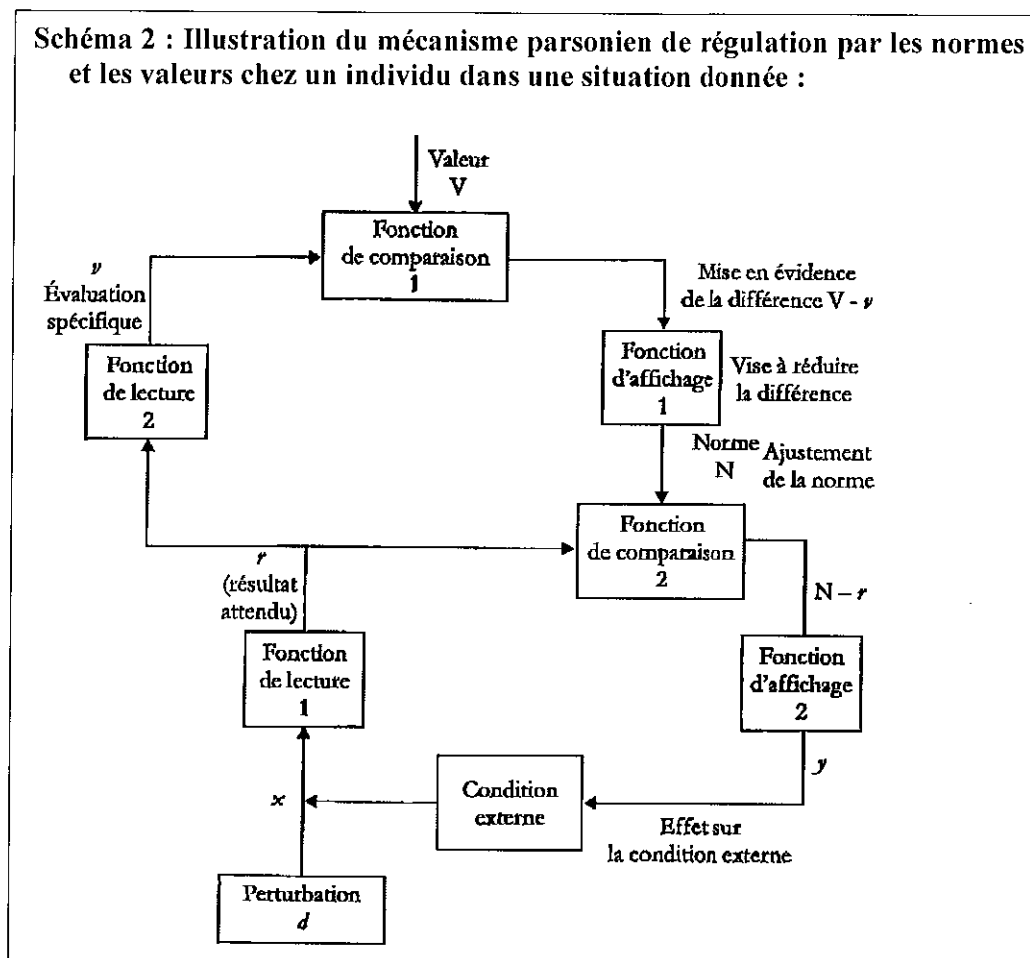
La question de la causalité est ici laissée de côté au profit de la logique de fonctionnement et de ses processus de déviation et correction. Trois sous-processus sont identifiés et forment la boucle de rétroaction négative. Sur le principe, ils fonctionnent comme un système dynamique qui permet (1) la perception d'une situation sociale particulière (l'*input*), (2) la comparaison de cette situation à un critère normatif (la norme en vigueur) avant (3) un processus (l'*output*) qui vise à réduire l'écart entre la situation et le critère normatif. Pour François Chazel, « on est donc en droit de dire que la conduite résulte de la régulation des inputs significatifs pour le système par des jeux de comparaison impliquant des normes. Il convient cependant de noter que, si les conditions externes sont, pour une part plus ou moins importante, modifiées à la suite de l'effet qu'exerce sur elles la régulation normative, elles dépendent également des perturbations, qui constituent une source de contraintes spécifiques. »<sup>106</sup> Dans la lignée du débat théorique entre normes et valeurs qui nous a occupé précédemment, ce schéma parsonien s'avère insuffisant, il a donc été complété avec l'idée qu'une action est corrigée à l'aune des normes qui l'enserrent comme des valeurs qui la portent (schéma 2).

Il y a ici couplage des boucles de rétroaction négative : une conduite est évaluée en fonction de la norme sociale, comprise comme règle d'action partagée, mais cette boucle est

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 161-162

elle-même passée au prisme du système de valeurs dont l'individu est doté. Cette seconde boucle est volontairement placée en amont dans la mesure où dans ce système,  $V$  est considéré comme un paramètre constant pour un modèle donnée,  $N$ , en revanche, varie en fonction des données contextuelles sans pouvoir cependant excéder  $V$  – en d'autres termes, valeurs et normes ne peuvent être rendues incompatibles mais celles-là encadrent celles-ci. Cette régulation à deux niveaux introduit une complexité supplémentaire dans la compréhension de l'action d'un individu dans une situation donnée.

**Schéma 2 : Illustration du mécanisme parsonien de régulation par les normes et les valeurs chez un individu dans une situation donnée :**



Cependant, ainsi que le souligne Talcott Parsons, un ordre social n'est cohérent et un tant soit peu stable qu'à la condition que ce système soit en partie partagé dans son contenu : pour le sociologue américain, la stabilité sociale n'est possible que parce qu'il existe des valeurs communes et des normes partagées. Cela ne signifie pas que les actions se conforment strictement et obligatoirement à ces normes et à ces valeurs mais, à l'inverse, cela implique que celles-ci ne varient pas de manière tout à fait arbitraire. D'une certaine manière, cette approche apporte une solution aux problèmes soulevés précédemment dans la tension entre

*homo sociologicus* et *homo oeconomicus* ; on rejoint ici la remarque faite en introduction de cette note : la norme sociale n'existe qu'à la condition de faire l'objet d'un consensus minimal sur son contenu et son périmètre. C'est un objet partagé. Cependant, il reste encore à saisir la dimension horizontale de cette approche, c'est-à-dire à comprendre la manière dont des acteurs différenciés sont liés entre eux et interprètent réciproquement leurs actions. C'est ici ce que Talcott Parsons appelle « *le couplage social de systèmes dynamiques de régulation normative* »<sup>107</sup>, problème central pour les sociologues.

Pour cela, la sociologie interactionniste et les tenants ce qui a été appelé l'école de Chicago esquissent des solutions qui ne sont pas éloignées des dérivations de l'analyse parétienne. Comme le souligne Erving Goffman, les individus se composent des expressions pour donner des impressions<sup>108</sup>. Il peut y avoir un écart entre expression donnée et impression reçue mais l'une comme l'autre sont des techniques de représentation que les individus cherchent à maintenir dans les frontières des normes socialement partagées. Par exemple, dans le cadre d'un échange oral entre deux ou plusieurs individus, il y a une implication séquentielle dans les tours de parole, du tour actuel vers le précédent et du prochain vers l'actuel et « *par là, la parole du tour précédent – en tant qu'information à garder à l'esprit si l'on veut comprendre ce qui se dit actuellement – est présupposée, du moins au sens large de ce terme* »<sup>109</sup>. Une discussion, pour autant qu'elle forme une même séquence temporelle, suppose qu'un énoncé conditionne la pertinence de l'énoncé suivant ; le débat suppose un jeu de compréhension et d'adaptation de la part de ceux qui le portent – ou pour parler le langage de Vilfredo Pareto, les hommes ont recours à la logicisation. En cas d'incompréhension ou de déviation, le ou les interlocuteur(s) peuvent consciemment ou inconsciemment marquer leur désapprobation ou leur désaccord (par l'humour, le silence, une intervention discrète, etc.) permettant ainsi la correction de la déviation. La rétroaction corrective que décrit Parsons peut donc se concevoir à ce niveau de régulation sociale informelle.

La correction n'est cependant pas la seule fonction de la rétroaction. D'une certaine manière, celle-ci est au cœur de l'interaction sociale ; c'est elle qui permet l'établissement de

---

<sup>107</sup> PARSONS Talcott, *The Structure of Social Action*, op. cit., p. 176

<sup>108</sup> GOFFMAN Erving, *Façons de parler*, Paris, Les éditions de Minuit, 1987, 277 p.

<sup>109</sup> GOFFMAN Erving, « La condition de félicité – 1 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 64, p. 66

bases de discussion réciproquement partagées qui participent à la stabilité, voire à la diffusion, de champs normatifs. En distinguant théoriquement, dans une relation d'interaction, un *ego* – acteur de référence – d'*alters* – les autres –, l'analyse systémique de Parsons rejoint la lecture sociologique de Weber : *ego* dispose « de ce que l'on pourrait appeler des points de repère : ce sont les "attentes de rôle" qui définissent ses obligations à l'égard d'autrui ; d'autre part, il est confronté aux réactions probables mais contingentes de tel ou tel Alter, qui représentent pour Parsons des "sanctions", dans l'acception la plus générale et la plus neutre du terme. »<sup>110</sup> Partant, *ego* oriente son action en fonction des attentes visibles et manifestes d'*alter* mais également de ce qu'il est en droit de penser qu'*alter* attend de lui : *ego* peut donc anticiper le comportement d'*alter* – ce qui n'est sans faire écho à la citation de Max Weber d'après laquelle « l'attitude des enfants à l'égard de celle du père correspond, au moins approximativement, à ce que le père attend (dans un cas particulier, en moyenne ou typiquement). »<sup>111</sup> À notre sens, ce phénomène participe à ce que les interactions se normalisent : les individus apprennent à savoir quoi dire et quoi éviter. Et dans l'hypothèse d'une sortie du champ de normativité partagé, c'est tout le sens de l'activité réparatrice thématisée par Goffman que de transformer en possiblement acceptable ce qui est originellement offensant<sup>112</sup>. Surtout, considérer une telle situation permet d'appréhender les normes sociales sous forme de règles morales faisant appel aux notions d'acceptabilité de la norme, de validité de la norme, de différencier ce qui relève de l'acte commis de l'action envisageable, de l'exemption ou de la validation par autrui, etc. Elle permet également de raccrocher la question de la rationalité avec celle de la justification : en effet, les individus se trouvent des « raisons » d'agir comme ils le font et mobilisent alors des registres de langage particuliers.

<sup>110</sup> CHAZEL François, « Retour sur l'"orientation normative de l'action" : éléments pour une appréciation tempérée », *op. cit.*, p. 166

<sup>111</sup> WEBER MAX, *Économie et société*, *op. cit.*, p. 59

<sup>112</sup> Sur ce point, voir les développements d'Erving Goffman sur la condition de félicité au cours d'une interaction : celle-ci peut s'énoncer sous sa forme la plus générale comme « tout disposition qui nous incite à juger les actes verbaux d'un individu comme n'étant pas une manifestation de bizarrerie. » Il ajoute qu'il faut d'abord comprendre par là « la façon dont nous sommes obligés de manifester notre santé mentale pendant les interactions verbales, que ce soit par la gestion de nos propres paroles ou par les preuves que nous donnons de notre compréhension d'autrui ». GOFFMAN Erving, *Façons de parler*, Paris, *op.cit.*, p. 266

### 3. Autres approches théoriques de la norme sociale

#### 3.1. L'ouverture à la théorie des jeux : un *homo oeconomicus* en interaction

Certaines approches économiques, en particulier la théorie des choix rationnels (TCR) considèrent l'individu, nous l'avons déjà dit, comme un consommateur informé, guidé par la logique, capable de hiérarchiser ses préférences et surtout égoïste. Les problèmes soulevés par cette prise de position épistémologique ont, en partie, déjà été avancés dans les paragraphes précédents, nous n'y revenons donc pas. Une branche de la TCR, la théorie des jeux, a cependant tenté d'apporter des réponses en investissant la question des interactions sociales entre acteurs rationnels, tout en partant de ces postulats de départ. Cette théorie se déploie notamment autour du concept d'anticipation ou d'attente, c'est-à-dire de l'évaluation par un acteur des actions de son interlocuteur en fonction des connaissances dont il dispose sur celui-ci. Assez mathématisée, cette approche utilise largement les concepts d'équilibre de Nash<sup>113</sup> et d'optimum au sens de Pareto<sup>114</sup>. L'exemple classique mobilisé est celui du dilemme du prisonnier. On imagine une situation où deux suspects supposés complices sont placés dans deux cellules différentes, sans possibilité de communiquer. Si l'un dénonce l'autre, il est libéré alors que son complice écope de la peine maximale. Si aucun des deux ne se dénonce, la peine est minimale, faute d'éléments au dossier. Si les deux se dénoncent, tous deux sont condamnés à une peine intermédiaire. Ainsi, il est plus payant de faire cavalier seul mais si les deux le font, alors il aurait été plus payant de coopérer.

Dans l'exemple considéré, les individus sont interdépendants dans la mesure où de l'action de leur complice supposé dépend leur propre situation. Les seules informations utilisables sont leurs connaissances antérieures (loyauté, degré de fiabilité, etc.), ce qui pose le

---

<sup>113</sup> En théorie des jeux, l'équilibre de Nash est la situation d'équilibre stable atteinte entre deux joueurs qui connaissent leurs stratégies et objectifs réciproques. La stabilité vient du fait qu'aucun des joueurs ne peut agir seul pour modifier l'équilibre sans affaiblir sa position personnelle. Cet équilibre n'est pas nécessairement optimal.

<sup>114</sup> En économie, l'optimum au sens de Pareto est la situation dans laquelle un individu ne peut agir pour améliorer la situation d'un acteur sans détériorer la situation d'un autre. Cette situation n'est pas nécessairement « juste » : on peut imaginer une situation où une poignée d'individus possède la quasi-totalité des ressources économiques. Il est possible de modifier cet équilibre, mais il n'est alors plus optimal au sens de Pareto.

problème de la confiance : les deux individus sont donc en situation de dépendance mutuelle. Comme dans cet exemple, la théorie des jeux cherche à analyser les interactions entre deux ou plusieurs adversaires, représentées par paires de conduites possibles ; elle s'intéresse aux mécanismes sociaux qui président à la prise de décisions d'acteurs qui, ignorant le comportement de leur(s) interlocuteur(s), sont amenés à agir. Ces approches posent donc la question des normes en termes de renforcement : une norme sociale est renforcée si les actions rendues possibles par elle sont compatibles avec l'équilibre de Nash<sup>115</sup>. Au regard de la question de la norme, les deux objets principaux de la théorie des jeux sont de voir comment se formule la demande de certaines normes sociales comprises comme une injonction à agir d'une certaine manière (quels facteurs rendent une situation sociale favorable à l'émergence d'une norme sociale ?), et d'analyser les conditions de renforcement d'une norme (quels mécanismes permettent de renforcer une norme sociale, de la rendre effective ?). Ces deux objets sont à étudier séparément car, selon Thomas Voss, toutes les normes sociales qui peuvent éventuellement servir certains groupes sociaux ne sont pas appelées à émerger – ou *a fortiori*, perdurer<sup>116</sup>.

Dans son article, Voss tient à distinguer la norme sociale de la convention<sup>117</sup> ; par ailleurs, il rappelle que les normes sociales ne sont ni des règles personnelles (en relation avec des processus d'autocontrôle), ni des coutumes sociales (qui consistent uniquement dans le partage de certaines préférences au sein de populations délimitées). La norme sociale en théorie des jeux fait appel au concept de coordination stratégique – ce qui implique éventuellement l'existence de plusieurs équilibres distincts pour un contexte donné – en lien avec celui de prescription d'actions rendues possibles et impossibles<sup>118</sup>. Elle laisse également entendre qu'elle n'a pas besoin de l'adhésion de ceux qui l'appliquent : même si un individu est inconscient du contenu de la norme, il lui est imposé d'agir dans les limites posées par cette norme, au risque d'être sanctionné. Dans un langage plus proche de la TCR, on peut dire qu'une norme sociale est définie comme la régularité R dans une population P telle que : (1). R soit récurrente parmi la population P, (2). Presque tous les membres de P préfèrent se

<sup>115</sup> VOSS Thomas, "Game-Theoretical Perspectives on the Emergence of Social Norms", cité dans *Social Norms*, HECHTER Michael, OPP Karl-Dieter, *op. cit.*, p. 105-136

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 108

<sup>117</sup> En cela, il reprend la même distinction que Max Weber, quoiqu'en s'en écartant légèrement – voir la note plus haut.

<sup>118</sup> Le contenu d'une norme sociale équivaut ici à une injonction à l'action.



conformer à R à la condition qu'ils pensent que presque tous les membres de P préfèrent se conformer à R, (3). Presque tous les membres de P pensent que presque tous les membres de P se conforment à R et (4). R constitue un équilibre de Nash. Le cas des normes sociales conjointes est d'un intérêt particulier<sup>119</sup> car, comme l'a souligné Mancur Olson dans ses travaux sur le *free-rider*<sup>120</sup>, il peut y avoir une tentation non nulle de faire défaut. Des individus rationnels, bénéficiaires de la norme, doivent donc développer des sanctions suffisamment fortes pour renforcer l'équilibre social optimum et ainsi éviter les défections de la part des individus-cibles.

Sans entrer dans les détails calculatoires de la théorie des jeux, celle-ci met en évidence qu'une norme sociale émerge lorsqu'elle porte la promesse d'apporter des gains aux bénéficiaires de la norme ; elle permet alors d'éviter des situations de dilemme social. Les gains sont ici compris au sens parétien du terme ; un dilemme social est une situation où des agents rationnels en situation d'interdépendance se trouvent dans l'incapacité d'atteindre un équilibre de Nash. Reprenons l'exemple du dilemme du prisonnier. Le tableau suivant synthétise les utilités (ici comprises comme des mesures de satisfaction) de chaque suspect pour chaque cas possible :

|             | Coopération | Défection |
|-------------|-------------|-----------|
| Coopération | 3, 3        | -1, 5     |
| Défection   | 5, -1       | 0, 0      |

Source : VOSS Thomas, "Game-Theoretical Perspectives on the Emergence of Social Norms", *op. cit.*, p. 111

Dans ce cas, il n'y a pas d'équilibre de Nash qui soit optimal au sens de Pareto : l'action rationnelle (la défection) mène à un résultat irrationnel du point de vue de l'utilité d'un suspect (son utilité est de 0 alors qu'en cas de coopération, elle serait de 3 et de 5 s'il s'était défaussé quand l'autre aurait coopéré). Dans un autre de ces exemples canoniques, le jeu de la guerre des sexes (*Battle-of-the-Sexes game*, également appelé Bach ou Stravinsky), un homme souhaite voir un match de football, lorsque la femme préfère aller à l'opéra. Les deux

<sup>119</sup> Pour reprendre la typologie de James Coleman, une norme est conjointe si les bénéficiaires de la norme et les cibles (ceux dont les actions doivent se conformer à la norme sociale) sont les mêmes, et disjointe sinon. COLEMAN James, *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press, 1990, p. 247-248

<sup>120</sup> OLSON Mancur, *La logique de l'action collective*, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, 2011 (1965), 214 p.



préfèrent aller au même endroit qu'en des endroits différents. Le tableau suivant résume les utilités des individus.

|                  | Opéra (homme) | Football (homme) |
|------------------|---------------|------------------|
| Opéra (femme)    | 2, 1          | 0, 0             |
| Football (femme) | 0, 0          | 1, 2             |

Source : VOSS Thomas, "Game-Theoretical Perspectives on the Emergence of Social Norms", *op. cit.*, p. 111

Ces résultats témoignent de l'existence de deux équilibres de Nash (opéra/opéra ou football/football), mais, en l'absence de coordination, ils sont peu probables dans la perspective de la théorie des jeux car ils mettent les acteurs dans des situations où leurs préférences sont en conflit. En réalité, ces équilibres sont possibles : les individus peuvent discuter et négocier leurs préférences pour finir par trouver un compromis. S'ils s'avèrent dans l'impossibilité de communiquer, ils se référeront à ce qu'ils pensent que l'autre fera.

Ces exemples illustrent le fait qu'une norme sociale de coopération pourrait permettre d'atteindre des équilibres de Nash optimaux au sens de Pareto ; les bénéficiaires de la norme auraient en tout cas un intérêt certain à la voir s'installer. D'après la théorie des jeux, c'est donc l'inefficacité des résultats obtenus dans des interactions sociales en dehors de l'existence de normes sociales qui génère une pression à l'émergence d'une norme. Dès lors, par quels moyens émerge-t-elle ? Deux des facteurs exogènes couramment cités<sup>121</sup> sont l'existence d'un tiers capable de peser dans le processus de création et de renforcement par le biais de la sanction (typiquement l'autorité publique) et le système affectif internalisé par les individus (la culpabilité par exemple). Ces explications par des facteurs exogènes sont cependant incomplètes : qu'est-ce qui explique qu'un tiers ou qu'un individu est convaincu d'intervenir dans l'acceptation et la diffusion d'une norme sociale naissante ? Des facteurs endogènes sont donc mobilisés : dans le cas de situations de non coopération (tel que le dilemme du prisonnier), les acteurs cibles/bénéficiaires doivent être convaincus rationnellement que le coût de la défection est plus élevé que celui du suivi ; dans le cas de situations de coopération, l'expérience et le savoir permettent de construire collégialement une règle qui devient ensuite la base d'une norme.

<sup>121</sup> VOSS Thomas, "Game-Theoretical Perspectives on the Emergence of Social Norms", *op. cit.*, p 112-113

Dans leur majorité, particulièrement si les situations ne sont pas itératives, les individus sont placés en situation de non coopération ; le phénomène de *free-riding* y est alors bien identifié. Dans le cas d'un bien collectif, il y a une incitation naturelle à ce phénomène : les individus peuvent profiter des gains introduits par ce bien, indépendamment de leur coût d'investissement personnel. Une des réponses suggérées par la théorie consiste alors à estimer que la norme sociale perdure et est renforcée si les actions qu'elle encadre sont conformes au maintien de l'équilibre de Nash. Rien n'est cependant dit sur l'émergence de cette norme sociale. On rejoint ici le questionnement de Robert Axelrod<sup>122</sup> lorsqu'il interroge l'émergence de stratégies coopératives dans des environnements essentiellement composés de non-coopérants avec des stratégies parfois fort diversifiées. Reprenant le dilemme du prisonnier, une partie de sa réponse consiste à dire qu'en cas de jeu unique, le *free-riding* est la solution la plus rationnelle : il n'y a pas de futur à inventer. En revanche, si le nombre de jeux est indéterminé – et l'objectif n'étant pas de se battre mais de maximiser les utilités –, l'ouverture du futur (*'the shadow of the future'*) ouvre la voie à la coopération dans la mesure où il vaut mieux apprendre à agir de concert avec son interlocuteur pour prévoir ses propres actions qu'avec un acteur qui fait toujours cavalier seul. Ce phénomène ne serait possible que dans des groupes partageant une histoire commune et au sein desquels les attentes réciproques convergent vers un équilibre. Le sentier ouvert génère alors une norme sociale par rapport à laquelle la défection devient de plus en plus coûteuse ; d'une certaine manière, la théorie des jeux donne corps à la notion de dépendance au sentier (*path dependence*). Elle va également jusqu'à considérer qu'au cours de jeux répétés, des groupes ou des communautés ont pu mettre en place des normes sociales différentes partant pourtant de conditions structurelles identiques<sup>123</sup>.

En d'autres termes, d'après la théorie des jeux, des normes sociales émergent de manière endogène dans des situations de dilemme social récurrentes au sein des populations

<sup>122</sup> AXELROD Robert, *Comment réussir dans un monde d'égoïstes*, Paris, Odile Jacob, 2006, 226 p.

<sup>123</sup> Certains critiques de la théorie des jeux (John Elster en particulier) estiment qu'un tel constat rend cette approche caduque. C'est pourtant un des enjeux des recherches actuelles que de tenter de concilier cette théorie et la notion de dépendance au sentier. Il reste vrai que de nombreuses normes sont en contradiction avec des situations d'optimum au sens de Pareto.

Au regard d'une des discussions engagées précédemment, la théorie des jeux ne refuse pas de concevoir une explication culturelle de norme sociale et, puisque les croyances culturelles sont formées et transmises dans des processus de socialisation, au même titre qu'il existe une « ombre du futur », les normes sont façonnées par une « ombre du passé ». Les auteurs qui défendent cette théorie soutiennent néanmoins que ces facteurs culturels ne doivent pas être surestimés et qu'il ne lui appartient d'ailleurs pas d'en fournir une explication (ces facteurs doivent être considérés comme variables exogènes).

qui entretiennent des relations sociales étroites et régulières (*'close-knit community'*<sup>124</sup>). Mais plus la taille du groupe augmente, et donc plus celui-ci est constitué d'éléments hétérogènes, plus les conditions nécessaires à une bonne ouverture du futur sont difficiles à rassembler. De même si des individus appartiennent à plusieurs groupes différents dont les normes varient sensiblement, l'équilibre de coopération est plus difficile à obtenir dans le groupe qui les rassemble tous. En revanche, la « mutiplexité » (*'multiplexcity'*), c'est-à-dire le fait que des individus soient en interaction sur plusieurs enjeux, facilite la coopération : cette multiplexité ouvre la voie à des négociations réciproques<sup>125</sup>. Pour de nombreux auteurs faisant usage de cette approche théorique, il est alors possible de concilier la théorie des jeux répétés avec une analyse des réseaux sociaux pour étudier l'émergence de normes. La norme de coopération en particulier se renforce dans des contextes de communautés restreintes numériquement, stables et culturellement homogènes<sup>126</sup>.

Signalons enfin que le renforcement des normes sociales dépend des mécanismes qui encadrent la défection : pour qu'une norme se maintienne, il faut que la conformité soit rendue moins coûteuse que la non-conformité à la norme ou, pour le dire autrement, que les bénéficiaires de la norme sociale aient créé une situation où la conformité à la norme est compatible avec l'équilibre de Nash. Pour Thomas Voss, il existe quatre conditions au maintien de normes sociales entre des acteurs rationnels :

(1). Les déviations doivent être immédiatement et facilement détectées : la présence d'un tiers est parfois nécessaire pour assurer la sanction à la déviation (par exemple, c'est la Fédération Française de Cyclisme qui sanctionne les cyclistes dopés, non les participants entre eux qui

---

<sup>124</sup> Voss citant Ellickson décrit ces communautés comme « *un réseau social dont les membres ont des attentes crédibles et réciproques dans l'application du pouvoir sur les autres et une information correcte sur les événements internes passés et présents* ». (*'defined as a social network whose members have credible and reciprocal prospects for the application of power against one another and good supply of information on past and present internal events'*) VOSS Thomas, "Game-Theoretical Perspectives on the Emergence of Social Norms", *op. cit.*, p 117

<sup>125</sup> La négociation des enjeux au sein de l'Union Européenne nous semble un bon exemple de mise en place d'un équilibre de coopération : des États souverains défendant leurs intérêts propres font le choix de l'intergouvernementalisme libéral (pour reprendre les termes d'Andrew Moravcsik). Pour limiter les effets de leur interdépendance asymétrique (liée à leur puissance relative), les États ouvrent un espace de négociations en vue de définir des zones de coopération mutuellement bénéfiques. Cet espace permet à ses acteurs d'offrir des concessions raisonnables en vue de contre-concessions et des normes de marchandage se mettent progressivement en place. Ces normes sont perçues comme des moyens pour engager les gouvernements dans des séries de décisions en leur enlevant toute possibilité de contrôle unilatéral tout en augmentant progressivement les coûts de la non-coopération et de la non-décision.

Sur ce développement, voir MORAVCSIK Andrew, *The Choice for Europe, Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Cornell University Press, 1998, 420 p.

<sup>126</sup> VOSS Thomas, "Game-Theoretical Perspectives on the Emergence of Social Norms", *op. cit.*, p. 119-120

n'ont pas les moyens de le faire).

(2). Les bénéficiaires de la norme doivent faire correctement usage de sanctions directes et indirectes : les sanctions indirectes peuvent cependant pénaliser ceux qui ont pourtant respecté la norme sociale, les sanctions directes ont l'avantage d'être plus ciblées.

(3). La sanction doit être peu coûteuse à appliquer ou l'ouverture au futur doit atteindre un seuil critique : en général, des réseaux sociaux denses et interconnectés véhiculent plus facilement des normes de coopération que de vastes réseaux ouverts. Par ailleurs, plus les coûts de la coopération sont élevés, plus le seuil d'ouverture du futur est haut.

(4). Des croyances culturelles appropriées doivent être partagées entre les bénéficiaires de la norme.

### **3.2. La norme sociale et la question de la morale en sociologie**

Si par « morale en sociologie » nous entendons l'identification des moyens conceptuels par lesquels des individus déterminent le degré de moralité d'un fait social, le rapport entre norme sociale et morale, quoique incontournable, est une question ambiguë. Elle est ambiguë parce qu'il s'agit d'un objet qui a été partiellement désinvesti par la sociologie au cours du XXe siècle et largement concurrencé par la philosophie<sup>127</sup> ; elle l'est également parce que norme sociale et morale sont des concepts qui peuvent partager certaines dimensions. Elle est incontournable parce qu'elle a trait à la légitimité des actions engagées par les individus, soit qu'elle exclut certaines activités sociales des préoccupations morales, soit qu'elle les moralise au contraire. Signalons que nous avons conscience que cette question ouvre un débat qui nécessite bien plus que ces quelques pages. Nous allons cependant tenter de poser quelques jalons et de dessiner les frontières d'une discussion autrement plus vaste qu'il n'y paraît ici.

---

<sup>127</sup> Et structurée autour de trois grandes traditions que sont l'éthique des vertus (rattachée à la théorie aristotélicienne où un individu agit conformément à une règle et en respectant la juste mesure), l'éthique du devoir (dans la tradition de Kant où le devoir moral est universel et indépendant de ses conséquences réelles) et l'éthique conséquentialiste (qui prend en compte les conséquences heureuses ou non, dans la tradition utilitariste, on recherche donc la somme de bonheur la plus élevée pour le plus grand nombre).

Soulignons également que la sociologie a sans doute délaissé cet objet compte tenu du rôle joué par le jugement moral dans le développement des sciences sociales : darwinisme social, positivisme, etc.

### 3.2.1. Cinq manières de concevoir l'articulation entre norme sociale et morale

Poser les critères d'une sociologie morale est relativement complexe. Pourtant, comme le souligne Patrick Pharo<sup>128</sup>, il est possible de distinguer cinq réponses :

(1). Une réponse par l'histoire : à ce titre, un des repères de la sociologie moderne est le matérialisme historique dans lequel on cherche à rendre compte des superstructures idéologiques par les rapports socio-économiques et les conflits de classes. Une autre approche, faisant l'économie de la référence marxiste, consiste en celle dessinée par l'École des Annales et l'histoire des mentalités. Par exemple, l'histoire de la sexualité dans la Grèce antique décrite par Michel Foucault<sup>129</sup> tend à montrer le rôle joué par un processus de civilisation – processus d'ailleurs moins affirmé par une régulation progressive des corps que par une participation active des individus dans la mise en place d'un éthique du contrôle de soi. Ici, c'est donc l'individu lui-même, par la discipline qu'il s'impose, qui est le sujet de la morale. Globalement, à travers cette réponse par l'histoire, ce sont les contingences historiques qui structurent en grande partie la morale.

(2). Une réponse par les valeurs, qui est à la base de la sociologie compréhensive weberienne. L'objectif ici n'est donc pas d'expliquer la morale par l'histoire mais bien les configurations historiques par « l'esprit du temps ». C'est la démarche de Max Weber dans *L'Esprit du capitalisme*, trouver dans les doctrines religieuses et philosophiques le contenu axiologique et cognitif (c'est-à-dire les conceptions que se font les individus des meilleures fins possibles) pour comprendre les comportements réels. Cette approche est notamment reprise par la sociologie de l'éthique dans laquelle cette dernière est conçue comme un facteur autonome, explicatif des évolutions sociales.

(3). Une réponse par l'obligation sociale, cette fois plus proche de la lecture durkheimienne. La réponse par les valeurs est internaliste et ne dit rien des raisons pour lesquelles les individus fondent leurs actions sur une éthique comprise comme allant de soi. La réponse par l'obligation sociale considère que les conditions sociales extérieures déterminent les

<sup>128</sup> PHARO Patrick, « L'enquête en sociologie morale », *L'Année sociologique*, 2004, n°2, vol. 54, p. 359-388

<sup>129</sup> BERT Jean-François, *Introduction à Michel Foucault*, La Découverte, Paris, 2011

comportements. En fait d'externalisme, l'approche est celle d'un retour de la société sur elle-même : la morale est « *la meilleure expression [des conditions de vie matérielle], puisque c'est d'une certaine façon la réflexivité de la société sur elle-même qui permet l'émergence des catégories cognitives, logiques et morales, et qui leur donne finalement leur efficience causale.* »<sup>130</sup> Dans cette optique, la morale est d'abord conçue comme un ensemble de règles de conduite, et ces règles tiennent parce que leur violation ou leur respect est sanctionné négativement ou positivement. Si cette lecture met en avant le rôle joué par la société dans la formation et le maintien du caractère moral des individus, il nous apparaît difficile d'établir une frontière entre norme morale et norme sociale.

(4). Une réponse par les fonctions, proche de la théorie fonctionnaliste de Parsons : chaque individu est supposé remplir le rôle moral investi par la situation sociale qu'il occupe. Et pour que le système fonctionne, les individus doivent se doter de motivations à tenir leur rôle. La motivation a alors pour objectif de maintenir voire de renforcer la position sociale de l'individu. L'idée de fonction chez Parsons est la généralisation des motivations de l'action ; elle est fonctionnelle si elle assure la stabilité du système – les motivations non fonctionnelles à cet égard étant considérées comme déviantes. C'est donc par l'intériorisation du système de privation/gratification que le modèle culturel structure croyances et expressions, normes et valeurs : les sentiments d'obligation et de responsabilité forment une morale collective qui vient cimenter la société. Ce modèle est resté prégnant en sociologie car ses épigones sont nombreux : de Pierre Bourdieu qui en propose une version critique à Erving Goffman que nous avons déjà cité, en passant par Jon Elster sur lequel nous revenons postérieurement. D'une manière ou d'une autre, l'idée que la société véhicule des normes qui, intériorisées, permettent d'orienter les comportements constitue un schéma explicatif d'autant plus convaincant qu'il permet de lier morale individuelle et normes collectives. Cela étant, comme le souligne Patrick Pharo, la question est moins de savoir s'il existe de telles fonctions sociales et si elles sont intériorisées par les individus que de comprendre quelle est la valeur morale de ces structures fonctionnelles.

(5). Une réponse par les justifications qui entretient des rapports avec les théories de

---

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 365



l'argumentation autour, notamment, des travaux de Jürgen Habermas et de John Rawls<sup>131</sup> ou avec l'ethnométhodologie d'Harold Garfinkel ou de Howard Becker<sup>132</sup>. S'il existe des porosités entre les lectures parsoniennes et garfinkeliennes – notamment sur le caractère moral (et sanctionnable en cas de défection) de la conformité aux règles sociales partagées, leur distinction principale vient de ce que l'ethnométhodologie accepte une instabilité marginale structurelle du système – au sens parsonien. Pour le dire autrement, l'ordre social chez Harold Garfinkel est un ordre du quotidien qui articule sens commun familier, savoir de la vie quotidienne et registres normatifs moralisés ou non. Les justifications interviennent donc comme des tentatives de remoraliser des pratiques qui, autrement, seraient sanctionnées. On passe ici d'un registre parsonien actionniste et incompréhensif – au sens weberien du terme – à une logique de pratiques quotidiennes d'entretien de règles partagées<sup>133</sup>. Cette approche garfinkeliennne échoue cependant à faire monter en généralité cette moralité immanente de la vie sociale. Du côté des théories de l'argumentation, Jürgen Habermas a permis l'introduction d'une forme dite procédurale de raisonnement moral en soulignant le caractère éthique d'une discussion. La relation à autrui dépendrait de critères discursifs et seules seraient valides les normes qui rencontrent un assentiment obtenu à travers une attitude communicationnelle argumentée et de bonne foi. John Rawls, à l'inverse, réfute la possibilité de trouver un accord éthique pour des individus aux cadres normatifs aussi éclatés, et fonde la morale sociale sur le principe de justice (quelles libertés de base ?) et d'égalité des chances (parmi tous les systèmes, lequel est le moins inégalitaire ?).

### 3.2.2. *Quels critères pour une définition conceptuelle de la morale en sociologie ?*

Une des questions principales de la sociologie morale consiste précisément à se demander sur quelle base, indépendamment de conception morale contingente, définir la moralité d'un fait social. Étant donné l'extrême diversité des groupes sociaux et des croyances normatives, nous courrons le risque de tomber dans « *le combat éternel que les dieux se font*

<sup>131</sup> HABERMAS Jürgen, RAWLS John, *Débat sur la justice politique*, op. cit. et le commentaire de PHARO Patrick, « Les limites de l'accord social. À propos du débat Habermas Rawls sur la justice politique », *Revue française de sociologie*, 1998, 39-3, p. 591-608

<sup>132</sup> GARFINKEL Harold, *Studies in Ethnomethodology*, Cambridge, Polity Press, 2003 (1967), 289 p. ; BECKER Howard, *Outsiders*, op. cit.

<sup>133</sup> On pourra également aller voir BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p.



entre eux ou, en évitant la métaphore [...] l'incompatibilité des points de vue ultimes possibles »<sup>134</sup>, c'est-à-dire la tentation du relativisme culturaliste.

Pour répondre à cette difficulté, des sociologues se sont efforcés de construire des typologies permettant de séparer normes morales et normes sociales. Eliot Turiel par exemple<sup>135</sup> propose une distinction entre normes morales, normes conventionnelles et normes personnelles. Paul Rozin et Laura Lowery déclinent une alternative en séparant normes de communauté, normes d'autonomie et normes de divinité (le '*CAD model*')<sup>136</sup> où la norme de communauté impose à l'individu des prescriptions quant aux rôles à remplir, la norme d'autonomie concerne les préférences individuelles et la norme de divinité regarde le rapport aux divinités (y compris en termes de tabous). L'écueil de ce type de raisonnements est qu'ils sont bâtis sur le contenu même des normes qu'ils cherchent à décrire. Ainsi, nous présentons plutôt les travaux de Christina Bicchieri<sup>137</sup> et Jon Elster<sup>138</sup> qui, chacun à leur manière, ont proposé deux nouvelles typologies davantage construites sur les attentes et comportements des individus face à ces normes que sur le contenu desdites normes.

La distinction faite par Christina Bicchieri suppose que la conformité avec les normes sociales répondrait à une attente normative et à une attente empirique alors que la conformité avec les normes morales serait inconditionnelle. Dans chaque situation nouvelle, les individus l'interpréteraient et l'encoderaient selon des scripts proches (et déjà connus) sur la base d'indices contextuels entraînant alors des attentes spécifiques<sup>139</sup>. Ainsi, une norme sociale n'existe que si un nombre suffisant d'individus au sein d'une population a une préférence conditionnelle à se conformer à cette norme à condition et à condition seulement que les

---

<sup>134</sup> WEBER Max, *Le savant et le politique*, version électronique, 2001 (1919), p. 375

<sup>135</sup> TURIEL Eliot, *The Development of Social Knowledge. Morality and Convention*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, 252 p.

<sup>136</sup> ROZIN Paul, LOWERY Laura *et al.*, "The CAD Triad Hypothesis", *Journal of Personality and Social Psychology*, 1999, 50, p. 703-712

<sup>137</sup> BICCHIERI Christina, 'The fragility of fairness: An experimental investigation on the conditional status of pro-social norms', *Philosophical Issues*, 2008, 18, p. 229-248

<sup>138</sup> ELSTER John, 'Social norms and the explanation of behavior' in HEDSTRÖM Peter and BEARMAN Peter, *The Oxford Handbook of Analytical Sociology*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 195-217

<sup>139</sup> BICCHIERI Christina, 'The fragility of fairness: An experimental investigation on the conditional status of pro-social norms', *op. cit.*, p. 231

Nous sommes ici assez proche de la vision weberienne des normes dans laquelle les comportements correspondent au moins approximativement à ce qui est attendu (ce qui est typique au sens de Weber).

attentes relatives à cette norme soient remplies. Celles-ci peuvent être d'ordre normatif, se référant alors à ce que l'on croit que les autres attendent de nous, ou empirique, et ont alors trait à ce que l'on sait que d'autres feraient dans la même situation. Les recherches de Bicchieri, notamment en économie expérimentale, semblent montrer que le respect des attentes normatives tient d'abord à ce qu'un individu A fait son possible pour éviter d'aller à l'encontre des attentes ou des croyances de B si B est susceptible d'être averti de l'attitude de A. Si A sait que B n'est pas au courant du non respect de ses attentes, il n'hésite pas à passer outre. Ce résultat expérimental fait dire à l'auteur que ce n'est pas le souci du bien être des autres qui poussent les individus à respecter leurs attentes mais la pression normative du groupe à garder la face – pour emprunter un vocabulaire goffmanien. Les attentes empiriques consistent à faire l'expérience de ce qu'est la norme : les actes de vandalisme tendent à se multiplier dans un environnement qui est déjà vandalisé. Les individus agissent donc également en fonction de ce qu'ils pensent que les autres feraient dans leur situation. À l'inverse, la norme morale est inconditionnelle car sur la base de réactions émotionnelles : typiquement, voir un meurtre enclenche une norme morale car une telle situation produit une réponse émotionnelle négative forte. Les normes morales ici présentées ne sont cependant pas celles du sens commun : les normes « morales » de réciprocité, d'honnêteté, de justice, etc. ne sont pas toujours inconditionnellement suivies, et il est plus ou moins facile de leur désobéir<sup>140</sup>.

Ainsi, chez Bicchieri, norme morale et norme sociale se distinguent sur la base des préférences qui orientent la conformité à la norme. Nous remettons cependant en cause la solidité d'une catégorie « norme morale conçue comme inconditionnelle » : on peut imaginer un monde où le meurtre serait socialement toléré à défaut d'être accepté, il ne constituerait alors pas une norme morale inconditionnelle. Par ailleurs, la distinction établie entre norme sociale et norme morale nous semble poreuse : où placer une norme comme « tu ne voleras point » ? À plusieurs égards, elle semble relever des deux catégories. Nous pouvons aussi questionner la masse critique de population nécessaire pour que la norme soit prescriptive. Bicchieri discute ainsi la question de la sanction au regard de la défection ; il y a pourtant parfois un gain objectif à ne pas respecter la norme. Lorsque ce gain est exorbitant au regard de la sanction, on peut même supposer que le « nombre suffisant » d'individus suivant la norme est amené à se réduire, faisant alors régresser, voire disparaître, la norme.

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 233-234

La typologie proposée par John Elster est légèrement différente. Ainsi, pour lui, les normes sociales ne répondent pas nécessairement à un objectif, elles ne sont pas le produit d'une rationalité instrumentale et c'est d'abord la dimension partagée qui en fait une norme : à ce titre, porter du noir à un enterrement, respecter l'étiquette sont des normes sociales. Une autre de leurs caractéristiques est que leur violation est suivie de mécanismes de sanction. Dès lors, suivre la norme c'est vouloir éviter d'être entaché de honte ('*shame*') et ses coûts émotionnels associés. La sanction physique ou matérielle n'est qu'un indicateur supplémentaire de la gravité de la défection face à la norme. Ajoutons que c'est l'interaction des individus et leur rôle partagé comme observateurs des violations et applicateurs de la norme qui maintient celle-ci<sup>141</sup>. À l'inverse, le ressort de la norme morale n'est pas la honte mais la culpabilité ('*guilt*') ; elle ne dépend donc pas du fait d'être observé par d'autres mais d'être son propre observateur – un impératif kantien au jour le jour. L'action de la culpabilité est alors de tenter de réduire le mal commis – alors que l'action de la honte est d'éviter d'être la cible de mépris ('*contempt*'). Enfin, les normes quasi-morales ne seraient pas définies par rapport à un mécanisme émotionnel mais s'apparentent plutôt à l'idée d'une conformité de l'individu qui voit les autres agir comme ils le font.

Ainsi, chez Elster, normes sociales et normes morales se distinguent sur la base du mécanisme émotionnel qui sous-tend la conformité à la norme. Pourtant, des raisons à la fois intuitives et expérimentales laissent penser que le fait d'être observé peut avoir un effet sur les unes comme sur les autres : l'interaction sociale et *a fortiori* la publicité des actions pèsent sur leur contenu et leur forme quelque soit leur nature. Par ailleurs, il nous semble difficile de restreindre le sentiment de honte à la violation publique de normes et la culpabilité à un déchirement privé. Là encore, une large gamme de sentiments, dont la honte et la culpabilité constituent des extrêmes, doit/pourrait intervenir en réalité. En fait, Elster comme Bicchieri admettent que leur entreprise dessine des archétypes qui, en réalité, sont sans doute des composés de différents types. Leurs réponses – mais d'une certaine manière, celles-ci sont typiques de la sociologie morale – tombent sur l'écueil de vouloir apporter une réponse trop univoque. Elles mettent cependant en avant certaines dimensions de recherche intéressantes : rapport au contexte, montée en généralité à partir d'un modèle construit pour l'individu,

<sup>141</sup> 'The operation of social norms depends crucially on the agents being observed by others', ELSTER John, 'Social norms and the explanation of behavior', *op. cit.*, p. 196

importance du regard des autres, de la conformité des autres à la norme, caractère interactionniste de la norme. Un résultat nous semble ressortir : normes morales et normes sociales ne sont pas nécessairement congruentes. Il n'est donc pas nécessaire d'adhérer moralement à une norme (sociale) pour l'appliquer ; on peut donc faire l'hypothèse qu'une norme sociale peut ne pas être morale, voire entrer en contradiction avec elle, tout en fonctionnant. À l'inverse cependant, on peut se demander si une norme sociale peut se maintenir si elle entre en contradiction avec les normes morales de la société qui la porte ? Nous pourrions faire cette hypothèse – elle reste à prouver – qu'une norme morale est avant tout une norme sociale établie ou en cours d'établissement, investie moralement par un groupe d'individus – Becker dirait sans doute par des « *entrepreneurs de morale* ». En d'autres termes, les normes morales pourraient être perçues comme des normes sociales particulières que la dimension de moralisation viendrait renforcer en faisant appel à l'adhésion des individus. Normes et systèmes de valeurs des porteurs seraient alors globalement en congruence, donnant aux premières une solidité et une visibilité sans doute accrue sur la scène publique.

### **3.3. Norme juridique, norme sociale, des objets mouvants de la science politique**

La distinction entre la norme juridique de la norme sociale n'est pas que rhétorique. Celle-là est l'instrument – et la parole – d'une autorité publique : elle est volontaire et formulée à travers un processus délibératif singulier, inscrite dans un texte, ses sanctions sont déterminées et son respect est assuré par une administration spécialisée. Celle-ci apparaît davantage spontanée (d'où une origine incertaine), non-écrite (son contenu et ses règles ne sont pas clairement spécifiés) et elle n'est pas formellement renforcée (bien que ses sanctions puissent être très lourdes). Ces deux types de normes ne sont cependant pas tout à fait déconnectés l'un de l'autre : pour certains auteurs, comme nous l'avons dit, c'est la cristallisation de la norme sociale dans la norme juridique qui donne à la première une réalité<sup>142</sup>. En ce qui concerne la norme sociale seule, et en dépit de la diversité des approches,

---

<sup>142</sup> Et, ainsi que le souligne Michel Péron : « *En théorie, le principal objectif de la normalisation [entendre ici mise en forme dans une norme écrite], c'est de supprimer les complications par une approche plus rationnelle tant du point de vue technologique que méthodologique. L'utilisation des normes permet de communiquer plus clairement et facilite la coordination et la concertation afin de prévenir des conflits inutiles et de réduire les coûts*

un accord limite semble exister sur le fait que, pour qu'une norme sociale existe, elle doit faire l'objet d'un consensus minimal sur sa pertinence et son périmètre<sup>143</sup>. Consensuelle, elle est alors moins discutée et remise en cause. Elle a alors la possibilité de devenir « invisible », et ainsi de gagner en efficacité (la norme perçue comme une naturalité, n'étant pas discutée, est efficace). Le postulat à la racine de ce constat est l'idée que lorsque la norme sociale est acceptée, son pouvoir prescriptif est renforcé parce qu'il s'exerce avec l'accord, conscient ou inconscient, des acteurs : « *Sans doute, quand je m'y conforme de mon plein gré, cette coercition ne se fait pas ou se fait peu sentir, étant inutile. Mais elle n'en est pas moins un caractère intrinsèque de ces faits, et la preuve, c'est qu'elle s'affirme dès que je tente de résister.* »<sup>144</sup> C'est donc par la négative – c'est-à-dire lorsqu'on les nie – que les normes sociales et leur force sont les plus apparentes.

Cette vision de la norme juridique tient beaucoup à l'histoire de la science politique française, qui a longtemps eu des difficultés à trouver une place dans la différenciation des savoirs. Elle a historiquement été la science de la guerre et du pouvoir, avant de devenir la science du bon gouvernement. Mais en tant que discipline des sciences sociales, elle a longtemps été tributaire de ce qui l'a fondée : le droit et ses méthodes. Cette filiation a eu un impact. En cherchant à gagner en autonomie, la science politique française s'est éloignée d'une approche par les objets et, à bien des égards, elle se définit aujourd'hui par sa méthode<sup>145</sup>. Elle s'est ainsi paradoxalement éloignée des objets du droit<sup>146</sup>. Ce n'est que récemment que des discussions sur les normes juridiques ont pu réémerger en questionnant par exemple la judiciarisation<sup>147</sup> ou la juridicisation<sup>148</sup> de la société. Précisons d'ailleurs que

---

grâce à l'amélioration des modes de fonctionnement. » PÉRON Michel, « Approche lexicographique de la notion de norme et de son évolution historique », in BESSIRE Dominique, CAPPELLETTI Laurent, PIGÉ Benoît (dir.), *Normes : Origines et Conséquences des Crises*, Paris, Economica, 2010, 270 p.

<sup>143</sup> Cette définition est assez souple et peu opérationnelle, plusieurs auteurs le soulignent : « *bien que le degré d'acceptation n'est pas spécifié, il est souvent précisé qu'un certain niveau de consensus est nécessaire* » ["Although the amount of acceptance is unspecified, it is generally argued that at least some level of consensus is necessary"], *Social Norms*, HECHTER Michael, OPP Karl-Dieter, *op. cit.*, p. 5

<sup>144</sup> DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, *op. cit.*, p. 19

<sup>145</sup> Sur ce point, voir en particulier le chapitre II, « L'objet de la science politique » de SCHEMEIL Yves, *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz et Presses de Sciences Po, 2010, 531 p.

<sup>146</sup> VAUCHEZ Antoine, « La justice comme "institution politique" : retour sur un objet (longtemps) perdu de la science politique », *Droit et société*, 2006, vol. 2, n°63, p. 491-506

<sup>147</sup> KALUSZYNSKI Martine, « Du souci d'historicité à la pertinence de l'historicisation », cité dans COMMAILLE Jacques, KALUSZYNSKI Martine, *La fonction politique de la justice*, Paris, La Découverte, 2007

<sup>148</sup> FINNEMORE Martha, SIKKINK Kathryn, "International Norms Dynamics and Political Change", *International Organization*, Vol. 52, n° 4, 1998, p. 887-917

pour certains auteurs, la juridicisation, c'est-à-dire le passage de la norme à sa mise en formule par les acteurs de la puissance publique, semble marquer le seuil à partir duquel la norme sociale est suffisamment diffusée pour être socialement acceptée. Pour d'autres, particulièrement les tenants du positivisme légaliste, la loi n'aurait pas besoin de fondement moral mais se suffirait à elle-même.

### 3.3.1. *Le droit comme ressource pour l'action*

Les travaux de science politique ont longtemps privilégié les approches par les politiques publiques, essentiellement économiques et organisationnelles, où le droit était pris comme un instrument proprement normatif. Par là, nous voulons dire qu'il était d'abord perçu comme une contrainte bureaucratique orientant le libre jeu des acteurs et permettant de mesurer l'écart entre une intention politique (le droit tel qu'il est formulé) et la réalité de ses résultats sur le terrain. De ce point de vue, la norme juridique était conçue comme un commandement dont la défection était légalement sanctionnée, et le système juridique dans son ensemble était un système formalisé d'acteurs et d'institutions dont les rapports étaient réglés. Plusieurs auteurs ont néanmoins suggéré de déplacer ce regard porté sur la norme juridique en proposant de moins la considérer comme une contrainte que comme une ressource pour l'action<sup>149</sup>. Ainsi, Pierre Lascoumes envisage une « *définition et [une] mise en œuvre des politiques publiques comme un processus de création normative continu, et souvent circulaire, ce qui sera aussi l'occasion de complexifier un peu les approches classiques des effets du droit sur le social. Nous nous [attachons], autant à la production et à l'utilisation de normes secondaires (normes d'application du droit de référence) par les acteurs de la mise en œuvre qu'aux effets en retour de ces normes secondaires sur la réglementation principale.* »<sup>150</sup> À travers cette démarche, la norme juridique est remise en contexte ; elle n'est plus simplement un instrument passé au prisme des politiques publiques en termes d'identification des problèmes, de prise de décision, etc., et, en un sens, le droit même retrouve sa part d'ineffectivité (effets pervers, inertie des institutions, blocages institutionnels, failles dans les systèmes de sanction, etc.). L'accent est moins mis sur sa cohérence interne et sa légitimité juridique (la pyramide du théoricien du droit Hans Kelsen) que sur sa

<sup>149</sup> LASCOUMES Pierre, « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'Année sociologique*, 40, 1990, p. 43-71

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 45-46

productivité sociale<sup>151</sup>.

Cette approche pose une question : la norme juridique est-elle imposée ou est-elle mobilisable ? Dans une perspective juridique, la première réponse peut s'imposer ; dans une perspective de science politique, une discussion s'ouvre. La norme juridique n'est pas uniquement un processus *top-down* où des acteurs actifs (les acteurs quasi-mythiques que sont le « législateur » et le « juge ») imposent leurs activités de normalisation à des acteurs passifs (les citoyens) qui ne peuvent se placer que dans l'alternative obéissance absolue ou rébellion. Dès lors, il convient d'observer la norme sociale sous l'angle<sup>152</sup> (1). d'un système de règles compris ou incompris, connu ou inconnu, en tout cas interprété par les individus et intégré dans leurs conduites ; (2). du point de vue des professionnels, d'une interaction entre leur conception du droit et leurs activités de consultation, d'enseignement et de production.

Si ce second objet intéresse la sociologie du droit, c'est le premier qui nous concerne d'abord. La question de la norme juridique pour les individus pose implicitement celle de la connaissance dans un premier temps, celle de la compréhension ensuite et celle de la légitimité enfin – bien que ces trois « temps » soient sans doute étroitement liés dans les faits. Théoriquement, d'après la maxime « nul ne peut ignorer la loi », la norme juridique est supposée être connue et comprise<sup>153</sup>. Dans cette perspective, la question de la légitimité ou, pour le dire plus exactement, de la perception de la légitimité par les individus, est éludée. Comme le soulignent Philippe Bézes et Pierre Lascoumes dans leurs travaux sur la corruption politique<sup>154</sup>, dans le cadre de la vie démocratique, les règles légales ont pour fonction

<sup>151</sup> En cela, on rejoint une perspective weberienne où le droit est moins envisagé sous l'angle de ses sources que de ses activités d'énonciation, de mise en œuvre, de résultats, etc.

<sup>152</sup> C'est l'hypothèse de Pierre Lascoumes lorsqu'il propose une approche interactive du droit alors pris « *comme un système de potentialités à partir duquel se déploient des activités spécifiques de mobilisation des règles.* » *Ibid.*, p. 50

<sup>153</sup> Elle est supposée telle : nous nous référons à la décision du Conseil Constitutionnel du 16 décembre 1999 (n°99-421 DC) relative à la loi portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes. Article 13 : « *cette finalité répond au demeurant à l'objectif de valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi ; qu'en effet l'égalité devant la loi énoncée par l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et "la garantie des droits" requise par son article 16 pourraient ne pas être effectives si les citoyens ne disposaient pas d'une connaissance suffisante des normes qui leur sont applicables ; qu'une telle connaissance est en outre nécessaire à l'exercice des droits et libertés garantis tant par l'article 4 de la Déclaration, en vertu duquel cet exercice n'a de bornes que celles déterminées par la loi, que par son article 5, aux termes duquel "tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas"* ».

<sup>154</sup> BEZES Philippe, LASCOUMES Pierre, « Percevoir et juger la "corruption politique". Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », *Revue française de science politique*, vol. 55, 5-6, octobre-décembre 2005, p. 757-786 ; BEZES Philippe, LASCOUMES Pierre, « Les formes de jugement

d'encadrer la perception de la probité publique. Or, il ne semble pas y avoir de dichotomie nette entre une mobilisation de registres relevant de principes généraux (qu'ils soient « purement » moraux ou politiques) et une mobilisation de catégories juridiques établies. Mieux, les auteurs « *mettent plutôt au jour un continuum de positions normatives construites à partir des expériences sociales de chacun, dans lesquelles le droit est une ressource parmi d'autres pour juger la politique. Notre constat central est que l'invocation de règles juridiques supposées encadrer le pouvoir délégué aux élus dans le cadre des gouvernements représentatifs est concurrencée par la présence d'autres principes de normativité plus généraux ou plus pragmatiques. Le registre légal n'est qu'un moyen parmi d'autres pour définir l'acceptable et l'inacceptable dans les comportements politiques.* »<sup>155</sup> Dans ce contexte, le droit est approprié dans des discours comme système de significations au caractère labile, multiple et parfois contradictoire afin de constituer des normes juridiques vécues. Ce constat conduit Patricia Ewick et Susan Silbey<sup>156</sup> à distinguer un registre proprement légal (*'legality'*) d'un registre de légalité réappropriée (*'common place legality'*) où le droit, loin de s'imposer par le haut (par les institutions formelles du droit), est investi dans le cadre de contacts entre professionnels et profanes (discussions, situations concrètes liées à la vie quotidienne, etc.). En d'autres termes, les catégories juridiques formalisées laissent une empreinte parfois approximative mais néanmoins mobilisée comme ressource argumentative dans des discours normatifs.

Une des difficultés pour une telle analyse tient au fait qu'une grande partie des travaux de sociologie politique a une vision du citoyen en termes de performance cognitive : on cherche à définir quels sont les déterminants classiques du vote en s'intéressant à l'information que l'électeur est supposée posséder<sup>157</sup>, on questionne sa compétence politique comme capacité socialement distribuée à s'approprier les enjeux du débat politique<sup>158</sup>, sa

---

politique. Principes moraux, principe d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 2009, vol. 59, 1, p. 109-147

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 117

<sup>156</sup> EWICK Patricia, SILBEY Susan, *The Common Place of Law. Stories from Everyday Life*, University of Chicago Press, Chicago, 1998, p. 19

<sup>157</sup> ZALLER John, « Repenser l'opinion », extrait de *The Nature and Origins of Mass Opinion*, Hermès, 2001, n°31, p. 223-232

<sup>158</sup> KUKLINSKI James, QUIRK Paul, 'Conceptual Foundations of Citizen Competence', *Political Behavior*, 2001, 23 (3), p. 285-311 ; GAXIE Daniel, « Enchantements, désenchantements, réenchantements. Les critiques profanes de la politique », dans BRIQUET Jean-Louis, GARRAUD Philippe, *Juger la politique*, Rennes, PUR, 2001, p. 217-240



rationalité<sup>159</sup>, la confiance ou la défiance qu'il porte à l'égard de l'arène politique et de ses acteurs<sup>160</sup>. Mais ce n'est que récemment que l'on s'interroge sur la cohérence des itinéraires cognitifs à l'œuvre et sur les ressources mobilisées individuellement (heuristiques de raisonnement<sup>161</sup> ou « types » de caractère<sup>162</sup>). En ce sens, la norme juridique peut être comprise comme une émanation du droit – au sens formel – au cœur des relations sociales et dans laquelle la légitimité de la légalité est sans cesse produite et appropriée. Il y a ici une articulation de ressources argumentatives entre expérience personnelle, rapport au politique, conceptions morales, etc. Endossant une approche bourdieusienne, il serait possible de dire que les agents des classes dominées, puisqu'ils n'entretiennent pas de relation de proximité ou d'identification avec les individus les plus socialement valorisés, mobilisent un répertoire de la mise en accusation à défaut de maîtriser les codes de l'arène politique dominante<sup>163</sup>. À notre sens pourtant, une telle analyse est soumise à caution : elle postule d'une part que l'édition de la norme ne provient que des arènes dominantes, c'est-à-dire des groupes les plus élevés dans la hiérarchie sociale dotés des capitaux économiques et culturels les plus forts. D'autre part, elle suggère qu'une fois déterminée, la norme fait loi ; elle ne serait pas renégociée – dans ses formes et son contenu, mais aussi dans ses pratiques – par les individus dont elle conditionne pratiques et comportements.

*« Un argument n'est pas premier de par son contenu, mais de par son rôle dans une argumentation donnée. La distinction entre principes et conséquences ne pourrait être absolue que si la totalité du savoir pouvait être déduite de principes premiers. Ce n'est pas le cas. Notre savoir doit être conçu plutôt comme un réseau complexe d'argumentations, tel qu'un argument qui est principe dans un raisonnement peut être conséquence dans un autre. [...] Il a plutôt la forme d'un entrelacement lacunaire et complexe de théories hypothético-déductives. »*<sup>164</sup>

<sup>159</sup> BLONDIAUX Loïc, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel. Les métamorphoses d'une problématique incertaine », *Revue française de science politique*, 1996, vol. 46, 5, p. 753-791

<sup>160</sup> PHARR Susan, PUTNAM Robert, *Disaffected democracies: what's troubling the trilateral countries?*, Princeton, 2000 ; NORRIS Pippa, *Critical citizens: Global Support for Democratic Government*, Oxford, 1999 ; NYE Joseph, ZELIKOW Philip, KING David, *Why people don't trust government*, Cambridge, Harvard University Press, 1997

<sup>161</sup> LUPIA Arthur, McCUBBINS Mathew, POPKIN Samuel (dir.), *Elements of Reason: Cognition, Choice and the Bounds of Rationality*, op. cit.

<sup>162</sup> SCHEMEIL Yves (dir.), *Peut-on connaître les connaissances politiques ? Définitions comparées, mesure et effets civiques de la compétence*, Volume 1, Rapport de synthèse, « Introduction au rapport général et Bibliographie », PACTE, 2008, 50 p.

<sup>163</sup> BOURDIEU Pierre, *La distinction*, Les éditions de Minuit, Paris, (1979), p. 388

<sup>164</sup> BOUDON Raymond, *Le sens des valeurs*, op. cit., p. 29

Une autre approche, celle de Bezes et Lascoumes consiste à suggérer que cette grammaire normative du rapport à la politique repose sur deux principes : des principes moraux (désintéressement de soi, égalité de traitement et incarnation de l'exemplarité) et des principes d'action (efficacité de l'élu, proximité avec les citoyens et service de la collectivité). Ils distinguent alors quatre répertoires normatifs : le légalisme, le contractualisme, le pragmatisme et le réalisme. Dans les faits, ces registres sont combinés et laissent entendre que les citoyens ne sont ni des moralistes radicaux ni de cyniques machiavéliens. Cette analyse nous semble plus convaincante que l'approche bourdieusienne dans la mesure où plutôt qu'à un *ethos* de classe difficile à délimiter, elle renvoie à un nombre délimité de *topos* de la politique. Ceux-ci sont néanmoins questionnables car nous voyons mal comment en déterminer le nombre et le contenu *a priori*.

### 3.3.2. Du droit à la norme

Jusqu'à présent dans ce chapitre, nous n'avons observé les normes sociales qu'une fois celles-ci adoptées, c'est-à-dire ici cristallisées dans des formes d'expression de la puissance publique et intégrées dans des raisonnements ou des comportements individuels, dans une grammaire de la norme juridique. Cependant, une des questions posées par l'articulation de la norme juridique à la norme sociale concerne l'émergence de celles-ci : L'une prévaut-elle sur l'autre chronologiquement ? Exemple presque archétypique, dans le cas de l'abolition de la peine de mort en 1981, l'écart entre choix de l'Assemblée Nationale et ce que les sondages laissent voir de l'état de l'opinion publique sur la question suggérerait que le droit a précédé la norme sociale. Mais parallèlement, la gauche ayant inscrit l'abolition dans son programme, le choix électoral de l'alternance au pouvoir en 1981 pourrait laisser entendre qu'une norme sociale se serait constituée avant que Robert Badinter ne formule son projet ; les forces politiques de droite et centre-droit dont les préoccupations étaient toutes autres seraient alors restées sourdes à ce champ normatif en développement. En fait, si cette question de la temporalité de la norme sociale et de la norme juridique nous semble importante, celle de l'enchaînement chronologique n'est pas nécessairement pertinente. Leur constitution respective est peut-être concomitante.

Des travaux ont été développés autour d'une théorie instrumentale de l'émergence

normative – au sein desquels on peut citer Karl-Ditter Opp ou Michel Callon. Celle-ci tend à considérer que les normes sociales émergent comme des demandes pour compenser les effets d'externalités négatives ou pour promouvoir des externalités positives. Pour autant, le lien ne paraît pas direct entre émergence d'une norme sociale et bénéfice social effectif. L'émergence de ces normes est peut-être une demande pour lisser les externalités, leur mise en place réelle n'a pas nécessairement cet effet – il arrive par exemple que les effets sociaux d'une nouvelle loi soient nuls au-delà de leur coût d'opportunité politique. On peut alors formuler l'hypothèse que la mise en place d'une norme juridique correspond à un moment de cristallisation de ce qui est présenté comme l'état d'une norme sociale par les acteurs de la norme juridique. Largement influencée par la théorie des jeux, cette école de pensée conçoit d'abord la norme sociale comme le produit d'un marché de l'offre et de la demande politique, l'équilibre d'un jeu à solutions multiples. Cette approche évacue cependant, comme nous l'avons vu, la dimension émotionnelle valorisée par John Elster<sup>165</sup>.

Nous avons conscience qu'une délimitation claire des frontières entre normes juridiques, normes sociales et droit comme instrument devrait s'imposer. Une telle définition mériterait un travail exploratoire supplémentaire. Signalons tout de même que dans ce cadre d'analyse, un soin particulier devrait être apporté à l'étude de la délibération dans la mesure où « *la discussion contribue non seulement à l'examen d'un problème, à la découverte de plusieurs solutions possibles mais peut aussi modifier les préférences des participants à l'égard des options en concurrence.* »<sup>166</sup> La détermination d'une décision collective, y compris dans des arènes professionnelles du droit et de la justice, ne passe pas uniquement par le respect d'un idéal de débat rationnel et désintéressé. Pour paraphraser Émile Durkheim, c'est ce qui fait que la délibération dans un groupe est une interaction plus que l'agrégation de réflexions individuelles. Si la rhétorique débat depuis des siècles sur ce qui fait la force d'un argument – et nous lui laissons bien volontiers ce débat –, il peut être intéressant de chercher à saisir les cadres normatifs qui enserrant la discussion sur plusieurs niveaux. D'abord, au niveau des objets que la discussion se donne : quel est le but attendu d'un nouvel instrument

<sup>165</sup> Notons à ce propos qu'Elster estime que la norme émergente se saisit essentiellement dans ses dimensions émotionnelles, et les seuls terrains envisageables sont pour lui les travaux d'histoire, d'anthropologie, de philosophie ou de fiction. Par ailleurs, ils ne constituent des terrains qu'*a posteriori* – i.e. une fois que la norme sociale a émergé et s'est diffusée.

ELSTER John, *Alchemies of the Mind: Rationality and the Emotions*, New York, Cambridge University Press, 1999, 464 p.

<sup>166</sup> URFALINO Philippe, « La délibération et la dimension normative de la décision collective », cité dans COMMAILLE Jacques, DUMOULIN Laurence, ROBERT Cécile, *La juridicisation du politique*, Paris, LGDJ, 2010, 230 p.

juridique : la redistribution équitable des richesses, la capacité à produire du bien-être, etc. ? Comment ceux-ci s'agencent avec certaines fenêtres d'opportunité politique ? Ensuite, au niveau du respect des règles que l'exercice de la décision collective suppose : quel est le rôle joué par la perception de la sincérité des propos, par le respect des tours de paroles, par l'interdiction des attaques *ad hominem* ? Ces règles peuvent d'ailleurs s'articuler avec des caractères<sup>167</sup> et des modalités de prise de parole : injonction, approbation, éloge, exhortation, indignation, etc. Cette approche nous semble faire ici écho à l'analyse procédurale de la théorie de l'agir communicationnel de Jürgen Habermas, mais en ajoutant une dimension stratégique aux acteurs. Elle n'est pas non plus sans lien avec les développements de Katz et Lazarsfeld sur l'interaction comme processus de convergence et de l'attraction autour de valeurs partagées<sup>168</sup> ou la justification rationnelle après coup<sup>169</sup>. Là encore, le travail nous semble à approfondir.

---

<sup>167</sup> Nous faisons usage du terme « caractère » au sens de La Bruyère, c'est-à-dire comme des effets de monstration et de mise en scène du locuteur tels qu'Erving Goffman peut les décrire. Les caractères ne nous paraissent pas négligeables car ils nous semblent constituer une part importante de l'outillage mental dont se dotent les discutants pour rendre intelligible voire prévoir les comportements de leurs interlocuteurs. Sur ce point, voir les développements de Philippe Urfalino sur le personnage d'Aristaqué. URFALINO Philippe, « La délibération et la dimension normative de la décision collective », *op. cit.*

<sup>168</sup> KATZ Elihu, LAZARSFELD Paul, *Influence personnelle*, *op. cit.*

<sup>169</sup> GIANDOMENICO Majone, « Décisions publiques et délibération », *Revue française de science politique*, 1994, n°4, p. 579-598

## **4. La norme comme pratique d'une normalité**

Une des questions transversales soulevées par ce travail est celle de la place du chercheur dans le processus d'observation : quelle distance focale permet d'étudier au plus juste un phénomène ? Quel rôle joue le chercheur-expérimentateur lui-même dans et sur son milieu d'observation d'une part et sur l'analyse d'autre part ? De cette question résultent la pluralité et la porosité des entreprises de recherche : approches en termes de structures ou de contextes, en termes de pratiques insistant sur les choix personnels et de tentatives de rationalisation des comportements. De là également, la diversité des sous-ensembles sociaux valorisés (individus, familles, réseaux proches ou lointains, etc.) ou des objets encadrant la norme (marchés, règles, codes, habitus sociaux, processus de socialisation, etc.). Les échelles d'observation<sup>170</sup> comme les protocoles de recherche sont vastes et variés.

Dans cette partie, nous proposons d'observer la norme sociale à travers trois regards : celui d'une norme pratiquée au quotidien – au sens premier du terme – / celui d'une norme construite dans des réseaux / et celui d'une norme portée par les structures historiques de la société et ses moyens de transformation des individus. Ces trois approches nous semblent importantes dans la mesure où elles offrent des interprétations convaincantes de ce que ce sont les normes sociales et des effets qu'elles peuvent avoir. Cette présentation rapide ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité, et si les approches présentées peuvent parfois sembler incompatibles entre elles, on constate également qu'elles entretiennent des relations étroites et poreuses.

### **4.1. La norme comme pratique au quotidien : anthropologie de la consommation**

#### *4.1.1. Étudier la vie quotidienne*

La première des approches présentées ici est celle qu'adoptent notamment les anthropologues de la consommation. C'est le cas d'Elisabeth Shove<sup>171</sup> par exemple qui ne cherche pas, à proprement parler, à définir ce qu'est l'ordinaire dans le sens absolu du terme,

<sup>170</sup> La notion d'échelle d'observation est notamment proposée par DESJEUX Dominique, *Les sciences sociales*, Paris, PUF, 2004, 127 p.

<sup>171</sup> SHOVE Elisabeth, *Comfort, Cleanliness + Convenience*, Oxford, Berg, 2003, 221 p.

mais engage plutôt à considérer la normalité comme un ensemble de pratiques et d'attentes qui constituent les indices sensibles de la vie quotidienne<sup>172</sup>. Ainsi qu'elle le souligne elle-même, il s'agit d'une invitation à reconsidérer la position d'Erving Goffman et d'envisager les normes sociales à travers leur théâtralité : des acteurs sur scène disposant d'un temps et d'une action, sous une certaine lumière, avec un certain texte dont ils peuvent plus ou moins s'éloigner – même si les coulisses demeurent parfois plongées dans le noir. Cette mise en scène n'est cependant pas tout à fait originale à chaque situation sociale car les caractéristiques du quotidien sont solidement adossées à des règles, des ressources, des technologies et des individus ; autant d'éléments stabilisés qui permettent la reproduction de ce quotidien – ou du moins d'éviter sa remise en cause permanente, considérant, à l'encontre de l'idée de Marx, que la révolution permanente n'est pas tenable. L'approche permet aussi et surtout de proposer une alternative aux paradigmes dominants organisés autour de rationalités décisionnelles et individuelles simplifiées. Elle pose enfin une question intéressante au regard de la question de la norme sociale : comment des pratiques, des attentes et des styles de vie se routinisent et se diffusent ?

S'intéressant à la notion de confort, le constat d'Elisabeth Shove est le suivant : dans la quasi-totalité des sociétés occidentales, les attentes concernant les environnements intérieurs ont été bouleversées en l'espace d'une génération. Deux principes enserrent ce phénomène : l'escalade (*'escalation'* – les demandes de confort et de propreté sont en augmentation qualitative et quantitative) et la standardisation (*'standardization'* – les normes de confort deviennent plus homogènes et universelles). Un troisième vient les compenser : la résistance, génératrice de tensions entre la production, l'appropriation et l'interprétation des pratiques normales. Elle définit le confort comme un concept de moyenne portée qui *« peut être utilisé pour décrire un sentiment de contentement, un sens de l'intimité, ou un esprit de bien-être physique ou moral. »*<sup>173</sup>. Assez lâche selon les propres termes de Shove, cette définition a néanmoins le mérite de souligner que les réalités auxquelles la notion de confort renvoie sont fortement dépendantes de leur contexte d'énonciation. Notons par ailleurs que l'ambition de l'auteur n'est pas de se focaliser sur une analyse des pratiques individuelles qui ne permet pas de détecter les changements d'attentes culturels et/ou générationnels dans leur ensemble ; il

---

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>173</sup> 'The term 'comfort' might be used to describe a feeling of contentment, a sense of cosiness, or a state of physical and mental well-being', CHAPPELLS Heather, SHOVE Elizabeth, 'Comfort: a Review of Philosophies and Paradigms', 2004, p. 3

s'agit, au contraire, d'étudier directement les transformations sociotechniques des pratiques collectives pour obtenir une peinture plus précise des changements sociaux et environnementaux. L'étude des normes sociales est donc au cœur de son travail. Une de ses forces nous semble résider dans le fait de ne pas chercher à expliquer les phénomènes qu'elle décrit à travers une théorie unificatrice. La sociologue suggère ainsi de s'intéresser autant à l'analyse des pratiques ordinaires invisibles permettant de revenir sur les théories de la consommation qu'à l'étude des pratiques collectives ('conventions')<sup>174</sup> qui font varier les idées de confort et de propreté, ou encore aux recherches et politiques publiques qui proposent schèmes de compréhension et leviers d'action pour peser sur les attentes et les habitudes. Dès lors, son approche s'élabore autant autour des notions de consommation que de pratiques ou de technologie ; et ses terrains touchent autant la littérature technique que les rapports d'associations de consommation, des publicités que des documents historiques, etc.

Par ailleurs, aux dires de Shove, une telle approche ne peut se défaire de l'équation environnementale en termes d'offre et de demande, et d'une réflexion sur le caractère soutenable à long terme des stratégies de régulation thermique – c'est au demeurant par ce biais essentiel que la sociologue aborde la notion de confort dans les espaces intérieurs. Peu de travaux semblent exister d'après elle sur l'empreinte écologique des commodités socialement acceptées ou valorisées, sur l'impact des styles de vie, ou pour le dire autrement sur le métabolisme des foyers. L'analyse de la sociologue laisse entendre que la notion de confort n'est, pour le moment, pas capable de conceptualiser la relation de l'homme à son environnement et que les créations sociotechniques supposées améliorer le confort tiennent peu compte de la manière dont les standards de vie ont été établis et sont maintenus<sup>175</sup>. Elle souligne cependant qu'une analyse uniquement orientée sur la consommation des ressources ne peut que manquer son but dans la mesure où elle ne dit rien des règles formelles, conventions sociales et habitudes culturelles qui enserrent ces consommations. De la même manière, l'approche développée ici va à l'encontre de ce que les théories de l'innovation

<sup>174</sup> Elizabeth Shove fait usage du terme 'conventions' que nous traduisons « pratiques collectives » mais qui renvoie, il nous semble, aux normes sociales au sens de « ce qui constitue la normalité dans une société donnée ».

<sup>175</sup> Exception faite du présupposé issu de la rationalité instrumentale – qu'on l'on retrouve également à la base de nombre de politiques publiques – que la « bonne » information permet de prendre la « meilleure » décision. Pour prendre un exemple, plutôt que de questionner l'utilité d'un réfrigérateur « vert » avec un label AAA+, c'est à l'usage même du réfrigérateur qu'il faut s'intéresser. Autrement dit, il vaut mieux étudier la construction sociale des besoins et demandes routinisés que la « qualité de vie et quantité d'objets » ('quality of life and quantity of stuff', SHOVE Elisabeth, *Comfort, Cleanliness + Convenience*, op. cit., p. 7).

suggèrent<sup>176</sup> : une minorité dont la propension au risque serait élevée adopterait en amont des pratiques que d'autres, plus prudents par nature, emprunteraient ensuite ayant constaté l'utilité et la non dangerosité desdites pratiques. Dans le cadre de la théorie de Rogers, ce n'est qu'une question de temps avant que ce qui apparaît novateur se diffuse et soit accepté. Or, les travaux de Shove et d'autres<sup>177</sup> suggèrent que le principe d'escalade ne s'explique pas uniquement par les mécanismes décrits dans la théorie de l'innovation : la comparaison sociale (et son rôle de traceur de barrières sociales et de distinctions), la création de l'identité personnelle, la stimulation mentale, l'effet Diderot<sup>178</sup>, la spécialisation, etc. sont autant de processus qui interviennent dans les pratiques quotidiennes et qui viennent pour partie conditionner la réception et l'appropriation d'une innovation<sup>179</sup>.

#### 4.1.2. *Un exemple : confort intérieur et températures*

Reprenant la définition de la notion de confort donnée précédemment, Elisabeth Shove pose plusieurs questions : quelles relations entretiennent avec cette notion, les technologies, les hommes et leurs environnements ? Comment se détermine l'acceptabilité qui crée la barrière entre un « bon » et un « mauvais » climat ? Quelle parenté et évolution peut-on relever entre les rapports passés et présents aux environnements – qui conditionnent d'ailleurs pour partie les rapports aux environnements futurs ? L'hypothèse de Shove est qu'il existe une charge symbolique, émotionnelle et physique forte associée à l'idée de confort et que cette charge est régulièrement renégociée. Cette charge est d'autant plus essentielle à saisir qu'elle est étroitement liée à l'idée de bonne santé, non uniquement comprise en termes d'absence de maladie mais de bien-être physique, mental et social. Pour l'auteur, nombre d'historiens des techniques présentent le confort comme le point de mire d'une quête

<sup>176</sup> Citons, entre autres, ROGERS Everett, *Diffusion of Innovation*, New York, Free Press, 1995 (1962), 518 p. Il n'entre pas dans notre propos de revenir sur les discussions ultérieures que la théorie de Rogers a déclenché mais signalons pour simplifier que pour cet auteur, l'adoption d'une innovation dans la société suit une loi normale et touche dans l'ordre des innovateurs, des visionnaires, une majorité précoce, une majorité tardive et des « trainards » enfin.

<sup>177</sup> SHOVE Elisabeth, WARDE Alan, 'Inconspicuous consumption: the sociology of consumption, lifestyles, and the environment', cité dans DUNLAP R., BUTTEL F., DICKENS P., GIJSWIJT A., (dir.), *Sociological Theory and the Environment: classical foundations, contemporary insights*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2002, p. 230-51

<sup>178</sup> Le principe de cet effet est le suivant : dans un groupe d'unités Diderot (ou de produits complémentaires), la préservation du rôle social imposerait aux individus de conserver l'homogénéité des produits. Ainsi, si l'un est changé, les autres suivent théoriquement. (McCracken G. (1988), *Culture and consumption: new approaches to the symbolic character of consumer goods and activities*, Bloomington: Indiana University Press).

<sup>179</sup> Notons toutefois que Shove est consciente de délaisser habituellement certaines dimensions du problème telles que le jeu des acteurs clés comme l'État notamment dans l'élaboration de politiques publiques liées à l'environnement. Voir sur ce point le chapitre 11 de son ouvrage, *Comfort, Cleanliness + Convenience*, op. cit., p. 187-199



technologique : l'innovation est ainsi présentée comme un phénomène de déplacement d'une forme d'élitisme (un objet cher, à la production limitée) vers une consommation de masse, sinon généralisée. Cette lecture se fonde sur une forme de déterminisme qui sous-entend que chaque innovation est une avancée vers un idéal d'environnement intérieur. Elle est également teintée d'une forte croyance dans le progrès. Il n'y a cependant pas équivalence entre les termes progrès et confort. Celui-ci impliquerait celui-là mais le progrès serait moins orienté par la recherche de confort que par la volonté de parfaire la société. Cette explication semble tautologique, elle laisse surtout entendre que le confort est une invention moderne et ce qui nous apparaît comme une recherche historique permanente d'améliorer notre quotidien a surtout longtemps été une recherche d'austérité et d'efficacité domestique. À cet égard, les années 20 auraient marqué un tournant<sup>180</sup> : dans le cas du développement des systèmes d'air conditionné, les producteurs américains auraient travaillé à la mise en place d'un milieu biotique favorable à leur produit au point de l'avoir fait entrer dans une pratique normale et d'avoir instauré progressivement une dépendance des populations à ce produit.

Une telle évolution n'a été possible que parce qu'un faisceau de critères – dont les systèmes d'air conditionné font partie – ont convergé pour rendre normale la température de 21°C dans l'environnement intérieur américain moyen. Les travaux scientifiques cités par Elisabeth Shove<sup>181</sup> tendent pourtant à montrer que cette normalité de la température intérieure découle partiellement de critères autant culturels qu'environnementaux (au sens physique du terme) : des travailleurs pakistanais estiment la température de 31°C confortable lorsque les populations antarctiques peuvent se sentir bien à une température intérieure de 6°C. De même, les Portugais tolèrent aisément une amplitude thermique de 5°C lorsque les Suédois sont sensibles à une différence de plus de 0,5°C. Ainsi, contrairement à certaines idées reçues, les individus ne sont pas les réceptifs inertes de leur environnement mais des éléments qui interagissent avec lui pour optimiser leurs propres conditions ; et leurs routines, leurs pratiques et leurs habitudes façonnent leur propre conception du confort autant que l'inverse.

En d'autres termes, pour les individus, il s'agit moins de la question du confort pour lui-même que de la réduction de l'inconfort. Et de ce cadre, la question de l'interaction au milieu et de l'adaptation tient une place particulière. Pour la sociologue, appuyée par divers

---

<sup>180</sup> CHAPPELLS Heather, SHOVE Elisabeth, 'Comfort: a Review of Philosophies and Paradigms', *op. cit.*, p. 8

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 10

travaux scientifiques, la relation est en effet forte entre la satisfaction d'un individu et la perception du contrôle qu'il peut avoir sur son environnement thermique. Cette relation est cependant encadrée par une tension entre « trop » et « trop peu » : le maintien du confort est un processus actif (les individus préfèrent décider eux-mêmes que de laisser un bâtiment décider pour eux) mais dans le même temps, trop de possibilités peut produire un blocage.

Dans son analyse, Elisabeth Shove souligne également le rôle joué par la norme au sens technique du terme. Reprenant l'exemple des systèmes d'air conditionné, elle rappelle la place et l'impact de l'action de l'American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE) dans la définition des règles de construction liées au bâtiment et donc dans la définition des conditions thermiques acceptables, au niveau international. Citant Michael Humphreys, elle relève le caractère auto-alimenté du processus ainsi engagé : *« Si les standards disent que vous devez être à 22°C, vous créez pour 22, faites fonctionner à 22 et les gens s'adaptent à 22 et vous trouvez que les gens sont contents à 22°C. Mais ça ne veut pas dire que 22°C soient nécessaires, vous auriez pu y aller pour 20 ou probablement 24°C. »*<sup>182</sup> Cette standardisation a notamment l'effet de limiter les conflits liés à la température intérieure en introduisant une normalité en dehors de laquelle il est difficile aux individus d'imposer leurs propres vues aux autres. Dans ce cas, le confort peut être compris comme un processus de création culturelle permanente des conditions de bien-être, conditions qui sont elles-mêmes le résultat des conceptions antérieures de ce qu'est le confort<sup>183</sup>.

D'après Shove, cette approche est d'autant plus pertinente que certains dispositifs sociotechniques supposés assurer un meilleur confort s'avèrent, dans les faits, parfois nocifs pour la santé de leurs utilisateurs – elle fait alors directement allusion au « paradoxe de la grenouille » : dans leur quête de confort, les individus ne se rendraient pas compte des environnements de mauvaise qualité qu'ils sont amenés à développer. Il arrive que la signification symbolique et/ou économique prime les critères de santé ou de bien-être tout en

<sup>182</sup> 'if the standard says you ought to have 22°C, you design for 22, run at 22 and people adapt to 22 and you find that people are happy at 22°C. However, this does not mean that 22°C is necessary, you could have gone for 20 or probably 24°C.' Ibid., p. 12

<sup>183</sup> Prenons l'exemple de l'ex-Ministre Mentor de Singapour, Lee Kwan Yew, qui déclarait que les climatiseurs étaient la meilleure invention du siècle car, abaissant la température, ils permettaient une augmentation de la productivité – lui-même ne supportant pas de vivre à plus de 22°C le jour et 19°C la nuit (édition du *Times*, 23 août 1999). Leur généralisation, nécessaire au développement de son pays, est aujourd'hui remise en cause alors qu'une décennie plus tard, il engageait avec son gouvernement un programme pour limiter les températures inférieures à 25°C dans les bâtiments publics – <http://www.e2singapore.gov.sg/energy-challenge.html>

entrant dans la normalité de ce qu'un contexte socioculturel particulier identifie comme le confort<sup>184</sup>. Ceci s'expliquerait pour partie par le fait que les attentes et les perceptions relatives au confort se forment à travers une série de micro-régimes climatiques (foyers, transports en commun, bureaux, etc.). Il est intéressant de constater que si ces micro-régimes sont en relation étroite – puisque c'est parce qu'ils sont interdépendants qu'ils construisent la norme sociale en matière de confort –, ils délaissent une partie de leur environnement. En effet, ils construisent une norme de confort intérieur qu'ils sont dans l'incapacité de reproduire à l'extérieur ; pire, selon la sociologue, ils ne tiennent pas compte des effets qu'ils produisent sur ces environnements extérieurs. Dans les faits, les individus ne mettent pas en relation le fait d'allumer un chauffage ou un climatiseur – c'est-à-dire le fait de répondre aux critères de la norme de confort liée à leur environnement – avec le coût réel pour l'environnement.

Signalons enfin qu'à foyers similaires en termes de revenus et d'accès aux infrastructures et aux services, les attentes des individus relatives au confort peuvent varier fortement. Au final, ceux-ci définiraient leurs propres pratiques et perceptions, non pas sur la base de modèles universels de confort, mais plutôt d'emplois du temps journaliers, de croyances personnelles et de savoirs populaires (*'folk knowledge'*) – qui peuvent également entrer en contradiction avec les scripts d'usage dont sont porteurs les objets de confort<sup>185</sup>. Les pratiques réelles ne se comprennent donc pas seulement à travers des lectures rationnelles – au sens instrumental du terme – mais également à travers un jeu complexe de relations de pouvoir, d'interactions, d'appropriation sociale, etc. Les normes de confort ne peuvent donc être déconnectées des milieux culturels auxquels elles sont associées : ainsi, en Norvège, le confort consiste à créer un environnement thermiquement homogène ; au Japon en revanche, la pratique du « kotatsu » - petite unité de chauffage placée sous la table – implique plutôt de chauffer les corps plutôt que les espaces physiques. Ces pratiques de confort ont des conséquences en termes sociaux : le kotatsu crée un point thermique autour duquel la famille

<sup>184</sup> Shove cite à ce titre l'obsession architecturale américaine de l'esthétique sur le confort dans les années 70 où la « modernité » comporte un poids symbolique non négligeable. Ce n'est cependant pas toujours le cas et dimension symbolique et confort peuvent aller de paire comme en témoigne l'adoption des maisons de style européen en Afrique du Nord ; sur ce point, voir le chapitre 4, 'Regimes of Comfort: Systems in Transition', *Comfort, Cleanliness + Convenience*, op. cit., p. 65-77 et CHAPPELLS Heather, SHOVE Elizabeth, 'Comfort: a Review of Philosophies and Paradigms', op. cit., p. 17

<sup>185</sup> Par exemple, des individus utilisant des climatiseurs préfèrent parfois ouvrir la fenêtre que couper l'air conditionné, ce qui du point de vue thermodynamique d'un ingénieur constitue une aberration.

Nous retrouvons ici l'analyse développée à travers les normes juridiques : les individus s'approprient personnellement les normes et les investissant de significations.

est amenée à se rassembler alors que l'environnement norvégien favorise l'atomisation. Et ces variations s'enregistrent dans l'espace comme dans le temps : dans les années 1960-1970, dans les cas de températures extrêmes, les habitants de Chicago dormaient dehors et se rafraîchissaient dans les fontaines publiques ; lors de la vague de chaleur de 1995, les individus ont préféré rester chez eux et allumer les climatiseurs. Le rapport à la norme de confort détermine notamment – et est déterminée par – le degré d'individualisme d'une société.

#### 4.1.3. La norme par le haut : la « tétranormalisation des normes »<sup>186</sup>

Shove le souligne à plusieurs reprises, les définitions du confort seraient en train de converger à travers le monde autour des standards occidentaux. Les acteurs, ingénieurs comme fabricants, travailleraient de concert à la définition commune de ce qu'est un confort intérieur optimal. Développée par Henri Savall et Véronique Zardet<sup>187</sup>, la notion de tétranormalisation des normes viserait à rendre compte de l'existence des quatre pôles normatifs qui encadrent l'activité économique et sociale humaine : normes comptables et financières, normes portant sur la qualité des échanges commerciaux, normes sociales et normes sur la qualité et l'environnement. Les deux auteurs laissent entendre que « la prolifération des normes conduit progressivement les entreprises, soit à être privées de toute initiative, soit à se trouver en situation permanente d'infractions, soit à délocaliser pour s'affranchir de normes jugées trop contraignantes. »<sup>188</sup> Cette grille de lecture, quoique orientée, est intéressante dans la mesure où elle propose une approche de l'environnement économique, social et écologique qui permet de dépasser la dichotomie des termes anglo-saxons 'standard' et 'norm', par ailleurs indifférenciés en français. Le premier est habituellement connoté technique et science, lorsque le second serait à la fois plus vaste et moins précis, une « règle ou modèle approuvé par l'autorité »<sup>189</sup>, relative à un champ socio-économique indéfini. Pourtant, l'un et l'autre sont en interaction constante puisqu'on peut faire l'hypothèse que standards et règles de fonctionnement sont porteurs de scripts d'usage,

<sup>186</sup> Nous empruntons l'expression à l'ouvrage de BESSIRE Dominique, CAPPELLETTI Laurent, PIGÉ Benoît (dir.), *Normes : Origines et conséquences des crises*, op. cit. Elle ne se place pas, à proprement parler, dans le cadre d'une anthropologie de la consommation mais certaines analyses se recoupent aisément.

<sup>187</sup> SAVALL Henri, ZARDET Véronique, *Tétranormalisation des normes, défis et dynamiques*, Paris, Oeconomica, 2005, 196 p.

<sup>188</sup> BESSIRE Dominique, CAPPELLETTI Laurent, PIGÉ Benoît (dir.), *Normes : Origines et conséquences des crises*, op. cit., p. 9-11

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 14

que les individus sont plus ou moins libres de ne pas respecter, mais qui constituent d'une certaine manière des injonctions à adopter telle ou telle pratique ou à suivre tel ou tel comportement. En un mot, ils sont socialement normatifs. À l'inverse, parce que ces règles sont émises par des institutions qui tiennent compte de l'existant pour proposer une standardisation, les '*norms*' viennent peser sur les '*standards*'.

Le constat commun que font les divers contributeurs de l'ouvrage *Normes : Origines et conséquences de crises* est qu'il y a un écart important entre l'objectif théorique de la normalisation et sa réalisation pratique. Cet écart tient beaucoup au fait que la normalisation est d'abord perçue comme un processus *top-down*. Ainsi, Michel Péron propose une définition théorique de la normalisation de la société : « *supprimer les complications par une approche plus rationnelle tant du point de vue technologique que méthodologique. L'utilisation de normes permet de communiquer plus clairement et facilite la coordination et la concertation afin de prévenir des conflits inutiles et de réduire les coûts grâce à l'amélioration des modes de fonctionnement.* »<sup>190</sup> Cette normalisation est supposée faciliter les échanges, améliorer l'efficacité des processus ou encore favoriser des comportements responsables. Elle résulte de l'action des principales institutions productrices de normes exogènes – au sens d'émission de règles – que sont l'IASC (International Accounting Standards Board), le WTO (World Trade Organization), l'OIT (International Labor Organization) et l'ISO (International Standards Organization) et de normes endogènes (les entreprises, les États et/ou les organisations politiques régionales, les associations, etc...). Dans les faits pourtant, cette normalisation s'avère tout à la fois source d'homogénéisation et de dilution. Longtemps exclusivement géré par les États, le processus de normalisation se retrouve aujourd'hui dilué aux niveaux local, national, européen, mondial avec des périmètres d'application aux géométries variables. En d'autres termes, « *le nombre des acteurs, normalisés, normalisateurs et vérificateurs, croît de façon vertigineuse. La norme se développe de manière anarchique.* »<sup>191</sup>

La diversité des contextes juridiques, culturels, économiques, sociaux ou géographiques (internationaux, nationaux, régionaux ; de pays développés à pays émergents ;

---

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 13

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 227

de pays de *common law* à pays de droit latin ; de multinationale à petite entreprise, etc.) rend l'introduction de règles et de standards et leur transposition pratique – c'est-à-dire le passage du standard à la norme – extrêmement difficile. L'hypernormalisation conduit d'ailleurs à des formes de blocage qui peuvent se traduire par des violences sociales, la perte de sens comme lorsque les normes du management privé sont appliquées à la lettre à l'administration publique<sup>192</sup>. Le phénomène est d'ailleurs renforcé par la convergence des standards et des règles de fonctionnement sur le modèle des normes anglo-saxonnes, tant dans leur mode de fonctionnement (le *due process* hérité de la Magna Carta, un accent davantage mis sur la *soft law* que la *hard law*<sup>193</sup>) que dans leurs objectifs (la maximisation du profit actionnarial). Les auteurs soulignent les effets réificateurs puissants de la normalisation : « elle assène comme des évidences ce qui n'est pourtant qu'un construit social. » La norme comme naturalité peut, notamment au cours de son processus de « naturalisation », être perçue comme contreproductive et destructrice au regard de ses objectifs. Et les savoirs locaux (le '*folk knowledge*' dont parlait Shove) et les pratiques particulières tendant à être discréditées, les acteurs n'ont d'autre choix que de s'arranger avec la norme. Pour le dire dans les termes de Dupuy et Naro, les administrations sont capables de faire preuve d'une créativité et d'une souplesse « hors norme » quitte à ignorer ou passer outre les normes managériales pour maintenir leur fonctionnement. Notons par ailleurs que si selon le mot de Dominique Bessire, « la norme appelle la norme », le champ normatif n'est pas un tissu homogène et des univers entiers peuvent être sous-normalisés (en fait, sous-réglés), ce qui n'empêche pas des normes d'exister.

#### 4.2. La négociation de la norme par les réseaux et les structures

Ce que l'anthropologie de la consommation laisse entendre c'est bien que certaines normes sociales, en particulier lorsqu'elles sont incorporées dans des routines, vécues à

<sup>192</sup> DUPUY Yves, NARO Gérard, « La tétranormalisation et le management public : crise des représentations, crise du sens », in BESSIRE Dominique, CAPPELLETTI Laurent, PIGÉ Benoît (dir.), *Normes : Origines et conséquences des crises*, op. cit., p. 165-173 ou SULEIMAN Ezra, *Le démantèlement de l'État démocratique*, Seuil, Paris, 2005, 397 p.

Les auteurs soulignent ici à quel point le mimétisme managérial du privé sur les administrations publiques, sous le vocable de *new public management*, (en particulier le mimétisme comptable) peut être générateur des tensions interindividuels et de dysfonctionnements systémiques.

<sup>193</sup> Yves Dupuy et Gérard Naro suggèrent notamment que les standards relatifs au monde du travail dans les pays occidentaux ont tendance à converger vers un modèle anglo-saxon laissant une large part à la négociation interpersonnelle et à des processus informelles et délaissant alors un modèle davantage orientée vers l'écriture et l'interprétation de corpus législatifs et réglementaires – c'est-à-dire une perspective plus classique de bureaucratie weberienne.

travers un quotidien, sont l'objet de négociations sociales et collectives. D'autres perspectives de recherche ont déplacé l'objet de recherche en centrant moins le questionnement sur l'idée de pratiques négociées que sur l'étude de la manière dont le lien social se constituait, se liait et se stabilisait. C'est le cas par exemple de la sociologie des sciences et des techniques (STS), notamment développée, en France, par Bruno Latour et Michel Callon<sup>194</sup>. Leur questionnement reprend cette problématique fondamentale de la sociologie : la question de l'échelle. L'articulation classique du « micro » et du « macro » a été mise à mal par les travaux d'ethnométhodologie<sup>195</sup>, plus encore par les travaux de STS. Dans cette perspective de recherche, les normes sociales sont les actants<sup>196</sup> d'un réseau au même titre que les systèmes socio-techniques<sup>197</sup> conçus en amont par des ingénieurs, que les acteurs humains proprement dits ou encore que les institutions émettrices de règles<sup>198</sup>. Autre perspective de recherche, l'approche foucaldienne, héritée du structuralisme, propose une explication en termes de tactiques de savoirs et de pouvoir qui incluent autant des énoncés que des discours, des institutions que des aménagements architecturaux ou des pratiques.

#### 4.2.1. Perspectives de la sociologie des sciences et des techniques

Ces perspectives, développées en France notamment par Bruno Latour et Michel Callon, peuvent se résumer en six points que nous reprenons de Louis Quéré<sup>199</sup> :

- (1). L'analyse des sciences et des techniques ne peut se saisir qu'au cours de processus en cours de réalisation et non déjà terminés,
- (2). La science, couramment présentée comme un lieu de neutralité par excellence, est en fait constituée de stratégies d'acteurs qui construisent des boîtes noires (machines ou faits

<sup>194</sup> Voir entre autres, LATOUR Bruno, WOOLGAR Steeves, *La vie de laboratoire*, Paris, La Découverte, 2006 (1988), 308 p. ; CALLON Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction », *L'Année sociologique*, 1986, n°36, p. 169-208

<sup>195</sup> Voir, entre autres, GARFINKEL Howard, *Studies in Ethnomethodology*, *op. cit.*

<sup>196</sup> Nous ne disons pas « acteurs » ici dans la mesure où le concept d'actant renvoie, en STS, autant à des acteurs humains que non humains. Les actants entrent dans un faisceau de relations sociales constitutives d'un réseau.

<sup>197</sup> La sociologie des sciences et des techniques fait plutôt référence à des technologies.

<sup>198</sup> Bien que la notion ne soit pas au cœur de notre propos ici, une approche de la différence entre règles morales et règles techniques est suggérée par AUROUX Sylvain, « Lois, normes et règles », *Histoire, Épistémologie, Langage*, 1991, 13, n°1 p. 77-107

<sup>199</sup> QUÉRÉ Louis, « les boîtes noires de Bruno Latour ou le lien social dans la machine », *Réseaux*, 1989, vol. 7, n°36, p. 95-117



scientifiques) qu'ils parent des caractéristiques de réalités autonomes, stables et animées par leur propre mouvement,

(3). Ces boîtes noires sont, de fait, constituées de réseaux, de liaisons et d'assemblages ; elles sont sociales dans la mesure où elles créent, renforcent et stabilisent des liens entre actants,

(4). La différenciation habituellement faite entre science (absolue et neutre) et technique (portée par l'homme) ne tient pas dans les faits dans la mesure où elles répondent aux mêmes processus,

(5). Le lien social est dans la machine, il n'y a donc pas lieu de séparer une machine supposée neutre du monde social, ni de concevoir une innovation émergente comme un objet dépourvu de toute socialité et de toute culture à la base,

(6). L'innovation elle-même n'est qu'un processus de mise en place de réseaux stabilisés, d'*« opérations d'enrôlement et de contrôle qui masquent leur véritable nature de domination »*<sup>200</sup>.

Ces hypothèses de travail sont à la base d'une approche des réseaux, par la suite conceptualisée sous le nom de théorie de l'acteur-réseau<sup>201</sup>. Ce modèle performatif s'oppose donc à celui ostensif classique<sup>202</sup>. Dans cette lecture classique, la société est envisagée comme un tout homogène dont les acteurs sociaux actifs ne sont, même s'ils peuvent s'avérer des révélateurs utiles aux sociologues, qu'une partie. Et les scientifiques, se plaçant à l'extérieur de la société, sont les seuls à pouvoir la comprendre dans sa globalité. À l'inverse, l'approche performative des STS suggère qu'il est impossible en théorie de déterminer les propriétés spécifiques de la vie en société et que ses éléments ne sont pas purement sociaux. Au contraire, la société est d'abord construite par les efforts qui sont faits pour la définir, processus auquel s'appliquent tous les acteurs, scientifiques ou non. Ainsi, par exemple, une école n'est pas réductible aux acteurs humains qui la font vivre ; elle se compose des professeurs et des élèves, tout autant que de leurs idées respectives et de leurs discussions ou des technologies qui la matérialisent (bâtiment, chaises, tables, casiers...) et des idées qui la théorisent. Le réseau alors formé n'est d'ailleurs pas stable, il est en négociation permanente puisque les actants peuvent changer ou interagir différemment (écoliers et professeurs rentrent chez eux tous les soirs par exemple). Les réseaux sont généralement en composition et

---

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 98

<sup>201</sup> LATOUR Bruno, *La science en action*, Paris, Gallimard, 1995 (1989), 663 p.

<sup>202</sup> STRUM Shirley, LATOUR Bruno, « Redéfinir le lien social : des babouins aux humains », in AKTRICH Madeleine, CALLON Michel, *Sociologie de la traduction*, Paris, Presses de l'École des Mines de Paris, 2006, p. 71-86



décomposition permanente. Ce cadre posé, il ne nous appartient pas ici d'en attaquer les fondements théoriques. Il nous semble en revanche pertinent dans la mesure où il permet d'élaborer une sociabilité complexe constituée à la fois des ressources « classiques » (les corps, les savoir-faire et stratégies sociaux, etc.) et additionnelles (les techniques au sens large, des ressources matérielles, symboliques, etc.).

Ce sont ces dernières qui nous intéressent particulièrement ici. Pour Bruno Latour en effet, les techniques ne peuvent être réduites, comme elles le sont habituellement, à des moyens ; de la même manière que la morale et la raison ne sont pas synonymes de finalités<sup>203</sup>. Dans l'optique quelque peu anti-épistémologique d'une déconstruction du concept, l'auteur souligne que la technique n'est qu'un régime d'énonciation, un mode d'existence parmi d'autres (politique, économique, morale, scientifique, etc.). Il est cependant caractérisé par la notion de pli :

*« Qu'est-ce qui est plié dans l'action technique ? Le temps, l'espace et le type d'actants. Le marteau que je trouve sur mon atelier n'est pas contemporain de mon action d'aujourd'hui : il garde plissés les temps hétérogènes dont l'un a l'ancienneté de la planète, à cause du minerai qui a servi à le fondre, dont l'autre a l'âge du chêne qui a donné le manche, et dont l'autre encore renvoie aux dix années passées depuis qu'il est sorti de l'usine allemande qui l'a mise sur le marché. Quand je saisis le manche, j'insère mon geste dans "un bouquet de temps", selon l'expression de Michel Serres, qui me permet de m'insérer moi-même dans des temporalités variées, dans des différentiels de temps, ce qui explique (ou plutôt implique) la solidité relative souvent associée à l'action technique. Ce qui est vrai du temps l'est aussi pour l'espace [...]. »<sup>204</sup>*

Une série de connections lie donc les actants d'un réseau entre eux. Prenant l'exemple des ralentisseurs de vitesse, Latour indique que partant de sa posture méthodologique, ils ne peuvent pas être considérés comme des « gendarmes couchés ». Ces dispositifs ne sont pas de simples médiateurs techniques, de simples intermédiaires fonctionnels créés en vue de remplir une fin. Ils débordent leur finalité première et déploient des scripts d'usage qui, tout en étant

<sup>203</sup> « L'image d'un humain aux commandes manipulant les objets inertes en vue de fins conçues par lui par l'intermédiaire "d'une action efficace sur la matière" se trouve de plus en plus brouillée. [...] Techniques et moralités se trouvent indissolublement mélangées parce que, dans les deux cas, la question du rapport des fins et des moyens s'y trouve profondément obscurcie. » LATOUR Bruno, « Morale et technique : la fin des moyens », *Réseaux*, 2000, vol. 18, n°100, p. 40

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 40-41

contenus en eux au départ, n'étaient pas intentionnellement prévus<sup>205</sup>. Autrement dit, en dépit de l'apparente invisibilité de leur rôle de médiation, les dispositifs sociotechniques sont intrinsèquement porteurs de moralités qui émergent en relation avec d'autres actants dans le réseau qu'ils participent à construire temporairement.

Un exemple peut être donné par l'analyse des pratiques de conduite des automobilistes français qui ne respectent pas le code de la route<sup>206</sup>. Les politiques publiques, telles qu'elles sont définies aujourd'hui, cherchent à agir sur trois éléments : le conducteur, le véhicule et les infrastructures routières et autoroutières. À écouter certains discours politiques, les automobilistes ne respecteraient pas le code de la route en vertu du fait qu'ils revendiquent une certaine autonomie que la voiture, objet de plaisir dans l'inconscient collectif, renforcerait. Les individus refuseraient alors d'obéir aveuglément aux normes de conduite au profit d'une analyse personnelle des coûts et des risques encourus. C'est ce que Sylvie Lidgi appelle le modèle conventionnel, mobilisant les théories du contrôle social et fondé sur la croyance que l'intériorisation des normes collectives s'opère par un jeu de conformité, d'apprentissage et de soumission. Elle lui oppose un système auto-référentiel dans lequel les automobilistes entretiennent des relations propres au système normatif extérieur car « *chacun de nous, un jour ou l'autre, a stationné sous un panneau d'interdiction, roulé un peu plus vite que la vitesse autorisée, omis de boucler sa ceinture, pris le volant après un apéritif ou dîner en ville, fait usage de son portable (brièvement) pour de "bonnes raisons", et ainsi de suite.* »<sup>207</sup> Plutôt qu'un système auto-référentiel où les automobilistes choisissent ou non de s'approprier les normes, une lecture latourienne suggérerait que chaque actant du réseau oriente les finalités morales de l'action du conducteur : on peut alors imaginer une situation où la règle technique (le code de la route) intervient pour rappeler ce que la norme devrait être, l'objet physique (la voiture) permet pourtant d'aller à des vitesses dépassant les limites autorisées, constat renforcé par l'absence d'autre automobiliste sur la route – elle-même en ligne droite et qui appelle donc à augmenter sa vitesse en minimisant le risque – et par le fait

<sup>205</sup> Pour autant, il n'est pas question de les considérer comme des technologies ayant acquis leur propre autonomie ; elles sont des actants au même titre que les acteurs humains, incluses et prises dans un réseau et n'existant que par et à travers lui. Leur compréhension demeure cependant difficile dans la mesure où plis et replis sont enchâssés les uns dans les autres et viennent se superposer en fonction des divers réseaux auxquels ils sont rattachés.

<sup>206</sup> LIDGI Sylvie, « "Le volant et la norme" : éléments d'une problématique », *L'homme et la société*, 2005, n°155, p. 115-127

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 119 En fait, bien que cela ne soit pas notre propos ici, le modèle conventionnel s'intéresse au penchant pour la délinquance des individus ; le modèle auto-référentiel pose plutôt la question de ce qui retient les individus à commettre des actes délinquants.

que le conducteur est en retard, etc. Les actants du réseau ainsi temporairement constitué « dépliant » donc un certain nombre de règles, peuvent solliciter certaines normes sociales parfois contradictoires et tous participent conjointement à l'action finale. Dans ce cas, la question de la norme tiendrait aussi aux scripts contenus et déployables par les actants d'un réseau, scripts qui peuvent parfois être outrepassés (si un conducteur est tenu théoriquement de ne pas dépasser 50 km/h en agglomération, il peut le faire pratiquement) mais qui, en tous les cas, interviennent comme des rappels de ce que est socialement prescrit. En d'autres termes, les actants sont porteurs de procédures au caractère normatif mais dont les acteurs humains peuvent ne pas tenir compte, ce qu'ils font parfois.

À un certain niveau cependant, les thèses des STS nous semblent peu opérationnelles. Le questionnement apporté par celles-ci dépasse la simple question des normes sociales et aborde un débat finalement peu interrogé sur le soubassement des sciences sociales. Tout sociologue s'adosse de fait à une vision du monde social dont il a ordonné le temps et placé les rapports de causalité ou du moins, d'enchaînements déterminés. Cette remarque d'apparence vague pour certains, métaphysique pour d'autres n'est pourtant pas sans conséquence. Au niveau le plus visible – au demeurant seul revendiqué comme « scientifique » – les débats de l'homme de science se fondent sur la cohérence, la vérification et la réfutation des énoncés formulés selon les règles établies de la démonstration. Un second niveau cependant, moins explicite, relève de ce que Gérard Holton appelle les *thêmata*, c'est-à-dire « *des conceptions premières profondément enracinées* », « *relativement immuables* », « *ni vérifiables, ni réfutables* »<sup>208</sup> mais qui constituent le cœur des controverses comme des convictions desdits hommes de science. Comme le signale Pierre Favre<sup>209</sup> en référence à la notion de métathéorie de Jürgen Habermas, ces *thêmata* sont de nature extrascientifique et, si les explorer et réfléchir à leur cohérence est indispensable, le *choix* métathéorique fait par chacun est aussi légitime qu'un autre. À ce titre, bien que compréhensible et logique dans une visée argumentative<sup>210</sup>, les arguments latouriens nous semblent introduire un équivalent du théorème de Gödel en sciences sociales, au risque de mettre à bas leur entreprise<sup>211</sup>. Au regard de la question des

<sup>208</sup> HOLTON Gérard, *L'imagination scientifique*, Gallimard, Paris, 1981, respectivement p. 11, p.9 et p.14

<sup>209</sup> FAVRE Pierre, *Comprendre le monde pour le changer*, Presses de Sciences Po, Paris, 2005, p. 14-15

<sup>210</sup> Et probablement très sain à avoir à l'esprit pour tout apprenti sociologue.

<sup>211</sup> Le premier théorème d'incomplétude établi par le logicien Kurt Gödel établit que : « Dans n'importe quelle théorie récursivement axiomatisable, cohérente et capable de "formaliser l'arithmétique", on peut construire un énoncé arithmétique qui ne peut être ni prouvé ni réfuté dans cette théorie. » En d'autres termes, il est impossible d'effectuer une démonstration à un niveau inférieur aux axiomes sur lesquelles une théorie est adossée. Dans le

normes sociales, ils permettent néanmoins de les penser comme des constructions sociales en discussion permanente avec d'autres actants et non comme des faits sociaux immuables et surplombant la société comme une certaine lecture d'Émile Durkheim tendrait à laisser croire.

#### 4.2.2. *L'approche normative par les structures foucaaldiennes*

Une remarque d'Elisabeth Shove sur la base des travaux de Gwyn Prins<sup>212</sup> souligne qu'un des rôles joués par l'incorporation progressive de l'air conditionné dans le quotidien est d'imposer une discipline des corps de telle manière que les individus n'aient pas d'excuse à ne pas travailler. Les dispositifs sociotechniques de confort seraient donc également porteurs de scripts de contrôle des populations, non pas en tant que techniques mais en tant que technologie de conditionnement humain, indépendamment des variations culturelles collectives ou individuelles. Cette approche constitue une partie de la réflexion de Michel Foucault qui interroge les structures de la société en tant que dispositif inclusif et exclusif, c'est-à-dire qui suggère, impose parfois ou rejette dans ses marges un certain nombre de comportements. Pour Foucault, la société est constituée de systèmes d'opposition comme le bien et le mal, le permis et le défendu, le légitime et l'illégitime, etc. autant de réseaux de savoir et de contrôle dont les individus ne sont pas totalement responsables en tant que sujets, et qui sont indissociables des périodes qui les voient naître et mourir – en ce sens, le structuralisme de l'auteur s'oppose à l'existentialisme sartrien qui structure lui-même la pensée du champ intellectuel français jusqu'aux années 1960. En d'autres termes, Foucault cherche à analyser les activités sociales dans ce qu'elles ont de moins visibles et pourtant fondateurs ; pour ce faire, plutôt que d'aller des normes aux institutions, il identifie les techniques de pouvoir et de connaissance qui traversent ces institutions pour comprendre les normes sous-jacentes qui sont ensuite diffusées à l'ensemble de la société.

Dans *l'Histoire de la folie à l'âge classique* par exemple<sup>213</sup>, il décrit l'asile – au contraire de Goffman qui fait dialoguer l'individu et l'institution – comme un dispositif architectural traversé par des stratégies de domination ou de pouvoir et producteur de discours

---

cas des sciences sociales, il nous semble que les STS cherchent à déconstruire ce que les théories établissent clairement comme des constructions sociales.

<sup>212</sup> PRINS Gwyn, 'On Condish and Coolth', *Energy and Buildings*, 1992, vol. 18, n°3-4, p. 251-258

<sup>213</sup> FOUCAULT Michel, *L'histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 2011 (1972), 688 p.

de représentation de la folie<sup>214</sup>. C'est le couple pouvoir/savoir qui permet de mettre en évidence les caractères normatifs d'une activité. Non sans rapport, dans *Naissance de la clinique*<sup>215</sup>, Foucault s'intéresse aux évolutions qu'a connues la médecine depuis le XVIIIe siècle. Il souligne notamment son inclusion dans l'appareil d'État (corollaire d'une gestion de plus en plus rationnelle et efficace des populations) et dans l'existence des individus. Cette médecine a participé à la mise en place de nouveaux cadres normatifs – avec, par exemple, le devoir normatif d'être en bonne santé. Et cette quête du bien-être s'est accompagnée d'un contrôle progressif de plus en plus sévère des apparences corporelles, des performances sportives, paré des vertus de l'évidence scientifique. De manière générale, des processus disciplinaires progressivement mis en place se seraient développés de manière de plus en plus contraignante et jusqu'à enserrer les routines de fonctionnement les plus triviales avec l'idée que : *« l'attention que les individus portent à leur corps, c'est-à-dire, d'une part à leur appartenance physique, plaisante ou déplaisante, d'autre part, à leurs sensations physiques, de plaisir ou de déplaisir, croît à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale, et que diminue la résistance physique des individus qui n'est autre que la résistance qu'ils sont en mesure d'opposer à leur corps et leur force physique [...] »*<sup>216</sup> L'approche foucauldienne a ceci de particulier qu'elle ne réduit pas le processus de connaissance/domination à la domination d'un groupe sur un autre comme la théorie marxiste ou les approches bourdieusiennes pouvaient le faire. Elle ne l'imagine pas comme une unité autonome et isolée de la société mais bien au contraire comme issue d'elle car n'étant que le reflet de ses divisions politiques, culturelles, ou autres.

Notons enfin que Foucault souligne la trajectoire particulière de ce couple : l'art de punir agit par des technologies de plus en plus discrètes et directes. Ce contrôle social passe notamment par des cadres de surveillance et de correction qui envahissent de plus en plus l'espace social tout en étant de plus en plus invisibles. C'est précisément ce que la notion de

<sup>214</sup> Foucault remet notamment en cause le discours « moderne » qui tend à expliquer la libération des fous par la reconnaissance de leur vérité de fous. Alors que la folie est associée à une liberté conçue comme une grâce de Dieu, « la pensée psychiatrique du XIXe siècle va tout à la fois chercher la totalité du déterminisme, et tenter de définir le point d'insertion d'une culpabilité ; les discussions sur les folies criminelles, les prestiges de la paralysie générale, le grand thème des dégénérescences, la critique des phénomènes hystériques, tout cela qui anime la recherche médicale d'Esquirol à Freud, relève de ce double effort. Le fou du XIXe siècle sera déterminé et coupable ; sa non-liberté est plus pénétrée de faute que la liberté par laquelle le fou classique s'échappait à lui-même. » FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, op. cit., p. 637

<sup>215</sup> FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 2009 (1963), 240 p.

<sup>216</sup> BOLTANSKI Luc, « Les usages sociaux du corps », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1971, vol. 26, n°1, p. 205-233

gouvernementalité issue de son cours au Collège de France de 1977-1978, *Sécurité, territoire, population*, introduit à l'échelle de l'État et d'une population. Les critères normatifs agissent moins au niveau de l'idéologie que sur le contrôle des corps, c'est-à-dire des voix, des gestes et attitudes, des répartitions dans l'espace, etc. Et ces disciplines se transmettent autant collectivement qu'individuellement à travers les socialisations à tous niveaux de la société.

D'une certaine manière, l'auteur envisage également la société comme un réseau ou, pour le dire mieux, un système réticulaire – à la manière du panoptique – où ce qui compte n'est pas d'expliquer la forme d'une partie – et encore moins le réseau dans son ensemble – par un de ses fils mais plutôt par le jeu des interactions qui se nouent. Il souligne également le rôle joué par les pratiques discursives dans ces interactions. Pour lui, un énoncé « *a une existence matérielle, un support, un lieu et une date. [...] Foucault veut avant tout retranscrire les discours dans leurs positivités, c'est-à-dire dans leurs conditions spatiales et temporelles d'expression.* »<sup>217</sup> Ces discours sont le résultat de processus historiques longs qui relient à la fois les institutions, les comportements, les systèmes de normes, les techniques, c'est-à-dire de tout un jeu de rapports dont le changement par rapport à l'énoncé immédiatement précédent a un coût (car il pose de nouvelles conditions tout en devant respecter les règles en vigueur). Dans ce cadre, la norme est à l'interface du couple pouvoir/connaissance précédemment décrit ; elle est surtout constitutive des énoncés matériels dont il est question ici : cette archéologie foucaldienne a notamment été reprise par Latour, Callon ou Lascoumes. C'est également une attitude sociologique que propose ici l'auteur : plutôt que de poser des distinctions *a priori*, le sociologue a le devoir de reconstruire de la même manière le vrai et le faux, le légitime et l'illégitime. Il faut rompre avec tout jugement de valeur en amont pour saisir la rationalité qui sous-tend les systèmes normatifs.

---

<sup>217</sup> BERT Jean-François, *Introduction à Michel Foucault*, op.cit., p. 101

## **5. Ébauche de conclusion sur la notion de normes sociales**

En conclusion de ce travail, plusieurs idées – qu'il conviendrait d'approfondir – ressortent :

### **Normes sociales données ou construites ?**

Les traditions sociologiques sont divisées pour déterminer si les normes sociales doivent être perçues comme des données prenant la forme de contraintes pour l'action ou des constructions plastiques que les individus sont libres de modeler. Cette distinction permet néanmoins d'analyser les normes d'après une échelle allant de règles d'obéissance à des règles négociées. Le second cas semble cependant prévaloir dans la somme des travaux traités ici puisque dans la majorité des cas, les normes sociales sont considérées comme des règles pour l'action. Pour la théorie du choix rationnel par exemple, une norme permet de poser les bases d'un savoir partagé sur lequel les individus peuvent construire leur relation. Elles sont conçues et suivies relativement à leur coût pour la relation d'une part, pour l'individu de l'autre. C'est une analyse en termes de coûts/bénéfices. À l'inverse, la sociologie interactionniste tend à privilégier des normes sociales comme outils de compréhension d'une situation : les individus n'obéissent pas aux normes, ils les font et les vivent. Transmises par les processus de socialisation, elles tendent à se généraliser et prendre la forme de contrainte. Mais même contrainte, la norme peut faire l'objet d'une négociation.

Au final, les normes sociales nous apparaissent comme interprétées, conditionnelles et négociées par les acteurs dans des situations qui sont elles-mêmes évaluées. Se pose alors la question de la variance de la norme. Sur ce point encore, les réponses ne sont pas tranchées et la question de la rationalité des acteurs reste à poser. À titre personnel, nous en venons à penser que ces questions ont finalement moins trait à des postures disciplinaires – bien que ces postures soient intéressantes en elles-mêmes – qu'à la nature des normes étudiées. Nous pensons que l'ambiguïté de la norme, sa conditionnalité dépendent d'abord des contextes desquels elle émerge et se diffuse.

## Les normes comme instruments

D'une manière générale, le caractère instrumental de la norme sociale semble faire consensus, même si la nature et le degré de ce caractère dépendent de la focale d'étude du chercheur. Une sociologie fonctionnaliste pourrait apporter une réponse en soulignant que les normes sociales émergent comme des *output* face aux déséquilibres nés d'externalités négatives : la norme est une réponse assurant la survie du système indépendamment des individus qui le composent. Ainsi les normes peuvent aussi émerger comme les conséquences inattendues de pratiques individuelles agrégées : par exemple, le fait de fumer ouvre la porte au tabagisme passif. Si ce dernier est avéré, les non fumeurs peuvent s'emparer – ou construire – des discours scientifiques pour faire naître une norme les protégeant. Un tel changement a cependant besoin d'un intermédiaire : celui d'un discours médicalisé, paré des vertus de la neutralité scientifique, et doté de fait de pouvoirs exorbitants dans la définition des cadres normatifs. Cette approche souligne que les individus eux-mêmes peuvent avoir intérêt à se mobiliser pour servir leurs utilités propres.

Nouvelle question soulevée, si les normes sociales ont une dimension instrumentale, quelle est leur efficacité normative ? Suffit-il de raisonner en termes d'équilibre de Nash et d'optimum au sens de Pareto ou, pour le dire autrement, l'efficacité d'une norme se résume-t-elle à son utilité ? La sociologie morale ou les raisonnements en termes de systèmes de valeurs peuvent apporter un début de réponse mais les réponses fournies sont incomplètes et les efforts de classification s'avèrent difficiles. La science politique formule peut-être une solution en laissant entendre que l'efficacité d'une norme relève de son caractère socialement distribué et partagé.

## Cadres normatifs et réseaux

Ce travail a notamment relevé le rôle joué par les réseaux, qu'ils s'agissent des réseaux d'actants à travers la sociologie des sciences et des techniques ou les structures de pouvoir/connaissance des travaux foucaldiens. Il est certes primordial de s'intéresser aux acteurs d'un système et de leurs interactions : nous ne nions pas le rôle joué, par exemple, par



les solidarités de groupe dans la construction et la diffusion de cadres normatifs – encore que cela pose la question de la taille des groupes. Les normes sociales peuvent donc émerger et prendre corps dans l'action collective. Cependant, nous tenons à souligner le point suivant : les réseaux ainsi décrits sont également construits par et dans des dispositifs sociotechniques, des trajectoires historiques héritées, des relations de pouvoir préexistantes, des schémas culturels en évolution permanente, ou encore des régimes de légitimation et de justification spécifiques.

Nous le voyons donc ici, les normes sociales peuvent s'appréhender selon des niveaux très divers parmi lesquels il est difficile voire impossible de dégager un consensus même si quelques caractéristiques, rappelées ici, semblent se révéler. Nous pouvons endosser à notre compte – dans une certaine mesure – la critique latourienne sur la construction des concepts : la notion même de norme sociale est peut-être problématique parce qu'elle est une construction trop large pour être univoque. S'il était possible de demander à Werner Heisenberg, Niels Bohr, Erwin Schrödinger et Albert Einstein – pour ne citer qu'eux – leur définition d'une particule atomique, il est probable que ces pères de la mécanique quantique se seraient entredéchirés<sup>218</sup> ; n'exigeons donc pas des sciences humaines qu'elle se pare des gages de la « vérité scientifique » que les sciences apodictiques s'avèrent elles-mêmes incapables de tenir. Ainsi, une approche plus modeste mais peut-être plus convaincante de la notion de norme sociale pourrait être de préciser l'objet spécifique sur lequel ces normes portent afin de les contextualiser.

---

<sup>218</sup> Citons cette phrase de Bohr : « A l'Institut de Copenhague [...] nous avons l'habitude, quand cela n'allait pas, de nous réconforter par des plaisanteries, notamment par le vieil adage des deux sortes de vérités. De l'une sont les propositions si simples et si claires que la proposition contraire est évidemment insoutenable. De l'autre, de celle des "vérités profondes", sont les propositions dont le contraire contient aussi une vérité profonde. » *Physique atomique et connaissance humaine*, Folio, Paris, 1991, p. 246-247

## 6. Pour une approche des normes sociales en matière d'économie d'énergie

### 6.1. Éléments de contexte

Dans les sociétés dites « *industrielles avancées* »<sup>219</sup>, de la « *seconde modernité* »<sup>220</sup> ou de « *la modernité réflexive* »<sup>221</sup> qui fonctionnent sur l'« *exigence d'accumulation illimitée du capital par des moyens formellement pacifiques* »<sup>222</sup>, et dont la configuration industrielle est toujours organisée autour des principes de croissance et de consommation hérités – pour partie – de la période des Trente Glorieuses, le caractère non durable du modèle de développement fait l'objet d'une mise en question récurrente. La critique n'est pas récente : elle est l'objet d'un processus long et non linéaire dont les acteurs sont divers. Si une réflexion est amorcée dès les années 70 autour de quelques groupes restreints<sup>223</sup>, la convention-cadre sur le changement climatique du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et, en 1997, le protocole de Kyoto marquent un autre type de changement : les États investissent cette question. Progressivement, des acteurs publics sont amenés à se positionner sur la question de l'environnement et des institutions commencent à ouvrir la voie à des politiques publiques environnementales. Ce n'est que récemment, à l'occasion de quelques moments instituant de la société française (le Pacte Écologique lors des élections présidentielles de 2007, le développement d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNSDD) faisant suite au Grenelle de l'Environnement, etc.), que ce sujet prend forme dans l'espace public et que les modalités d'un débat public commencent à se dessiner. La question des économies d'énergie en fait partie.

Pour réduire la pression engendrée par nos modes de consommation sur les écosystèmes, deux solutions sont habituellement – et souvent conjointement – envisagées : le

<sup>219</sup> INGLEHART Ronald, *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Paris, Economica, 1993, 576 p.

<sup>220</sup> BECK Ulrich, *La Société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008 (1986), 521 p.

<sup>221</sup> BECK Ulrich, GIDDENS Anthony, LASH Scott, *Reflexive modernization : politics, tradition and aesthetics in the modern social order*, Oxford, Polity Press, 1994, 225 p.

<sup>222</sup> Il s'agit ici de la définition « minimale » du capitalisme que donnent Luc Boltanski et Eve Chiapello. *Le Nouvel esprit du capitalisme*, op. cit., p. 35

<sup>223</sup> Fondé en 1968 par quelques scientifiques, industriels, fonctionnaires nationaux et internationaux, le Club de Rome ouvre la voie à une réflexion sur la croissance zéro en publiant, en 1972, un rapport souvent cité comme précurseur en la matière, *The Limits to Growth*.

développement de nouvelles technologies, moins polluantes et moins consommatrices d'énergie d'une part, un changement des comportements et des attitudes de consommation des individus d'autre part. Ces idées sont anciennes : le vaste programme de développement électronucléaire en France est notamment initié par les conseillers issus de l'École des Mines du cabinet Pompidou dans les années 1970, à la suite du choc pétrolier<sup>224</sup>. Tricastin, Fessenheim, Dampierre et Gravelines sont supposées quadrupler la quantité d'énergie disponible sur le territoire française. Mais dans le même temps, et à défaut de pouvoir sécuriser pleinement l'offre énergétique, il est impératif d'en maîtriser la demande par le contrôle des comportements de consommation<sup>225</sup>. En attendant le bon fonctionnement de l'AEE<sup>226</sup> prévue pour être pleinement opérationnelle à partir de 1974, les pouvoirs publics lancent une série de mesure visant à économiser l'énergie. De grandes campagnes à destination du public sont lancées pour diffuser les pratiques jugées conformes aux enjeux énergétiques et une loi relative à la répartition de l'offre énergétique en cas de pénurie est mise en place par le gouvernement Chirac. Comme le souligne Éric Pautard, à ses débuts, l'AEE se voit définir trois axes d'action<sup>227</sup> : la communication<sup>228</sup>, la réglementation<sup>229</sup> et la démonstration<sup>230</sup>.

Loin d'être inefficace<sup>231</sup>, l'ensemble de ces stratégies institutionnelles fonctionnant sur la base d'instruments normatifs (au sens classique, telles que les lois, les décrets, etc.), incitatifs (les avantages fiscaux) ou éducatifs (campagnes d'information, de sensibilisation) a pourtant montré ses limites : il suppose que l'individu-citoyen est un être rationnel et

<sup>224</sup> Un plan de mise en place des 13 réacteurs de 900 mégawatts construit sur des perspectives de consommation à long terme est d'ailleurs présenté au gouvernement le 3 mars 1974 sans aucune discussion parlementaire préalable. PAUTARD Éric, *Vers la sobriété électrique*, sous la direction de Jean-Yves Nevers et Marie-Christine Zélem, soutenue le 30 novembre 2009, Université Toulouse II – Le Mirail, p. 32

<sup>225</sup> PAUTARD Éric, *Vers la sobriété électrique*, op. cit., p. 33-34

<sup>226</sup> L'AEE, l'Agence pour les Économies d'Énergie, est créée en 1974 à la demande de Valéry Giscard d'Estaing.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 35

<sup>228</sup> Rappelons notamment le slogan de la première grande campagne de sensibilisation aux économies d'énergie : « En France, on n'a pas de pétrole mais on a des idées ».

<sup>229</sup> Dans les faits, ces trois priorités sont tenues conjointement : c'est par une réglementation sur l'éclairage et le chauffage des commerces et des immeubles de bureau ainsi que par une campagne auprès des ménages que la norme de chauffage au plafond de 20°C s'impose progressivement. La campagne de sensibilisation rappelle notamment que baisser le chauffage de 1°C permet d'économiser 7% sur la facture finale.

<sup>230</sup> C'est ainsi que par exemple, à travers un accord volontaire avec les producteurs d'appareils électriques, l'AEE met en place un étiquetage desdits appareils selon leur consommation électrique. Cette initiative existe donc vingt ans avant la mise en place des étiquettes-énergie de l'Union Européenne.

<sup>231</sup> Voir à ce titre la synthèse du *Rapport d'activité et de performance 2009* de l'ADEME, <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=24270>

raisonnable or, de fait, il y a un écart entre ses dimensions cognitives, conatives et affectives.

Jürgen Habermas l'a écrit en ces termes :

*« La procédure démocratique des élections parlementaires continue comme par le passé à s'appuyer sur la fiction libérale d'une Publicité bourgeoise. [...] On attend en effet des électeurs qu'ils prennent, forts d'un certain niveau de connaissance et doués d'une certaine capacité de jugement, une part active à la discussion publique afin qu'ils contribuent, au terme d'une démarche rationnelle guidée par l'intérêt général, à mettre en lumière la justesse et la justice, critères auxquels l'action politique devra obligatoirement se conformer. »*<sup>232</sup>

Le postulat de l'existence d'un intérêt général conduit les chercheurs à s'attendre que les citoyens connaissent parfaitement le fonctionnement et les institutions politiques, qu'ils soient à même de porter un jugement raisonné et capables de prendre part rationnellement à la discussion publique. Cette question de la rationalité porte en creux celle de la performance cognitive en délaissant notamment les dimensions liées à l'affect. Elle suggère l'existence d'une échelle allant de l'amateurisme à l'expertise politique sur laquelle il serait possible de placer chaque citoyen : l'enjeu normatif sous-jacent est que le degré d'expertise des citoyens, c'est-à-dire la masse des connaissances politiques acquises détermine la bonne santé de la *polis*, donc, par glissement sémantique, celle du régime démocratique lui-même. Bien que résumé de manière outrancièrement rapide, c'est sur ce prisme de lecture qu'est fondée l'approche « classique » des politiques publiques, avec pour fondement une vision tripartite de l'État : un État-tuteur avec son pouvoir de contraindre, un État-régulateur doté d'un pouvoir d'inciter et un État-animateur au pouvoir d'informer<sup>233</sup>. Chacune de ces parties fonctionne avec des instruments, des rapports au politique et des types de légitimité différents (par intérêt général, l'efficacité économique, l'équité sociale, la citoyenneté, le discours scientifico-technique, etc.). Mais toutes sont fondées sur le postulat que la « bonne » action résulte avant tout de la « bonne » information. Or, ce n'est pas parce qu'un individu connaît les risques qu'il encourt qu'il adopte rationnellement les comportements appropriés pour y faire face. En ce sens, la manière dont les politiques publiques investissent la question des économies d'énergie illustre les limites de la théorie classique de la rationalité instrumentale qui structure en grande partie les politiques publiques. Celles-ci tiennent notamment peu

<sup>232</sup> HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1992, p. 220

<sup>233</sup> Pour cette vision tripartite, voir les actes du colloque du Centre d'Analyse Stratégique du 17 mai 2011 : *Incitations comportementales et environnement*, p. 14

compte des cadres normatifs qu'elles contribuent elles-mêmes à forger. Aussi, au-delà d'une lecture par les politiques publiques (ou plus généralement, par les structures) ou, à l'inverse, par les attitudes individuelles<sup>234</sup> dont nous ne dénions pas les mérites<sup>235</sup>, il nous semble possible de développer un travail dans un espace intermédiaire où les normes sociales peuvent prendre corps comme des objets de controverse et de discussions structurés par de publics<sup>236</sup>.

## 6.2. L'approche des normes sociales par les publics

Prolongeant d'une certaine manière les travaux de Norbert Elias et le concept de « civilisation des mœurs »<sup>237</sup>, c'est-à-dire l'étude à long terme des structures affectives et de contrôle des sociétés occidentales, Luc Boltanski et Eve Chiapello tentent de montrer comment une nouvelle idéologie du capitalisme naît progressivement, non par déploiement d'idées et d'opinions discutés dans des arènes publiques au préalable mais bien par déplacement et modification progressifs de séries de dispositifs socio-techniques, de modalités réglementaires ou légales, de schèmes de pensées, etc. Cette nouvelle idéologie du capitalisme ne pourrait se saisir que « par la négative », c'est-à-dire lors « d'épreuves de force »<sup>238</sup>. En effet, critique et épreuve sont étroitement associés : la première mène à la seconde et, particulièrement lorsque l'épreuve prétend à une légitimité, elle tend à exposer

<sup>234</sup> Les travaux de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ou du CAS (Centre d'Analyse Stratégique) notamment ont des terrains qualitatifs et quantitatifs souvent centrés sur la mesure des attitudes, des pratiques et des opinions individuelles.

<sup>235</sup> La première parce qu'elle permet de mettre en évidence à quel point les attitudes et les comportements sont dépendants des contextes (il est nécessaire que les institutions autorisent un certain nombre de pratiques pour que ces pratiques soient possibles) ; la seconde parce que les travaux de psychologie ou de psycho-sociologie éclairent l'écart qui peut exister entre opinions, attitudes et pratiques et entre dimensions affectives, conatives et cognitives chez les individus.

<sup>236</sup> Nous ne parlons pas d'« espace public » au sens habermasien du terme. Bien que nous nous retrouvions en partie dans la définition qu'en donne Jürgen Habermas (*L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, op. cit., p. 38), cet espace nous apparaît comme très formel et producteur d'une vérité qui s'impose ensuite à tous les niveaux de la société. Nous lui substituons la lecture proposée par Mathieu Brugidou dans *L'opinion et ses publics*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, 212 p.

<sup>237</sup> À ce titre, rappelons notamment son concept d'interdépendance : « Comme au jeu d'échecs, toute action accomplie dans une relative indépendance représente un coup sur l'échiquier social, qui déclenche infailliblement un contre-coup d'un autre individu (sur l'échiquier social, il s'agit en réalité de beaucoup de contrecoups exécutés par beaucoup d'individus) limitant la liberté d'action du premier joueur. » ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, p. 152-153

<sup>238</sup> « Pour notre projet la notion d'épreuve présente l'avantage de nous permettre de circuler avec les mêmes outils théoriques des rapports de force aux ordres légitimes. L'épreuve est toujours une épreuve de force c'est-à-dire l'événement au cours duquel des êtres, en se mesurant (imaginez un bras de fer entre deux personnes ou l'affrontement entre un pêcheur et la truite qui cherche à lui échapper) révèlent ce dont ils sont capables et même, plus profondément, ce dont ils sont faits. » BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, op. cit., p. 76-77

« les injustices suscitées par l'action de forces cachées »<sup>239</sup>. Selon ces auteurs, les cadres normatifs se révéleraient donc notamment à travers leur remise en cause ou leur mise en questionnement – et non l'inverse, ce n'est pas la mise en discussion démocratique qui créerait la norme sociale.

Cette notion de mise en discussion au sens de controverse se développant dans des arènes multiples se retrouve chez plusieurs auteurs : ainsi, Mathieu Brugidou, reprenant la filiation pragmatiste de John Dewey, estime que ce sont les enjeux discutés dans des controverses qui créent les publics<sup>240</sup>. Dès lors, le degré de diffusion ou le caractère émergent des normes sociales en matière d'économie d'énergie pourrait notamment se saisir à travers le caractère partagé de la compétence discursive dont les individus investissant la controverse sont dotés. Citant les travaux d'Erving Goffman et de Laurent Mucchielli, Mathieu Brugidou et Michèle Moine explique notamment qu'« une des manières les plus simples d'identifier la présence d'une norme est de repérer les dénonciations auxquelles donnent lieu les comportements déviants. La stigmatisation, comme jugement normatif, constitue un acte de langage qui permet du même coup d'attester de l'existence et de la vigueur d'une norme dans un espace social donné. Cette question se pose particulièrement à propos du cas des normes émergentes ou déclinantes. »<sup>241</sup> Cette analyse nous paraît pertinente dans la mesure où plutôt que d'offrir une lecture en termes de régulation de contrôle (*top-down*) et de régulation autonome (*bottom-up*) pour reprendre les termes de Jean-Daniel Reynaud<sup>242</sup>, elle ouvrirait la porte à une forme de régulation conjointe, point de rencontre entre les deux précédentes. Cette démarche aurait le mérite de resituer la norme sociale parmi ses acteurs, c'est-à-dire de la

---

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 79

<sup>240</sup> BRUGIDOU Mathieu, *L'opinion et ses publics*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008

<sup>241</sup> BRUGIDOU Mathieu, MOINE Michèle, "Normes émergentes et stigmatisation. Une analyse comparative à partir de deux questions ouvertes sur les raisons de ne pas trier les déchets et de ne pas faire d'économie d'énergie", communication aux JADT 2010 : 10th International Conference on Statistical Analysis of Textual Data

<sup>242</sup> REYNAUD Jean-Daniel, « Les régulations dans les organisations : régulations de contrôle et régulations autonomes », *Revue française de sociologie*, 1988, 29-1, p. 5-18 La régulation de contrôle insiste sur le rôle des dispositifs légaux ou réglementaires institutionnalisés par les institutions et ce même si « la régulation de contrôle n'est pas toujours exprimée de manière adéquate dans la réglementation officielle (bien qu'elle cherche le plus souvent à s'affirmer ainsi). [...] Ce qui la définit, c'est seulement son orientation stratégique : peser de l'extérieur sur la régulation d'un groupe social » (p. 10) La régulation autonome émane quant-à-elle directement des individus qui construisent les représentations et leurs pratiques. Elle « n'est pas officieuse ou informelle en ce sens qu'elle serait spontanée ou l'expression simple des convictions communes d'un groupe. [...] c'est une régulation, souvent très élaborée, qui est enseignée aux nouveaux venus et en partie imposée à ceux qui voudraient s'en écarter. Elle peut être imposée à un groupe par une minorité culturellement ou économiquement stratégique. Elle est donc bien la construction, avec ce que cela comporte de contrainte et d'apprentissage, d'un ensemble de normes sociales ».

Cette distinction, plus fine que celle de règles explicites / règles implicites, met les stratégies des acteurs et leur rationalité au cœur de l'analyse.

recontextualiser à l'intérieur du monde social et non de vouloir en expliquer le fonctionnement de l'extérieur.

À ce titre, il n'est peut-être pas anodin de constater que les institutions publiques elles-mêmes cherchent à mettre en place des dispositifs délibératifs qui permettent de mieux assurer la légitimité des politiques publiques ensuite mises en place. Si le programme électronucléaire français a été lancé sans qu'aucune discussion n'ait lieu ni dans les chambres législatives ni au sein de la société civile, la légitimité de bon nombre de politiques actuelles se fonde notamment sur l'ouverture de la discussion au public ; la multiplication des « Grenelle » en témoigne. Il n'est cependant pas exclu que sur la question du nucléaire civil français, sujet touchant d'aussi près aux prérogatives de la présidence de la République et si étroitement imbriqué aux intérêts du réseau des ingénieurs « X-Mines », une discussion publique institutionnelle ne puisse pas être ouverte. La notion de controverse dans les espaces publics se démarque cependant de la discussion publique institutionnelle dans la mesure où elle n'a pas besoin de celle-ci pour exister : ainsi, les récents incidents liés au nucléaire (Fukushima et Marcoule pour ne citer qu'eux) ont d'ores et déjà introduit la question du nucléaire civil dans un certain nombre de controverses. Il est probable que les individus, davantage informés sur cette question par la large couverture médiatique, davantage conscients de l'acceptabilité du choix du nucléaire et de ses risques et conséquences et davantage confrontés aux divers dispositifs socio-techniques qui lui sont liés, soient mieux dotés pour élaborer une grammaire<sup>243</sup> du nucléaire. Dès lors, ces individus seraient capables, en situation d'interaction, de se coordonner pour établir à la fois de nouveaux cadres normatifs qui pourront permettre de rétablir un régime de stabilisé de routines<sup>244</sup>.

Dans les sociétés de la « modernité réflexive » pour reprendre les termes d'Anthony Giddens, les groupes sociaux souhaitant orienter les cadres normatifs en fonction des intérêts propres dont ils sont porteurs sont nombreux. Ces sociétés sont donc structurellement condamnées à des formes de conflictualité normative. En ce qui concerne la question des

---

<sup>243</sup> Nous reprenons ce terme à Mathieu Brugidou qui l'emprunte lui-même à Cyril Lemieux ; le terme est ici à prendre au sens pragmatique, c'est-à-dire davantage tourné vers une analyse de l'action que vers la linguistique.

<sup>244</sup> On peut faire l'hypothèse que lorsque les cadres normatifs sont posés et peu remis en cause, ils permettent notamment de stabiliser un certain nombre d'heuristiques de raisonnement. Daniel Gaxie parle à leur propos de « raccourcis » ou de « *moyens pifométriques* (rules of thumb) », c'est-à-dire d'un ensemble de moyens qui permettent de formuler rapidement une réponse à une question sur la base d'informations facilement disponibles et souvent apprises dans le courant des activités ordinaires. GAXIE Daniel, « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des "citoyens" », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n°6, p. 738



normes sociales, on pourrait d'ailleurs emprunter le concept de consociationnalisme aux travaux de politique comparée. Développée, entre autres par Arend Lijphart<sup>245</sup>, cette notion tend à montrer que dans les sociétés divisées (linguistiquement, ethniquement, du point de vue des religions, etc.), les majorités les plus importantes peuvent parfois dégager un consensus qui leur permet d'exercer le pouvoir de manière temporaire avant d'être remplacées par d'autres. De la même manière, ce n'est que par consensus – et nous ne disons pas parce que les publics les acceptent mais simplement parce qu'ils ne les refusent pas – que les normes sociales s'établissent.

Si nous insistons sur les formes de matérialité et performativité des discours dans les controverses, les différentes approches des normes sociales étudiées dans ce mémoire nous poussent également à ne pas oublier ce que nous pourrions appeler une matérialité de la technique et des structures. Certes, les controverses pourraient permettre de mettre en évidence un certain nombre de principes, d'énoncer des motifs d'action présentés comme légitimes, mais ceux-ci ne sont pas déconnectés des attitudes, des *habitus* ou des structures au sens de Foucault. Ainsi que le rappelle Mathieu Brugidou citant Jean de Munck : « *Point n'est besoin de poser un système de normes que les acteurs doivent intérioriser ; les normes sont connues parce qu'elles sont instituées au fil de l'interaction, et non dans un système qui surplombe cette interaction.* »<sup>246</sup> De même, les normes sociales ne sont pas sans lien avec la matérialité des objets techniques proprement dits dans la mesure où ceux-ci, comme nous l'avons vu, sont porteurs de scripts d'usage qui viennent rappeler certaines des règles morales (la barrière vient rappeler que pour entrer dans le métro et avoir accès à son service, il « faut » d'abord composer son billet ; si un individu ne souhaite pas composer, il se voit dans l'obligation de passer au dessus de ladite barrière, prenant sur lui de passer outre et le dispositif socio-technique, et la règle morale).

Par ailleurs, si nous avons critiqué la lecture souvent ouverte par l'analyse des politiques publiques, nous ne faisons pas l'économie des institutions – comprises ici au sens de Weber. De la même manière qu'il y a une matérialité de la technique dans l'élaboration des normes sociales, il y a une matérialité des structures. Les normes sociales étant partagées, les travaux de sociologie du droit tendent à nous montrer qu'elles se distinguent des conventions ou des

<sup>245</sup> LIJPHART Arend, *Democracy in Plural Societies: A Comparative Exploration*, Yale University Press, 1980, 248 p.

<sup>246</sup> BRUGIDOU Mathieu, note interne d'EDF, p. 9



coutumes dans la mesure où elles sont investies par les institutions. Il nous semble qu'il n'y aurait pas de normes sociales s'il n'y avait pas de structure pour les porter dans la société.

Au final, la notion de matérialité de la technique et des structures laisse donc entendre que les normes sociales prennent corps dans des environnements normatifs déjà préexistants, et que ces derniers conditionnent aussi pour partie la matérialité des discours. À l'inverse, la matérialité des discours peut venir réajuster le contenu des normes sociales et par là, les techniques et les structures. Ainsi, pour prendre un exemple, la tentative de Martine Aubry et de François Hollande de se démarquer sur la question du nucléaire civil lors de l'émission télévisuelle visant à présenter les candidats à l'investiture socialiste peut, au-delà du seul geste de communication politique, témoigner de l'introduction du thème du nucléaire civil dans certaines controverses – alors même que le gouvernement se refuse à ouvrir un débat public. Par ailleurs, il est possible que le thème soit amené à être discuté pendant la campagne présidentielle permettant alors une redéfinition des environnements techniques et structurels liés au nucléaire français.

En cherchant à s'inspirer de la littérature citée au fil de ce mémoire, cette partie tend à expliquer la posture de recherche qui pourrait être développée dans le cadre d'une thèse portant sur l'émergence et la diffusion de normes sociales en matière d'économie d'énergie. Elle reste donc largement incomplète et ouverte à la discussion.

## 7. Bibliographie

### Ouvrages :

- AKTRICH Madeleine, CALLON Michel, *Sociologie de la traduction*, Paris, Presses de l'École des Mines de Paris, 2006
- ARON Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1985
- AXELROD Robert, *Comment réussir dans un monde d'égoïstes*, Paris, Odile Jacob, 2006
- BECK Ulrich, *La Société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008
- BECK Ulrich, GIDDENS Anthony, LASH Scott, *Reflexive modernization : politics, tradition and aesthetics in the modern social order*, Oxford, Polity Press, 1994
- BECKER Howard, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 (1963)
- BERT Jean-François, *Introduction à Michel Foucault*, La Découverte, Paris, 2011
- BESSIRE Dominique, CAPPELLETTI Laurent, PIGÉ Benoît (dir.), *Normes : Origines et Conséquences des Crises*, Paris, Economica, 2010
- BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2011 (1999)
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991
- BOUDON Raymond, *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, (2007) 1999
- BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 3<sup>e</sup> éd., 1990
- BOUDON Raymond, DEMEULENAERE Pierre, VIALE Riccardo (dir.), *L'explication des normes sociales*, PUF, Paris, 2001
- BOURDIEU Pierre, *La distinction*, Les éditions de Minuit, Paris, (1979)
- BRIQUET Jean-Louis, GARRAUD Philippe, *Juger la politique*, Rennes, PUR, 2001
- BRUGIDOU Mathieu, *L'opinion et ses publics*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008
- CHAZEL François, COMMAILLE Jacques, *Normes juridiques et régulations sociales*, LGDJ, Paris, 1991
- COLEMAN James, *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press, 1990
- COMMAILLE Jacques, DUMOULIN Laurence, ROBERT Cécile, *La juridicisation du politique*, Paris, LGDJ, 2010
- COMMAILLE Jacques, KALUSZYNSKI Martine, *La fonction politique de la justice*, Paris, La Découverte, 2007
- CRAUB Stuart, LITTLE Craig, *Theories of Deviance*, Itasca, Peacock
- DESJEUX Dominique, *Les sciences sociales*, Paris, PUF, 2004
- DEMEULENAERE Pierre, *Les normes sociales. Entre accords et désaccords*, PUF, Paris, 2003
- DE MUNCK Jean, VERHOEREN Marie (dir.), *Les mutations du rapport à la norme. Un changement dans la modernité ?*, De Boeck, Bruxelles, 1997
- DUNLAP R., BUTTEL F., DICKENS P., GIJSWIJT A., (dir.), *Sociological Theory and the Environment: classical foundations, contemporary insights*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2002
- DURKHEIM Émile, *Détermination du fait moral*, version électronique, 2001 (1906)

- DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, version électronique, 2002 (1894)
- ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985
- ELSTER John, *Alchemies of the Mind: Rationality and the Emotions*, New York, Cambridge University Press, 1999
- EWICK Patricia, SILBEY Susan, *The Common Place of Law. Stories from Everyday Life*, University of Chicago Press, Chicago, 1998
- FARARO Thomas, *The Meaning of General Theoretical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 401 p.
- FAVRE Pierre, *Comprendre le monde pour le changer*, Presses de Sciences Po, Paris, 2005
- FOUCAULT Michel, *L'histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972
- FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 2009 (1963)
- GARFINKEL Harold, *Studies in Ethnomethodology*, Cambridge, Polity Press, 2003 (1967)
- GOFFMAN Erving, *Façons de parler*, Paris, Les éditions de Minuit, 1987
- GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Les éditions de minuit, Paris, 2005 (1974)
- GOFFMAN Erving, *Stigmates*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975 (1963)
- HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1992
- HECHTER Michael, OPP Karl-Dieter, *Social Norms*, New York, Russel Sage Foundation, 2001
- HEDSTRÖM Peter and BEARMAN Peter, *The Oxford Handbook of Analytical Sociology*, Oxford, Oxford University Press, 2009
- HIRSCHHORN Monique, COENEN-HUTHER Jacques, *Durkheim, Weber, Vers la fin des malentendus*, L'harmattan, 1994
- HOLTON Gérard, *L'imagination scientifique*, Gallimard, Paris, 1981
- INGLEHART Ronald, *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Paris, Economica, 1993
- KATZ Elihu, LAZARSFELD Paul, *Influence personnelle*, Paris, Armand Colin, 2008
- LAHIRE Bernard, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2006 (2004)
- LATOUR Bruno, *La science en action*, Paris, Gallimard, 1995 (1987)
- LATOUR Bruno, WOOLGAR Steeves, *La vie de laboratoire*, Paris, La Découverte, 2006
- LIJPHART Arend, *Democracy in Plural Societies: A Comparative Exploration*, Yale University Press, 1980
- LUPIA Arthur, MC CUBBINS Mathew, POPKIN Samuel (dir.), *Elements of Reason*, Cambridge, Cambridge University Press
- MAUSS Marcel, *Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques*, version électronique, 2002 (1924)
- MEAD Margaret, *Le Fossé des générations*, Paris, Denoël-Gonthier, 1972
- MEAD Margaret, *Une Éducation en Nouvelle-Guinée*, Paris, Payot, 1973 (1930)
- MORAVCSIK Andrew, *The Choice for Europe, Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Cornell University Press, 1998
- NORRIS Pippa, *Critical citizens: Global Support for Democratic Government*, Oxford, 1999
- NYE Joseph, ZELIKOW Philip, KING David, *Why people don't trust government*, Cambridge,

Harvard University Press, 1997

OLSON Mancur, *La logique de l'action collective*, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, 2011 (1965)

PHARR Susan, PUTNAM Robert, *Disaffected democracies: what's troubling the trilateral countries?*, Princeton, 2000

PARSONS Talcott, *The Structure of Social Action*/1, Glencoe, Free Press, 1967 (1937)

PHARO Patrick, *Morale et sociologie*, Paris, Gallimard, 2004

ROGERS Everett, *Diffusion of Innovation*, New York, Free Press, 1995 (1962)

ROSA Hartmut, *Accélération, une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010

SAVALL Henri, ZARDET Véronique, *Tétranormalisation des normes, défis et dynamiques*, Paris, Oeconomica, 2005

SCHEMEIL Yves, *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz et Presses de Sciences Po, 2010

SCHEMEIL Yves, EBERWEIN Wolf-Dieter, *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan, 2009

SEN Amartya, *Éthique et société*, Paris, PUF, 2009 (1993)

SHOVE Elisabeth, *Comfort, Cleanliness + Convenience*, Oxford, Berg, 2003

SIMON Herbert, *Models of Bounded Rationality*, vol. 3: *Empirical Grounded Economic Reason*, MIT Press, 1997

SULEIMAN Ezra, *Le démantèlement de l'État démocratique*, Seuil, Paris, 2005,

TURIEL Eliot, *The Development of Social Knowledge. Morality and Convention*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983

WEBER Max, *Économie et société* / 2 tomes, Plon, 1921 (1994)

WEBER Max, *Le savant et le politique*, version électronique, 2001 (1919)

ZÉLEM Marie-Christine, *Politique de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement*, Paris, L'Harmattan, 2010

#### Articles :

AUROUX Sylvain, « Lois, normes et règles », *Histoire, Épistémologie, Langage*, 1991, 13, n°1 p. 77-107

BEZES Philippe, LASCOUMES Pierre, « Les formes de jugement politique. Principes moraux, principe d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 2009, vol. 59, 1, p. 109-147

BEZES Philippe, LASCOUMES Pierre, « Percevoir et juger la "corruption politique". Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », *Revue française de science politique*, vol. 55, 5-6, octobre-décembre 2005, p. 757-786

BICCHIERI Christina, 'The fragility of fairness: An experimental investigation on the conditional status of pro-social norms', *Philosophical Issues*, 2008, 18, p. 229-248

BLONDIAUX Loïc, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel. Les métamorphoses d'une problématique incertaine », *Revue française de science politique*, 1996, vol. 46, 5, p. 753-791

BOLTANSKI Luc, « Les usages sociaux du corps », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1971, vol. 26, n°1, p. 205-233

BRUGIDOU Mathieu, MOINE Michèle, "Normes émergentes et stigmatisation. Une analyse comparative à partir de deux questions ouvertes sur les raisons de ne pas trier les déchets et de ne pas faire d'économie d'énergie", communication aux JADT 2010 : 10th International Conference on Statistical Analysis of Textual Data

- CALLON Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction », *L'Année sociologique*, 1986, n°36, p. 169-208
- CHAPPELLS Heather, SHOVE Elizabeth, 'Comfort: a Review of Philosophies and Paradigms', 2004
- FINNEMORE Martha, SIKKINK Kathryn, "International Norms Dynamics and Political Change", *International Organization*, Vol. 52, n° 4, 1998, p. 887-917
- GAXIE Daniel, « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des "citoyens" », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n°6, p. 737-757
- GIANDOMENICO Majone, « Décisions publiques et délibération », *Revue française de science politique*, 1994, n°4, p. 579-598
- GOFFMAN Erving, « La condition de félicité – 1 et 2 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 64, p. 63-78 (extraits de *Façons de parler*)
- JENSEN Mickael, MECKLING William, 'Theory of a Firm: Managerial Behavior, Agency Costs, and Ownership Structures', *Journal of Financial Economics*, vol. 3, n° 4, 1976, p. 305-360
- KUKLINSKI James, QUIRK Paul, 'Conceptual Foundations of Citizen Competence', *Political Behavior*, 2001, 23 (3), p. 285-311
- LACROIX Bernard, « La vocation originelle d'Émile Durkheim », *Revue française de sociologie*, 1976, vol. 17, n°2, p. 213-245
- LASCOUMES Pierre, « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'Année sociologique*, 40, 1990, p. 43-71
- LATOUR Bruno, « Morale et technique : la fin des moyens », *Réseaux*, 2000, vol. 18, n°100, p. 39-58
- LIDGI Sylvie, « "Le volant et la norme" : éléments d'une problématique », *L'homme et la société*, 2005, n°155, p. 115-127
- MAGNI BERTON Raul, « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. Étude sur la polysémie d'un mot », *L'année sociologique*, 2008, 58, n°2, p. 299-318
- PHARO Patrick, « L'enquête en sociologie morale », *L'Année sociologique*, 2004, n°2, vol. 54, p. 359-388
- PHARO Patrick, « Les limites de l'accord social. À propos du débat Habermas Rawls sur la justice politique », *Revue française de sociologie*, 1998, 39-3, p. 591-608
- PRINS Gwyn, 'On Condis and Coolth', *Energy and Buildings*, 1992, vol. 18, n°3-4, p. 251-258
- QUÉRÉ Louis, « Les boîtes noires de Bruno Latour ou le lien social dans la machine », *Réseaux*, 1989, vol. 7, n°36, p. 95-117
- REYNAUD Jean-Daniel, « Les régulations dans les organisations : régulations de contrôle et régulations autonomes », *Revue française de sociologie*, 1988, 29-1, p. 5-18
- ROZIN Paul, LOWERY Laura *et al.*, "The CAD Triad Hypothesis", *Journal of Personality and Social Psychology*, 1999, 50, p. 703-712
- SIMON Herbert, 'A Behavioral Model of Rational Choice', *Quarterly Journal of Economics*, 1955, n°69, p. 99-118
- SIMON Herbert, 'Theory of Decision-Making in Economics and Behavioral Science', *American Economic Review*, 1959, vol. 49, n°1, p. 253-283
- VAUCHEZ Antoine, « La justice comme "institution politique" : retour sur un objet (longtemps) perdu de la science politique », *Droit et société*, 2006, vol. 2, n°63, p. 491-506
- ZALLER John, « Repenser l'opinion », extrait de *The Nature and Origins of Mass Opinion*, Hermès, 2001, n°31, p. 223-232

**Rapport :**

SCHEMEIL Yves (dir.), *Peut-on connaître les connaissances politiques ? Définitions comparées, mesure et effets civiques de la compétence*, Volume 1, Rapport de synthèse, « Introduction au rapport général et Bibliographie », PACTE, 2008, 50 p.

**Thèses :**

EVARD Aurélien, *L'intégration des énergies renouvelables aux politiques publiques de l'électricité en Europe*, sous la direction de Pierre Lascombes, soutenue le 10 décembre 2010, Institut d'Études Politiques de Paris, 400 p.

GAGLIO Gérald, *Genèse, cristallisation et transformations des normes de consommation : le cas de l'avènement du téléphone mobile en France*, sous la direction de Norbert Alter, soutenue en décembre 2004, Université Paris Dauphine, 445 p.

PAUTARD Éric, *Vers la sobriété électrique*, sous la direction de Jean-Yves Nevers et Marie-Christine Zélem, soutenue en novembre 2009, Université Toulouse II – Le Mirail, 627 p.

**Divers :**

BALZAC Honoré (de), *La cousine Bette*, Paris, Gallimard, 1994

BÉGUIN Albert, *Balzac visionnaire*, L'âge d'homme, Paris, 2011

BOHR Niels, *Physique atomique et connaissance humaine*, Folio, Paris, 1991

ZWEIG Stefan, *Trois Maîtres, Tome III : Essais*, Paris, Le livre de poche, 1996